

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux



Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. Saxe 32.84. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

A nos adhérents.....	279
Liste des souscripteurs.....	279
La Fin d'une tradition française, par HENRI FROIDEVAUX.....	280
La Question de Chypre, par NOËL VARMOND.....	282
Où en est l'Inde? par PAUL MARTIN (suite et fin).....	285
Indochine. — Situation générale de l'Indochine. — L'empereur d'Annam en France.....	295
Levant. — Grecs et Nationalistes turcs. — Les Grecs et l'Ionie. — La question de Chypre. — Les crédits de l'armée du Levant à la Chambre des Députés. — Vers l'établissement d'un cadastre. — Le coton en Mésopotamie.....	298
Extrême-Orient. — Chine. — Les difficultés de la situation politique. — Réouverture du Parlement. — Evacuation de Han-kéou par les Japonais. — Une enquête scientifique sur la Chine.....	315
Japon. — Réduction de l'armée japonaise. — Approbation des décisions prises à Washington. — La sécheresse. — Extension du réseau ferroviaire. — Relations diplomatiques avec l'Europe. — Les importations allemandes. — France et Allemagne au Japon.....	316
Asie anglaise. — Epilogue du voyage du Prince de Galles. — Gandhi expose sa doctrine. — La guerre de guerillas. — La propagande anglophobe dans l'armée. — Une histoire de statue. — L'Université nationaliste d'Aligarh. — Straits Settlements et Etats Malais : Nouvel emprunt. — Le prince de Galles à Hong-Kong.....	317
CARTES ET GRAVURES	
Exportations et importations de l'Inde de 1910 à 1920.....	290
Proportion des principaux articles.....	292
Pourcentage des principaux pays dans les exportations et les importations de l'Inde.....	293

A ce numéro est joint le quatrième fascicule des Documents économiques, politiques et scientifiques, publiés par l'ASIE FRANÇAISE.

A NOS ADHÉRENTS

Comme les années précédentes, l'Asie française ralentit sa publication pendant la période des vacances. Le présent numéro se rapporte aux deux mois de juillet et d'août; le suivant sera de même unique, pour les deux mois de septembre et d'octobre.

Le supplément qui est joint à ce numéro contient la suite des études de M. Ed.-C. Achard sur la Syrie et sur la Cilicie, autrement dit les « Notes sur la Cilicie » et les « Notes sur la Syrie » qui accompagnent l'important rapport sur le coton en Cilicie et en Syrie publié par l'Asie française dans le n° 3 de ses « Documents économiques, politiques et scientifiques ».

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

M. Berge, à Paris.....	Fr. 50
M. Wang, à Bruxelles; Bibliothèque des Officiers du 21 ^e dragons, S. P. 3; chacun 35 francs.....	70
P. Damour, à Lille; Gréban, Saint-Germain-en-Laye; chacun 30 francs.....	60
Loustalon, à Paris; médecin-major Pauliac, Secteur postal 600; Bertin, à Paris; Niel, à Bangkok; chacun 25 francs.....	100
Pelleray, à Paris; Maxime des Francs; La Gromil-lais; chacun 20 francs.....	40
Total.....	Fr. 320

280

LA
FIN D'UNE TRADITION FRANÇAISE

Le lundi 24 juillet, avant de clore la laborieuse session qu'il venait de tenir à Londres, le Conseil de la Société des Nations a ratifié définitivement les mandats de la France sur la Syrie et de la Grande-Bretagne sur la Palestine. Pareille décision était prévue depuis longtemps; elle l'était depuis le jour néfaste où, à la fin de 1915, le gouvernement français du temps, faisant bon marché des vieilles traditions de notre pays, avait bénévolement renoncé à tout un glorieux passé, et, annulant de sa propre volonté les engagements formels pris naguère par l'Angleterre vis-à-vis du Ministère des Affaires étrangères, avait enjoint à M. François Georges-Picot d'acquiescer aux exigences formulées par sir Mark Sykes. Ainsi donnait-il satisfaction aux exigences des coloniaux britanniques qui, convaincus de la nécessité de défendre le canal de Suez contre toute attaque éventuelle venue de Syrie, réclamaient maintenant l'extension de la domination anglaise sur la Palestine, dont ils voulaient faire le bastion défensif du canal du côté de l'Est; ainsi comblait-il les vœux de ceux qui avaient, d'autre part, inventé la fiction de l'Empire arabe pour réduire le plus possible la part de la France dans le Levant.

Pour quelles raisons exactes la France a-t-elle ainsi, dans les dernières semaines de l'année 1915, consenti aux exigences de l'Angleterre, il est actuellement difficile de le dire. Est-ce pour réduire l'opposition faite par le gouvernement britannique à l'expédition projetée de Salonique, à un moment où la Bulgarie prenait à dos la Serbie, où l'échec de l'expédition des Dardanelles apparaissait déjà comme certain? Résignons-nous actuellement à avouer notre ignorance, et contentons-nous de constater qu'un peu plus tard, en pleine bataille de Verdun — de cette bataille qui remplissait les Anglais d'admiration — les accords de mai 1916 ont consacré officiellement les concessions consenties par la France au mois de novembre précédent. Ils morcelaient en effet la Syrie géographique en plusieurs tronçons: les zones bleue, rouge et brune, A et B des textes diplomatiques d'alors. Les trois tronçons méridionaux — les seuls qui nous intéressent aujourd'hui — étaient destinés:

La zone *rouge* (Caïfa et Acre) à donner à l'Angleterre, sur la Méditerranée, un port qui lui permit de communiquer par le plus court chemin avec les pays continentaux de l'Asie antérieure;

La zone *brune* (Palestine) à devenir le siège d'« une administration internationale » que l'on évitait de spécifier, et qui est devenue par la suite l'organisation sioniste;

La zone B (Transjordanie et Mésopotamie) à constituer « un Etat arabe indépendant ou une

Confédération d'Etats arabes sous la suzeraineté d'un chef arabe. »

En réalité, bien que la lettre de M. Paul Cambon à sir Edward Grey semblât devoir réserver aux alliés la décision à prendre au sujet de la zone brune, on savait dès le mois de mai 1916 ou du moins on pouvait déjà pressentir les intentions du gouvernement anglais sur la Palestine et ce que dans l'avenir il adviendrait de ce pays. Mais les projets de la Grande-Bretagne ne prirent leur forme définitive que plus tard, à la suite de déclarations émanées de hautes personnalités anglaises et des événements qui, après la victorieuse campagne du général Allenby, se produisirent dans la partie méridionale de la Syrie. Alors seulement, on vit ce qui devait découler de l'organisation du *home*, du foyer juif par la nation qui nous avait demandé de lui faire abandon de nos droits sur la Palestine. L'ennemi que, aussitôt après la défaite des armées germano-turques, l'Angleterre combattit avec un sournois acharnement, ce ne fut plus l'Allemagne, ce fut la France, — la France amie et alliée, qui avait fait à l'Angleterre, en Europe, un rempart de son propre corps, qui n'avait jamais voulu que mener la guerre dans l'intérêt commun sans songer à « se bien faire valoir » (les accords de 1916 sont là pour le prouver) et dont un petit contingent avait activement collaboré à la campagne de Palestine, et contribué à son heureuse issue. Une guerre sourde, mais tenace et continue contre toutes les œuvres catholiques françaises et en particulier contre les œuvres enseignantes françaises; sous les dehors les plus polis, toutes les entraves possibles apportées d'abord au retour de nos missionnaires et de nos religieuses dans le pays, puis à la reconstitution de leurs maisons; substitution complète et systématique de la langue anglaise à la française, voilà ce que l'on constata aussitôt. Pour être dissimulées, les griffes du léopard britannique ne pénétraient pas moins profondément en chair française, cherchant à nous faire le plus de mal possible, à détruire notre influence morale et intellectuelle après avoir ruiné, grâce à la guerre, notre influence économique.

Et bien plus encore, l'Angleterre combattit la France en Palestine (car il n'est question ici ni de la Transjordanie, ni de la Syrie de mandat français, ni de la Mésopotamie) le jour où sir Herbert Samuel fut devenu Haut Commissaire du Royaume-Uni dans ce pays. Que d'exemples on pourrait citer! et que de faits empruntés à l'histoire d'hier et d'aujourd'hui! Bornons-nous à constater les résultats. Aujourd'hui, Jérusalem a perdu l'aspect quasi-français qu'elle avait encore dans les premiers mois de l'année 1914; l'influence française n'y existe plus, et par toute la Palestine plus ou moins exactement qualifiée un jour d'« historique » par M. Lloyd George et agrandie au détriment de la Syrie, l'influence britannique s'exerce dans un sens très déterminé, à la très vive inquiétude de l'élément vieux-juif et des éléments chrétiens et arabes de la population de la contrée.

En dépit des assurances données par lord Balfour au Conseil de la Société des Nations, telle est la conséquence de la disparition de l'ancien état de choses et de l'influence médiatrice que la France exerçait naguère en Palestine. Enregistrons-la, puisque nous ne pouvons faire davantage, la France ayant l'habitude de respecter sa signature et de remplir strictement tous ses engagements, même lorsque l'application d'un accord par l'autre partie n'est pas conforme à l'esprit dans lequel cet accord même a été conclu. Et, avant d'étudier, le jour où le texte officiel en sera publié, les clauses du mandat anglais sur la Palestine, évoquons quelques souvenirs des temps où la France jouissait d'une situation prépondérante dans ce pays.

**

Ces temps commencent à une époque très ancienne; ils remontent au règne de l'empereur Charlemagne. Alors, en effet, en l'an 807, fut conclu à Aix-la-Chapelle par le puissant souverain de l'Occident, avec les envoyés du Calife de Bagdad Haroun-al-Raschid, un accord qui avait fait précédemment l'objet de longues négociations (elles duraient depuis 797) et reconnaissait à l'empereur des Francs un véritable protectorat. Celui-ci s'exerçait sous deux formes très nettement reconnaissables dans les textes; il y avait un droit de protection sur les chrétiens et des droits de propriété sur certains établissements. Charlemagne devenait d'abord « le soutien et le défenseur » des chrétiens de la Palestine; il devenait en outre (semble-t-il) le propriétaire des établissements latins qui existaient dans le pays et obtenait la faculté d'y faire exécuter de nouvelles constructions: églises, monastères, hospices. De ces très précieuses prérogatives, Charlemagne a fait usage aussitôt; il a restauré à Jérusalem « les églises de Dieu », il a fait construire « de nombreux monastères », il a fait bâtir des hôpitaux, etc. Grâce à la générosité de l'empereur d'Occident, tout un quartier franc s'est groupé à Jérusalem autour de la basilique du Saint-Sépulcre. Charlemagne a, d'autre part, défendu les chrétiens, et contre les abus de pouvoir et les vexations des autorités musulmanes et contre leurs propres querelles doctrinales.

En dépit de la décadence dans laquelle tomba tôt après l'empire carolingien, l'accord de 807 n'eut pas une durée purement éphémère; il subsistait encore dans le troisième quart du IX^e siècle, sous le règne de Charles le Chauve, si bien qu'entre 866 et 870, Bernard le Moine, lors de son pèlerinage en Terre Sainte, en constate les heureux effets; et de même fait le patriarche de Jérusalem quand il écrit au patriarche de Constantinople en 869: « Les Sarrasins nous témoignent beaucoup de bienveillance. Ils nous donnent licence de construire nos églises, de garder nos coutumes sans aucun empêchement. Ils en usent justement avec nous, et nous n'avons à souffrir de leur part ni injure, ni violence. » De cette

bonne entente, Bernard le Moine donne une preuve qu'il convient de citer ici: « Si l'âne ou le chameau qui porte mes pauvres bagages vient à mourir en chemin, je puis laisser sur place tout mon avoir sans aucun gardien et aller à la ville voisine chercher une autre monture. A mon retour, je retrouverai mes affaires intactes. »

Ainsi s'exerçait sur la Palestine, de la manière la plus heureuse, un véritable protectorat dans lequel M. Louis Bréhier, qui l'a très soigneusement étudié, voit avec raison « comme le prototype de ce régime des capitulations de 1535, qui donne au roi de France un droit de protection sur les chrétiens indigènes, sur les pèlerins et sur les Lieux saints. » Mais bientôt les temps devinrent très durs; après la mort de Charles le Chauve, en l'année 877, les aumônes se firent plus rares et la protection carolingienne moins vigilante et moins efficace. Le protectorat franc se maintint, néanmoins, encore pendant tout un temps au X^e siècle; mais il disparut au cours de cette période, très probablement vers la fin, alors que les victoires des empereurs byzantins rétablissaient leur prestige en Palestine. Dans tous les cas, lors de la destruction du Saint-Sépulcre par l'ordre du calife Hakem, en l'an 1009, il n'était plus qu'un souvenir — un souvenir ténu, mais solide, et qui rattacha à la première la deuxième phase de l'intervention franque en Palestine, le royaume franc de Jérusalem au protectorat franc de Charlemagne.

Comment le fit-il? Nous n'avons pas à le montrer ici, mais nous devons rappeler par contre de quelle façon furent traités, durant tout le XII^e siècle, Juifs et Musulmans en Palestine: avec justice, avec courtoisie, de la manière la plus bienveillante. On sait quels rapports cordiaux s'établirent très vite entre les principales familles de la contrée (comme du reste de la Syrie) et les nouveaux venus; combien nombreux furent les mariages contractés entre Francs et Syriens chrétiens; avec quelle rapidité apparurent dans le pays ces métis que l'on désigna bientôt sous le nom de « poulains ». Non moins amicales furent les relations des Croisés avec les indigènes musulmans. Les nouveaux maîtres du sol traitent les Infidèles avec intelligence et doigté; ils apprennent leur langue, leur laissent leurs administrateurs et leurs chefs, n'hésitent pas à les prendre comme collaborateurs, parfois même à les admettre dans leur intimité. Sans doute ne va-t-on pas en Palestine, comme à Tripoli ou à Antioche, jusqu'à leur confier la garde du souverain; mais quel libéralisme dans les rapports entre chrétiens et musulmans! Un pèlerin andalou, qui visita la Galilée en 1184, c'est-à-dire en pleine occupation franque, trois ans avant la prise de Jérusalem par Saladin, a constaté le fait avec amertume et envie tout à la fois. « Notre route, écrit-il quelque part, longe constamment des fermes contiguës les unes aux autres, toutes habitées par des Musulmans vivant dans le plus grand bien-être sous les Francs... Les musulmans sont maîtres de leurs habitations et libres de s'administrer comme ils l'entendent.

C'est là leur condition dans tout le territoire franc du littoral syrien, où les bourgs et les fermes sont occupés par les Musulmans... Dans les cantons gouvernés par les Musulmans, la situation de ceux-ci est tout le contraire de la sécurité et du bien-être. Un des malheurs qui affligent les Musulmans, c'est que la race islamite doit se plaindre de l'injustice de ses propres chefs, tandis qu'elle n'a qu'à se louer des gouverneurs francs, ses ennemis-nés, en la justice desquels on peut se fier. Dieu seul peut remédier à cet état de choses. »

Ce témoignage d'Ibn-Djobeïr n'est pas suspect ; c'est celui d'un ennemi. Il en dit long et est plein d'enseignements ; voilà pourquoi nous n'avons pas hésité à le citer ici.

Quelques centaines d'années plus tard, dans le dernier quart du XVI^e siècle, le Cambrésien Carlier de Pinon constate que le Consul de France à Tripoli-de-Syrie jouit à Jérusalem d'une autorité particulière ; que, dans la Chapelle de Sainte-Marie de l'Apparition, dans l'église du Saint-Sépulcre, les armes de France se trouvent auprès du principal des trois autels. C'est le résultat des Capitulations conclues par nos rois avec les sultans de Constantinople dès le temps de François I^{er}, en l'année 1535, de ces capitulations qui ont été depuis lors renouvelées tant et tant de fois et que résume, dans l'article 62 du traité de Berlin de 1878, le paragraphe ainsi conçu : « Les droits acquis à la France sont expressément réservés, et il est bien entendu qu'aucune atteinte ne saurait être portée au *statu quo* des Lieux saints. »

De par le vote émis le 24 juillet par le Conseil de la Société des Nations, tout cela est-il définitivement périmé ? Nous ne saurions le croire. L'article 14, dont une rédaction nouvelle a été introduite dans le texte du mandat, stipule en effet la nomination d'une « commission spéciale qui sera chargée d'examiner et de définir les droits et revendications se rattachant aux lieux saints et ayant trait aux différentes collectivités religieuses de la Palestine. » Souhaitons que cette commission arrive à sauver quelque chose des anciennes prérogatives françaises et à maintenir dans les meilleures conditions possibles l'influence de notre patrie dans la partie méridionale de la Syrie.

Il n'en est pas moins vrai que, le jour très proche où les deux mandats français en Syrie et anglais en Palestine entreront simultanément en vigueur (ainsi la diplomatie constate elle-même cette unité géographique de la contrée qu'elle se plaît par ailleurs à dénier), une vieille tradition nationale aura vécu. Puissent seulement les racines n'en être pas complètement extirpées ! Puisse, grâce aux efforts de la Commission dont il a été question tout à l'heure, un nouvel arbre ne pas tarder à sortir des racines de l'ancien ! Toutefois, même s'il en est ainsi, la France devra déplorer qu'en un jour de défaillance de sa diplomatie trop confiante, des droits d'une très grande valeur aient été sacrifiés d'un cœur léger aux exigences de la diplomatie britannique. Et, si fêlée soit-elle de

l'amitié de l'Angleterre, pourra-t-elle jamais oublier, par ailleurs, qu'aux plus mauvais jours de la Grande Guerre, le gouvernement de celle-ci a songé à tirer parti de la confraternité d'armes des deux nations pour se faire abandonner par notre pays ses droits millénaires sur la Palestine. Il n'y a pas eu là simplement abandon regrettable d'une vieille tradition française : il y a eu en même temps un acte qui pèsera dans l'avenir, qui pèse déjà sur la cordialité des relations entre les deux pays. Plus qu'on ne le croit d'ordinaire, notre peuple se souvient ; plus qu'on ne le croit, il est sensible aux mauvais comme aux bons procédés, et il ressent profondément, sans qu'il y paraisse, certains actes dont il a eu lieu d'être froissé. Tel est précisément le cas pour l'éviction que consacre la décision du 24 juillet dernier.

Henri FROIDEVAUX.

La Question de Chypre

Un télégramme, envoyé de Limassol à l'Agence Wolf le 29 juin, a remis sur le tapis la vieille question de la réunion de Chypre à la Grèce. A l'en croire, l'Assemblée Nationale chypriote aurait voté, à l'unanimité, une résolution demandant l'union de l'île à la Hellade et l'aurait envoyée au Gouvernement Britannique. Le Conseil National se serait exprimé dans le même sens et aurait demandé, toujours à l'unanimité, que Chypre fût « rendue » à la Grèce. Il aurait déclaré que, dans ce cas, des mesures seraient prises pour sauvegarder les intérêts anglais. Le Haut Commissaire britannique aurait quitté Chypre pour se rendre en Angleterre. Le télégramme laisse entendre que ce départ aurait quelque corrélation avec ces manifestations (1).

La nouvelle donnée par le télégramme de Limassol, évidemment tendancieuse, ne saurait tromper que les personnes peu au courant des questions chypriotes. Le fait qu'elle a été envoyée de Limassol, centre grec et métropole des unionistes, à l'agence allemande Wolff est, d'ailleurs, une indication. Il n'existe pas en Chypre de Conseil National. Outre le Conseil exécutif, il n'y a qu'un Conseil législatif qui n'a jamais porté le titre de Conseil national. Il faudrait ignorer complètement l'abîme qui sépare les aspirations des orthodoxes de celles des musulmans pour croire que le Conseil législatif, composé de 6 Grecs et de 3 Ottomans, ait pu voter une telle résolution à l'unanimité. Quant à l'Assemblée nationale, il s'agit, manifestement, d'un meeting de quelques centaines d'orthodoxes qui, par suite, ne représentent nullement l'unanimité de l'opinion publique, en Chypre.

(1) Cette information a été confirmée par le *Temps*, en date du 10 juillet. Chypre serait cédée à la Grèce, en compensation de l'évacuation de Smyrne et de la Thrace. Des garanties seraient assurées pour la protection de la population musulmane.

Un court exposé de la question me semble nécessaire.

Chypre a été occupée, en 1878, par l'Angleterre, à la suite d'une convention secrète avec l'Empire Ottoman et les orthodoxes chypriotes qui, sous le régime turc, avaient évité toute manifestation politique, commencèrent, bientôt, à réclamer l'union de Chypre à la Grèce, « sa mère-patrie ».

L'agitation crétoise fut pour eux un excellent précédent, et, à l'exemple des concitoyens de M. Vénizélos, ils réclamèrent le droit de disposer d'eux-mêmes, sans se préoccuper des 60.000 musulmans qui faisaient opposition aux désirs de 235.000 Grecs. En 1907, M. Churchill, sous-secrétaire d'Etat, venu en Chypre, fut reçu partout, à Famagouste, à Nicosie, à Larnaca, à Limassol, par des délégations grecques qui venaient insister pour obtenir l'union, « *Zito i Enosis* », et recevaient l'homme d'Etat britannique sous des voûtes de drapeaux hellènes. La question chypriote était née, et, en 1919, une délégation composée de l'archevêque de Nicosie, Mgr Kyrillos III, de MM. Zanettos, maire de Larnaca, Larnitis, et autres députés grecs, se rendit à Londres, aux frais des églises orthodoxes de Chypre, pour demander au gouvernement britannique l'union de Chypre à la Grèce. La population soi-disant hellène fondait de grands espoirs sur ce voyage. En réalité, cette mission lui coûta beaucoup d'argent et n'obtint aucun résultat. Elle ne put être reçue par aucun homme d'Etat marquant et dut se borner à des interviews d'hommes politiques de second ordre.

En effet, dès le mois de novembre 1914, l'Angleterre, qui, jusque-là, avait totalement négligé Chypre et paraissait ne s'y croire que de passage, avait annexé l'île purement et simplement. Cette annexion, d'ailleurs, n'avait pas été reconnue par le gouvernement français, Chypre constituant une partie du gage hypothécaire turc, sauvegarde des porteurs français d'obligations ottomanes.

Le mouvement égyptien, après le mouvement crétois, vint donner de nouvelles espérances aux Chypriotes. S'estimant de beaucoup plus avancés, en civilisation, que la majorité de la population égyptienne, ils ne comprenaient pas que celle-ci pût obtenir son indépendance quand elle-même n'était pas libre de disposer de ses destinées. Une nouvelle agitation s'ensuivit, agitation dont le télégramme indiqué plus haut est la résultante. A un moment où la Grèce s'efforçait de satisfaire ses aspirations nationales et où certains rêvaient de reconstituer, à son profit, l'empire de Byzance, sous le sceptre du roi Constantin et de la reine Sophie, les orthodoxes de Chypre exigeaient impérieusement le droit de se réunir à la Hellade.

Ces aspirations sont-elles justifiées ?

Beaucoup de ceux qui ont écrit sur Chypre contestent aux Chypriotes le droit de se dire des Hellènes. Nous nous trouvons, en effet, devant le fait qu'en Orient, la religion est une nationalité. La grande majorité de la population étant orthodoxe grecque, elle s'en attribue une ori-

gine hellène. En réalité, elle est d'origine phénicienne et si quelques colonies hellènes se fixèrent sur le sol de Chypre, ce fut, seulement, d'une façon sporadique, du côté de Limassol, de Paphos (patrie de Vénus) et à Salamis, près de Famagouste. Cette population primitive fut, d'ailleurs, très vite noyée sous des flots d'invasisseurs : Hittites, Egyptiens, Romains, Arabes, Syriens, Vénitiens, Génois, Ottomans, sans compter les autres, infusèrent quelque peu de leur sang aux Chypriotes d'origine, de sorte que, en y joignant les croisements dus au fait que l'île consacrée à Vénus était le rendez-vous de tous les marins de la Méditerranée orientale, sa population présente, peu à peu, une bigarrure extrême. Les Croisés même y laissèrent beaucoup de traces. Si on admire, en Chypre, des ruines imposantes de châteaux-forts (Château du Dieu d'Amour, Saint Hilarion, Kantara, Kyrenia) et d'églises gothiques, si certains villages ont conservé des noms qui étonnent, si loin de la France (la Conté, la Commanderie, d'où vient le vin célèbre, Pila, l'ancienne Piles), il y a à Kythréa, qui revendique l'honneur d'être la vraie Cythère, une population ayant certainement pour ancêtres les chevaliers blonds du roi Saint Louis. L'idée indiquée par le télégramme Wolff que Chypre soit « rendue » à la Grèce est donc fautive. On ne peut rendre à un Etat que ce qui lui a déjà appartenu. Chypre n'a jamais appartenu à la Grèce. Elle a fait partie de l'empire byzantin au même titre que la Grèce, mais Byzance n'était pas la Grèce.

Que la majeure partie des Chypriotes (235.000 âmes sur 300.000) se prétende hellène d'origine, c'est une illusion, mais cette illusion est soigneusement entretenue par le clergé orthodoxe, par les instituteurs grecs et par certains politiciens venus d'Athènes chercher fortune en Chypre.

L'unanimité indiquée par le télégramme Wolff cité plus haut n'est donc qu'un mythe. Outre que la grande masse des paysans orthodoxes est, au fond, assez indifférente au mouvement et n'agit, en réalité, que sous l'impulsion de ses prêtres et de ses maîtres d'école, jamais les musulmans n'ont accepté l'idée de voir Chypre rattachée à la Grèce. Bien plus, ils y ont toujours été opposés, menaçant, même, de ne pas s'y soumettre, le cas échéant et de quitter l'île en masse. Leur intime désir est de redevenir Ottomans ; sinon ils préfèrent voir l'Angleterre continuer à exercer sa souveraineté sur eux. Très nettement, ils ont toujours déclaré que si la Grande-Bretagne renonçait à Chypre et s'ils ne pouvaient rentrer dans l'Empire Ottoman, ils demanderaient à être annexés à l'Egypte ou à la Syrie. Il y a loin, dans ces déclarations si nettes, de l'unanimité indiquée par le télégramme Wolff. Or, comme le Conseil législatif de l'île se compose de députés grecs et de députés musulmans, on voit qu'il a été absolument impossible d'obtenir une telle unanimité.

Très habilement, l'Angleterre a, jusqu'ici, opposé les uns aux autres, trouvant dans la façon

dont est composé le collège des députés, le moyen de gouverner, en divisant. Chypre, pour elle, jusqu'à la guerre, n'avait présenté aucun intérêt; c'était, comme on le disait à Londres, « l'éléphant blanc ». Le conflit mondial, en montrant aux chefs de l'armée et de la marine britanniques l'importance de l'île, comme station de ravitaillement de sous-marins, comme base pour les approvisionnements et comme sentinelle avancée du Canal de Suez, a paru lui ouvrir les yeux. L'installation de la France à Alexandrette, aux débouchés d'une des branches du chemin de fer de Bagdad, a complété cette découverte. Elle a pu apprécier l'importance de Chypre par rapport à la Cilicie et à la Syrie, tant au point de vue politique qu'au point de vue économique et au point de vue religieux, toujours à considérer en Orient. Elle a pu se rendre compte de la facilité qu'il y avait à travailler de Famagouste les tribus du Liban et les Ansariés, et de Kyrenia, au Nord, les populations de Cilicie et d'Adana. Le Haut Commissaire actuel, M. Malcolm Stevenson, connaissant très bien le pays qu'il administre maintenant pour y avoir exercé, précédemment, les fonctions de Chief Secretary, a dû insister, à Londres, pour faire revenir l'opinion du Sous-Secrétariat d'Etat des Colonies sur l'importance véritable de Chypre et il y est parvenu d'autant plus facilement que les experts militaires et navals en avaient reconnu toute la valeur. Il ne faut pas oublier que le détroit qui sépare Kyrenia de la côte d'Asie Mineure n'a pas 60 kilomètres, que Famagouste est à 120 milles de Beyrouth et que ce port peut facilement constituer un mouillage merveilleux où, comme l'avait déjà signalé Lord Brassey, tiendrait toute une flotte.

Les Grecs se sont rendu compte que les chances de succès de leur campagne unioniste diminuaient de jour en jour. C'est ce qui les a amenés à tenter un marchandage. Après avoir essayé de persuader par tous les moyens possibles, les autorités britanniques que la population entière voulait inébranlablement l'union avec la Grèce, ils ont suggéré l'idée, en cas d'entente de ce genre, de laisser à l'Angleterre le port de Famagouste et les hauteurs avoisinantes, le massif du Trodos, qui serait réservé aux soldats anémiés de l'armée d'Egypte et, même, le promontoire d'Akrotiri où une lagune intérieure convenablement draguée permettrait, à peu de frais, l'établissement d'un port superbe.

De tout cela, il résulte qu'il y a une question de Chypre, mais il convient de poser comme principe que cette question intéresse tout particulièrement la France. Sans compter le gage hypothécaire qu'est l'île, avec les ressources de ses salines et de ses forêts domaniales, pour les porteurs français de la Dette Ottomane, il ne faut pas oublier que l'accord Picot-Sykes de 1916 reconnaît à la France des droits sur Chypre, au cas où l'Angleterre y renoncerait. Il a été convenu, en effet, que dans le cas où l'Angleterre serait décidée à mettre fin à l'occupation de l'île, elle ne pourrait

en décider, en faveur d'une autre puissance, sans l'assentiment de la France. Cet accord nous confirme, d'une façon tangible, les droits hypothécaires que nous avons déjà.

Or, la question de la possession de Chypre ne saurait nous laisser indifférents. La France chargée d'un mandat sur la Syrie ne peut négliger le danger que présente sur son flanc le coin aigu qu'est Chypre s'enfonçant dans le golfe d'Alexandrette. Aux mains d'une nation ennemie ou, même, mal disposée, l'île peut être pour nous l'origine d'embarras terribles. De Chypre peuvent venir impunément et facilement les émissaires qui, ainsi qu'on l'a vu à la fin de la guerre, travailleraient les populations si difficilement soumises des montagnes. De Chypre peuvent s'exercer les influences religieuses, si pleines de résultats en Orient. De Chypre peuvent venir armes et munitions, brochures de propagande. De Chypre, emporium merveilleux du commerce de la Méditerranée orientale, viendront toujours dans la Syrie du Nord, la petite Arménie et la région d'Alep, les marchandises, souvent de contrebande, qui feront une concurrence désastreuse à nos produits. Chypre est un distributeur naturel pour les côtes de Syrie. Il n'attend que l'occasion de reprendre son rôle du moyen âge, alors qu'à l'époque des croisades, Famagouste, aux mains des Vénitiens, comptait 300.000 habitants et s'enorgueillissait de l'opulence de ses concitoyens, plus riches que beaucoup de souverains de la vieille Europe. Ce rôle de distributeur des marchandises, Chypre tend à le reprendre. Ses négociants ont installé partout, à Beyrouth, à Alexandrette, à Lattakié, à Mersina, à Alep, des succursales et des dépôts. Les autorités anglaises les encouragent, veillant, d'autre part, à ce que n'entrent dans l'île que des produits « *Made in England* ». Chypre, enfin, est un résonateur merveilleux où s'enregistrent tous les bruits, toutes les informations de ce coin du bassin oriental de la Méditerranée et d'où sont renvoyées, convenablement amplifiées, les nouvelles qu'il importe de propager. Dans un pays aussi impressionnable que l'Orient, il y a là un point important à considérer.

Les Anglais n'ont rien fait pour Chypre. Son développement économique a été négligé. L'île, sous leur administration a vu saccager ses forêts; aucun progrès n'a été réalisé en agriculture. Les chemins de fer n'existent pour ainsi dire pas. Les routes sont rares et, sauf celles qu'empruntent habituellement les autorités anglaises, mal entretenues. L'organisation sanitaire laisse énormément à désirer. Rien n'a été fait pour créer une industrie nationale. L'île, cependant, est fertile, elle peut produire, en énormes quantités, les céréales (elle donne la meilleure orge du monde), les légumineuses, les fruits divers (raisins, oranges, abricots), les vins, les tabacs, la soie, les caroubes, les pommes de terre, le coton, etc. Le rendement à l'hectare est énorme. Le sous-sol est très riche en cuivre (qui lui a donné son nom), en amiante, etc., etc. Les côtes, très poissonneuses, sont inex-

exploitées. Pratiquement, la Syrie dépend de Chypre pour son approvisionnement en viande de boucherie, pommes de terre, blé, orge. Elle lui demande, en énormes quantités, des chèvres, des moutons, des mulets, des volailles, des œufs. L'île est un satellite économique de la terre voisine; toutes deux ne peuvent vivre des vies séparées.

Il serait, peut-être bon qu'en France, on se préoccupât de ces considérations au moment où, sous l'influence d'agitateurs panhellènes, plus ou moins sincèrement soutenus par la masse véritable de la population, il semble se manifester un nouveau soubresaut du mouvement chypriote. Déjà, il y a deux ans, circulaient dans l'île des bruits suivant lesquels l'Angleterre serait disposée à céder à la Grèce ses droits sur Chypre, à la condition d'obtenir les garanties indiquées plus haut et, en outre, de recevoir les îles d'Imbros, de Lesbos et de Ténédos, à l'entrée des Dardanelles. Ce serait mal connaître nos alliés que de penser qu'ils n'ont pas été sans supputer les avantages d'un pareil marché qui ne changerait rien à la situation qu'ils ont, actuellement, en Chypre, et qui, de plus, leur donnerait les clefs des Détroits. La France a trop d'intérêts dans le Levant pour rester indifférente devant ces éventualités.

Noël VARMOND.

Où en est l'Inde ? ⁽¹⁾

XIX

Voies de communication. — La question des moyens de transport est capitale pour l'Inde. C'est l'insuffisance des voies de communication qui a fini par ruiner l'empire des Mogols; et, malgré les progrès accomplis depuis leur époque dans la construction des engins de locomotion, le problème est loin d'être résolu.

Routes et chemins. — Pendant la saison des

pluies, la plupart des chemins deviennent impraticables, beaucoup de districts agricoles se trouvent isolés, d'où de sérieuses pertes du point de vue économique. D'autre part, le manque de routes et de voies ferrées entrave l'essor de l'industrie :

Des efforts incessants et des dépenses sur une échelle jusqu'ici impossible seront nécessaires si l'on veut rendre les communications sur route et par chemin de fer adéquates aux besoins du pays (56^e Livre bleu, p. 125).

L'automobile fournirait sans doute la solution; son emploi par l'armée sur la frontière du nord-ouest et dans d'autres régions troublées a produit ce bon résultat d'ouvrir à ses avantages les yeux des autorités civiles. Mais il faudrait accroître la longueur des routes macadamisées: il n'en existe actuellement que 88.000 kilomètres, sur un total de 320.000.

Dans les Provinces-Unies, on a créé un comité des voies de communication, composé de fonctionnaires spécialistes et de représentants du public. Il faut souhaiter que cet exemple soit suivi dans les autres provinces.

Chemins de fer. — Le réseau indien est notoirement insuffisant. Le matériel roulant, ayant fourni un travail intensif pendant la guerre, est usé. Une partie en a été expédiée en Mésopotamie et sur d'autres théâtres d'opérations. Le transport du charbon absorbe parfois la moitié des wagons à marchandises restés dans l'Inde; celui-ci venait autrefois par mer, de Calcutta aux ports des côtes ouest et sud; en 1919-20, par suite de la raréfaction des bateaux dans les eaux indiennes, on a dû l'acheminer par voie de terre: il a fallu 2.500 wagons rien que pour ravitailler les navires sur rade à Bombay et à Karatchi.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs du programme de réformes établi par la commission d'enquête, nommée en octobre 1920, en vue de remédier à cet état de choses (cf. *Asie française*, février 1922, p. 91).

Les tableaux suivants leur permettront de se faire une idée exacte des progrès et de l'état actuel des chemins de fer de l'Inde :

A. — Situation financière.							
	1860	1870	1880	1890	1900	1913	1920
Lignes en exploitation.....	1.600	7.890	14.600	24.900	39.400	51.500	59.140 kilomètres (1).
Frais de 1 ^{er} établissement.....	30	95	138	210	330	448	574 crores
Frais d'exploitation.....	0,5	3,8	6,5	10,2	15	27	50,6 »
Recettes brutes.....	1	6,9	13	21	31	51	89 »
Coefficient des frais d'exploitation.....	55	54,8	50	49,5	48	53	56,8 % des recettes brutes.
Bénéfice net.....	1,2	3,2	6,5	5	5	5,5	6,8 % du capital.

(1) 28.964 à la voie normale de 5 pieds 6 pouces (1 m. 676); 24.440 à la voie d'un mètre; 5.736 à la voie de 2 1/2 et 2 pieds (0 m. 762 et 0 m. 61).

B. — Trafic.											
	1909	1910	1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Millions de voyageurs.....	335	370	390	420	460	450	470	485	425	460	520
Recettes (en crores).....	16	18	18,5	19	21	20,8	21,5	23	25	29	33
Tonnes de marchandises (en millions).....	62	66	71	78	83	81	83	86	85	91	87
Recettes (en crores).....	28	32	34	38	38	36	39	43	45	49	47

(1) Suite et fin. Voir les numéros précédents de l'Asie Française, avril, p. 154-167, mai p. 197-210 et juin, 246-252.

C. — Matériel roulant.

Locomotives.....	9.600
Wagons à voyageurs.....	24.700
» » marchandises.....	196.000

La Commission financière des chemins de fer a adopté un programme de dépenses de 150 crores de roupies, par tranches annuelles de 30 crores : c'est le minimum jugé indispensable par le Railway Board ; il faut acheter du matériel, doubler des voies, renforcer des ponts, agrandir des gares, développer des ateliers. Les dépenses seront ainsi réparties :

Achat de wagons à voyageurs.....	19	crores.
— — marchandises..	48 1/2	—
— locomotives.....	30	
Renforcement de la voie et des ponts.	10	
Doublement des voies.....	12 1/2	—
Agrandissement des gares.....	20	
Ateliers.....	10	

On achètera pour les chemins de fer de l'Etat le nombre de wagons suivant :

	Wagons à voyageurs	Wagons à marchandises
1922-23.....	1.522	9.525
1923-24.....	1.342	12.028
1924-25.....	1.290	11.771
1925-26.....	1.291	11.117
1926-27.....	1.311	11.115
TOTAL.....	6.758	55.556

Voici le détail des achats de locomotives :

COMPAGNIES	1922-23	1923-24	1924-25	1925-26	1926-27
Etat.....	437	447	448	407	418
Great Indian Peninsula.....	63	63	63	63	62
East Indian.....	170	168	168	128	126
B. B. and Central India.....	37	37	37	37	37
Bengale-Nagpou.....	25	25	25	36	50
North-Western.....	30	30	30	30	30
Madras and Southern Mahratta.....	28	28	28	28	28
South Indian.....	39	39	39	39	39
Oudh and Rohilkand.....	15	20	22	12	12
Eastern Bengal.....	15	15	15	14	14
Assam-Bengale.....	3	10	10	10	10
Birmanie.....	10	10	9	9	9

D. — Rendement par an au mille (1.610 m.)

Voie normale

East Indian.....	3.400	livres st. (maximum)
Oudh et Rohilkhand....	1.300	» (minimum)

Voie d'un mètre

South Indian.....	1.650	» (maximum)
Jodhpore et Bikanir (1).	500	» (minimum)

Moyenne..... 1.620 »

Les données insérées dans ces différents tableaux portent en elles-mêmes leur enseignement. Il convient cependant d'indiquer ici que, pour le matériel roulant, les chiffres des locomotives et des wagons à voyageurs du tableau C représentent seulement un tiers du matériel dont dispose le Royaume-Uni (Grande-Bretagne et Irlande).

Par ailleurs, trois faits méritent de retenir l'attention.

Le premier est l'énorme bond effectué par les dépenses d'exploitation de 1900 à 1920. Bien que la longueur du réseau n'ait augmenté, pendant ces vingt ans, que de 50 %, elles ont plus que triplé, absorbant 56,8 % des recettes brutes. Cet accroissement est dû aux réfections, remplacements et réparations nécessités par l'usure causée par l'intensité du trafic pendant les années de guerre, et aussi au relèvement de tous les traitements et salaires.

On a transporté en 1917 moins de voyageurs

(1) 2.190 kilomètres à travers le désert du Rajpoutana.

que pendant chacune des 4 années précédentes ; cependant, par suite de l'augmentation des tarifs, les recettes de ce chef ont été en progression.

La diminution du tonnage des marchandises en 1919 par rapport à 1918 provient de la réduction des transports de munitions et d'approvisionnements militaires après la cessation des hostilités.

Canaux. — La plupart des canaux de l'Inde servent uniquement à l'irrigation, très peu sont utilisés comme voies de communication.

En 1920, le Secrétaire d'Etat a approuvé le projet de construction d'un canal qui mettra Calcutta en communication avec les rivières du Bengale oriental. Long de 36 km., large de 76 m. et profond de 3, muni d'écluses, il raccourcira la route de Khoulna de 195 km. et celle de Goulundo de 425 ; il coûtera un peu plus de 3 millions de livres st. ; sa capacité de transport est évaluée à 2 3/4 millions de tonnes par an.

Ports. — Malgré ses 5.600 kilomètres de côtes, l'Inde ne possède que trois grands ports : Calcutta, Bombay et Karachi ; viennent ensuite Madras et Chittagong. La concentration de tout le trafic maritime sur un si petit nombre de points rend singulièrement difficile le transport des marchandises par chemin de fer, surtout à Bombay : aussi cherche-t-on à y remédier : la C^{ie} du *Bengal Nagpur Railway* a entrepris la création d'un port à Vizagapatam, sur la côte est, à mi-chemin entre

Calcutta et Madras; l'Etat de Mysore et le gouvernement de la Présidence de Madras étudient la possibilité d'en ouvrir sur la côte ouest. L'administration du port de Chittagong a été confiée à l'*Assam Bengal Railway Co.*

XX

Postes, télégraphes et téléphones (1). — Quand le service des postes devint un organisme spécial, en 1854, l'Inde ne possédait que 700 bureaux; elle en a maintenant 20.000 (un pour 240 kilomètres carrés), parmi lesquels le plus élevé du monde, Pharijong (frontière ouest du Boutan), situé à 4.360 mètres d'altitude, et aussi le plus humide, Tcherrapounji (Assam), où il tombe annuellement plus de 15 mètres d'eau. Le nombre des employés de tous ordres atteint 100.000. Tous les procédés de locomotion sont utilisés pour le transport des lettres: automobiles (sur 3.200 kilomètres), chemins de fer, bateaux, voitures, tongas, chevaux, chameaux; 57 % du trafic se fait encore par des piétons.

En 1919-20, la poste indienne a transporté 1.367 millions d'articles, non compris les mandats. Malgré l'augmentation des traitements, le bénéfice net a été de 740.000 livres st. (380.000 l'année précédente).

Les bureaux effectuent des opérations extrêmement variées: ils servent de banques, assurent sur la vie les fonctionnaires, perçoivent les droits de douane et la gabelle, payent la pension des anciens soldats et vendent de la quinine.

La Caisse d'épargne postale a en cours 1 million 760.000 comptes courants, avec une moyenne de £ 12 par déposant.

Pendant le voyage du Prince de Galles, la poste indienne a montré ce dont elle est capable (2). A peine le Prince et sa suite étaient-ils arrivés dans la capitale d'un Etat indigène et installés dans leurs tentes que chacun trouvait sur sa table une carte indiquant, en lettres d'or, à quelle heure serait levée la boîte tout fraîchement érigée dans le camp. Des bostons semblables, distribués dans les trains, annonçaient le moment probable de la distribution du courrier d'Angleterre. Les collectionneurs se sont arrachés les enveloppes oblitérées par ce service exceptionnel d'un timbre particulier, rond, avec les trois plumes du Prince et, en exergue, les mots: *Prince of Wales' Camp*.

Dix Etats indigènes ont conservé le droit d'émettre des timbres spéciaux, valables seulement dans les limites de leur territoire; ce sont Barwani, Bundi, Charkhari, Cochin, Duttia, Haïderabad, Djeyppore, Kishengarh, Orcha et Travancore (3). Cinq autres Etats ont des timbres ordinaires surchargés de leur nom, admis dans toute l'Inde britannique: Chamba (depuis 1886),

(1) D'après le 56^e Livre bleu, p. 129-131.

(2) *The Times*, 7 mars 1922.

(3) D'après M. Douglas B. Armstrong (numéro spécial du *Times*, 17 novembre 1921).

Gwalior (1885), Jhind (1885), Nabha (1885), Patiala (1884); jusqu'en 1905, les fautes d'impression étaient fréquentes dans les surcharges, les typographes indigènes jugeant indispensable de modifier de temps à autre leur modèle pour détourner le mauvais œil. Le timbre de 2 1/2 annas, émis en 1911, excita la colère des Musulmans, parce que l'éléphant qui y figure ressemblait à un porc; il a été modifié en 1913. Un timbre de 4 annas (1854), en deux couleurs, portant par erreur la tête de la reine Victoria à l'envers, a été vendu 130 livres st.

**

Le nombre des télégrammes transmis en 1919-1920 a été en diminution de 6 % par rapport à l'année précédente. Cette régression est due aux retards causés par l'insuffisance du matériel et du personnel. Il n'y a encore, dans l'Inde, que 145.000 kilomètres de lignes télégraphiques (600.000 kilomètres de fils). Une grande partie du personnel faisait du service en campagne ou était détachée en Mésopotamie et ailleurs. Les employés se plaignaient de la modicité de leurs traitements. Conformément aux conclusions d'une commission d'enquête nommée à cet effet, on en a relevé le taux ainsi que celui des heures supplémentaires; on a également accordé une indemnité de loyer aux employés non logés et pris des mesures pour recruter et former des auxiliaires.

Comme il est difficile de se procurer du matériel télégraphique, on cherche à développer la T. S. F.; un service spécial a été créé sous la direction de cinq experts venus d'Angleterre. Mais les conditions atmosphériques rendent les communications précaires d'avril à octobre. La T.S.F. a cependant rendu de grands services quand les lignes télégraphiques étaient interrompues ou congestionnées.

**

L'Inde dispose de 2.600 kilomètres de lignes téléphoniques. Voici les chiffres détaillés:

	Postes	Abonnés
Réseau gouvernemental au début de 1920	245	9.000
Réseau privé	325	1.000
— des Compagnies.....	13	18.000

C'est peu pour un pays de 320 millions d'habitants. Là encore la difficulté de faire venir des appareils entrave l'essor de ce mode de communication.

XXI

Aviation. — Le service des transports aériens est encore dans l'enfance. En 1919-20, deux avions seulement ont été acceptés et 13 brevets accordés à des aviateurs civils; mais le Gouvernement anglais a envoyé dans l'Inde 100 aéroplanes: 20 ont été remis à l'aviation militaire, les autres ont été distribués entre les Gouvernements provinciaux,

les Princes indigènes, des sociétés et des compagnies d'aviation.

Le *Air board*, récemment créé, avait établi un vaste programme de routes aériennes : Calcutta-Bombay, Calcutta-Rangoon, Calcutta-Delhi, Karachi-Bombay, Karachi-Delhi ; mais on a reconnu l'impossibilité financière de construire les aérodromes et les ports aériens nécessaires. On se contentera donc, pour le moment, d'amorcer la ligne Bombay-Rangoon, *via* Allahabad et Calcutta ; dès qu'une section suffisante sera prête, on mettra en adjudication un service postal aérien. On se rappelle que l'essai tenté entre Bombay-Karachi s'est soldé au bout de quelques semaines par un déficit tel qu'on a dû l'interrompre. (V. *l'Asie française*, mai 1920, p. 169).

XXII

Situation financière. — La première question dont les nouvelles assemblées législatives aient eu à s'occuper est celle de l'établissement des budgets provinciaux et la création de nouvelles ressources fiscales.

Dès le début de la mise en vigueur de la nouvelle constitution, le défaut essentiel du fameux système de la dyarchie s'est montré. En théorie, les nouvelles assemblées n'ont rien à voir dans

les questions « réservées » ; mais, dans la pratique, comme le budget doit être voté par elles, elles peuvent, en refusant les crédits demandés, imposer plus ou moins leur volonté, même dans les questions qu'on avait prétendu soustraire à leur autorité, par exemple, dans les questions militaires.

Une lutte s'est engagée sur la question financière entre le gouvernement de l'Inde et l'Assemblée Législative ; cette dernière veut forcer les autorités à réduire les dépenses de l'armée, qu'elle trouve excessives ; il est certain qu'elles sont très élevées (41 millions et demi de livres sterling sur un total de 136 millions en 1920-21, alors que les travaux publics ne sont dotés que de 9 millions).

Au début de cette année, l'Assemblée Législative a refusé de voter les augmentations d'impôts proposées. Le gouvernement n'a pas voulu passer outre, comme la loi le lui permet, de peur d'aggraver le conflit, et aura recours à l'emprunt ; mais il faudra, tôt ou tard, trouver une autre solution ; l'Inde arrivera bientôt, non seulement à une autonomie fiscale complète, mais même à une indépendance aussi absolue que celle des autres Dominions.

Les deux tableaux ci-joints (1) permettront de se rendre compte de la situation financière :

Budget de l'Inde (en livres st. ; £ 1 = 15 roupies).

I. — RECETTES.

	1918-1919 (comptes arrêtés)	1919-1920 (chiffres approuvés)	1920-1921 (prévisions)
Impôt foncier.....	21.089.944	22.090.800	23.797.800
Opium.....	3.289.111	2.990.800	2.942.000
Sel.....	4.277.989	3.754.000	4.488.400
Enregistrement.....	6.018.976	7.223.100	7.507.500
Régie.....	11.557.518	12.752.300	13.674.000
Douanes.....	12.120.641	14.919.500	17.009.700
Impôt sur le revenu.....	7.758.462	13.771.000	11.390.400
P. T. T.....	5.342.967	5.996.800	6.184.200
Monnaie.....	1.826.814	1.669.700	679.500
Administration civile.....	2.094.802	2.157.400	2.079.500
Chemins de fer.....	24.962.239	21.607.300	21.774.700
Irrigation.....	5.346.507	5.843.600	5.945.200
Travaux publics.....	347.649	363.500	371.300
Administration militaire.....	2.349.972	7.141.600	1.519.500
Intérêts.....	3.829.422	4.380.100	4.015.600
Divers.....	11.044.731	6.908.500	11.446.600
Total.....	127.078.153	145.644.100	134.825.900

II. — DÉPENSES

	1918-1919 (comptes arrêtés)	1919-1920 (chiffres approuvés)	1920-1921 (prévisions)
Dépenses militaires.....	46.830.210	60.091.600	41.519.500
Administration civile.....	23.688.218	25.845.000	28.295.000
Chemins de fer.....	14.394.142	14.590.200	15.284.000
P. T. T.....	3.974.954	4.725.300	6.073.500
Irrigation.....	3.946.829	4.231.200	4.390.400
Travaux publics.....	5.651.871	6.909.000	9.104.100
Monnaie.....	305.810	356.200	258.200
Secours aux affamés.....	1.000.000	1.248.100	1.000.000
Dépenses civiles.....	6.292.776	6.498.200	8.614.700
Intérêts.....	8.127.090	8.934.200	8.192.500
Charges sur les recettes.....	11.787.122	12.162.800	13.690.100
Total.....	125.999.022	145.591.800	136.422.100

(1) D'après le 56^e *Livre bleu*.

XXIII

Circulation monétaire. — Comparativement aux autres pays, l'accroissement de la circulation du papier-monnaie pendant la guerre a été insignifiant dans l'Inde, comme le montre le tableau suivant (1) :

	Circulation (en crores)		
	roupies	billets	total
1913-14.....	187	50	237
1914-15.....	204	44	248
1915-16.....	217	53	270

Circulation (en crores) (suite.)

	roupies	billets	total
1916-17.....	227	67	294
1917-18.....	219	84	303
1918-19.....	228	134	362

XXIV

La vie chère. — Le coût de la vie a également beaucoup moins augmenté que dans les autres pays : les prix de 1919 n'étaient guère que le double de ceux de 1913. Si l'on représente par 100 le prix moyen de la décade 1900-1909, on a les chiffres suivants (1) :

	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Blé.....	107	118	146	128	130	149	211
Riz.....	124	113	116	101	93	88	131
Arachide.....	129	135	91	111	101	108	262
Coton de semence.....	124	117	92	119	118	163	252
Laine.....	114	116	118	153	146	154	166
Café.....	127	114	116	112	111	100	126
Thé.....	128	138	178	158	141	131	124
Cotonnades indigènes :							
a) écrués.....	124	124	108	100	139	216	278
b) blanchies.....	103	94	56	66	57	76	91
c) de couleur.....	117	108	117	99	108	139	159
Filés importés d'Angleterre.....	119	122	106	141	199	343	358
Shirting écriu importé.....	123	121	115	132	176	300	334
— blanchi.....	106	98	93	121	195	279	317
Jute brut.....	174	197	121	132	132	117	219
Charbon.....	145	147	114	101	139	168	149
Pétrole américain.....	114	118	118	136	160	209	257
Sucre brut.....	99	101	131	140	132	128	167
Sel.....	101	96	237	262	365	511	338

Les marchandises importées ont donc plus augmenté que les produits indigènes.

XXV

L'industrie. — L'Inde n'est pas un pays industriel et ne le sera pas de longtemps. Il n'y a guère actuellement que deux millions d'ouvriers dans les mines, les manufactures et les chemins de fer.

Après l'armistice s'est produit un mouvement considérable pour essayer de développer l'industrie. Le capital social des sociétés industrielles créées et reconnues en 1919-20 dépassait le total du capital existant l'année précédente ; mais déjà beaucoup ont disparu et un grand nombre d'autres n'auront qu'une existence précaire.

Certaines personnes ont cru que, l'Inde étant riche en matières premières et contenant une population nombreuse, susceptible d'acheter, il suffisait d'introduire des machines dans le pays pour arriver à un riche essor industriel (2). Mais elles

avaient oublié que le rendement d'une machine dépend de la personne qui la conduit, et les ouvriers indiens ne s'adaptent pas aux conditions de

(1) Ibid. p. 246*, 247*.

	1920-21	1921-22
Pour l'industrie du coton.....	3,67	7,64
— jute.....	2,77	4,32
— sucre.....	0,17	0,88
— papier.....	0,32	0,34
— l'industrie électrique.....	2,19	3,90
— des mines.....	0,30	0,62
— les huileries.....	0,08	0,54
— les scieries.....	0,18	0,29
— le riz et la farine.....	0,55	0,64
Chaudières.....	1,59	2,55
Navettes.....	0,14	0,17
Divers.....	4,13	6,40
Total.....	22,37	34,25

dont 28,42 provenant de Grande-Bretagne et 4,51 des Etats-Unis.

(Rapport du British Senior Trade Commissioner au Department of Overseas Trade Manchester Guardian Commercial, 15 juin 1922).

(1) *Weltwirtschaftliches Archiv*, 1^{er} janvier 1922, p. 234*.

(2) Voici la valeur (en crores de roupies) des machines importées dans l'Inde pendant les années 1920-1921 et 1921-1922.

travail européen : dans une journée qui comportait parfois 14 heures et qui est encore aujourd'hui de 12, il produit moins que l'ouvrier anglais en huit ou même sept heures. D'ailleurs, un travail préparatoire doit toujours se faire à la main et il faut compter 3 hommes là où un suffit en Europe.

Les deux grands centres industriels sont : Bombay pour le coton et Calcutta pour le jute.

La question la plus délicate est celle de la main-d'œuvre. Bombay se trouve sur une étroite bande de terrain limitée d'un côté par la mer et de l'autre par la chaîne des Ghats ; il faut nécessairement faire venir les ouvriers du dehors, de districts agricoles situés à plus de 150 kilomètres.

Dans la région de Calcutta, la population est extrêmement dense, mais le Bengali est rebelle au travail manuel. Dans les filatures et tissages de jute, la plupart des ouvriers viennent des Provinces-Centrales et de Bihar et Orissa, et ils se fixent difficilement à la ville ; ils exigent des congés fréquents pour aller voir ce qui se passe dans leur village et prendre leur part des travaux agricoles ; on compte qu'il y a toujours au moins 10 pour cent du personnel absent ; ceux qui sont présents travaillent d'une façon très irrégulière, et le rendement s'en ressent. Pour essayer de fixer ces ouvriers, on a d'abord augmenté leur salaire ; cette augmentation fait aujourd'hui plus que compenser l'accroissement du prix de la vie, et la situation de l'ouvrier est meilleure qu'en 1914.

Une grosse question est celle du logement, à Bombay en particulier, où la densité de la population ne permet guère de bâtir des maisons ouvrières assez spacieuses. A Calcutta et à Cawnpore on a commencé la construction de vastes quartiers ouvriers. D'autre part, les industriels ont créé des écoles et fournissent à leur personnel les soins médicaux gratuits ; c'est surtout à Madras que des progrès considérables ont été accomplis en ce sens, en particulier dans les « Buckingham and Carnatic Mills ».

Depuis 1920, le nombre des grèves a augmenté d'une façon inquiétante ; jusque-là, elles avaient été rares, mais les ouvriers, ayant obtenu facilement les augmentations de salaire qu'ils demandaient, se sont imaginé que la grève était un moyen infaillible d'arriver à leurs fins. Les agitateurs politiques ont profité de cet état d'esprit, et, pendant l'automne, les grèves sont devenues presque générales. Elles tendent à diminuer de nombre mais à augmenter de durée et d'intensité. Il n'existe guère dans l'Inde de syndicats au sens européen du mot ; une centaine de « Trade Unions », comptant plusieurs centaines de mille d'adhérents, se sont formées à la suite de grèves, et non avant ; mais ce sont des Associations plutôt que des syndicats : les chefs qui les dirigent ne sont jamais ni des ouvriers, ni même des hommes au courant de l'industrie, mais des avocats ou des politiciens.

Après un temps de prospérité assez court, à la suite de l'armistice, l'industrie indienne est entrée dans une période de crise grave, dont les

causes sont multiples : les fluctuations du change, la campagne de boycottage contre les produits anglais, le mécontentement causé par la politique anglaise, l'agitation des Musulmans contre le traité de Sèvres ont fortement contribué à mettre l'industrie en mauvaise posture. Les actions des usines de jute ont baissé aussi rapidement qu'elles étaient montées ; l'industrie du coton résiste mieux à la crise ; si elle peut se procurer les machines nécessaires, elle se développera beaucoup, car le peuple indien désire vivement se rendre indépendant de l'Angleterre.

Une autre industrie qui pourra, elle aussi, prendre de l'essor est celle des mines de charbon ; en 1919, on a atteint le chiffre record de vingt-deux millions et demi de tonnes. Les importations sont en augmentation constante :

1919-20	41.96.487	Roupies
1920-21	29.17.974	»
1921-22	5.78.01.678	»

Le chiffre de 1921-22 se décompose ainsi :

Provenance	tonnes	crores
Grande-Bretagne	705.353	2,92
Natal	339.631	1,25
Est Africain Portugais.....	268.272	1,01
Autres pays.....	176.026	0,60
Total.....	1.489.282	5,78

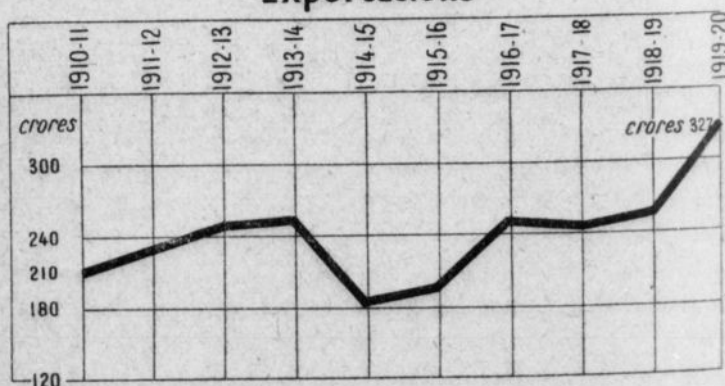
XXVI

La situation commerciale. — Il ressort du 56°

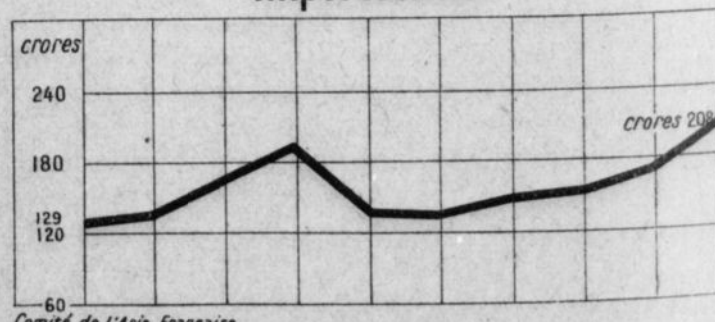
EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE L'INDE

DE 1910 A 1920
en crores de roupies.

Exportations



Importations



Livre Bleu que l'année 1920 a établi un record en ce qui concerne le commerce extérieur de l'Inde : les importations ont atteint £ 208 millions, et les exportations £ 327 millions ; par rapport à l'année précédente, c'est une augmentation respective de 23 et de 29 %. Les deux diagrammes publiés ci-dessus le montrent en même temps qu'ils montrent les fluctuations du commerce indien depuis dix ans.

Nous allons passer en revue les principaux articles.

I. — IMPORTATIONS

Coton. — Le fait le plus saillant, et aussi le plus inquiétant pour l'Angleterre est la diminution considérable des importations de fils et d'étoffes de coton : de £ 66 millions en 1913-14, £ 61 millions en 1918-19, elles sont tombées à £ 59 millions ; c'est le chiffre le plus bas depuis 1866-67 : la campagne gandhiste en faveur des cotonnades indigènes et pour le boycottage des tissus britanniques portait déjà ses fruits ; le mouvement n'a fait que s'accroître depuis. Alors qu'en 1918-19, comme en 1913-14, ces importations formaient 36 % du total, elles ne représentaient plus, en 1919-20, que 28 % de la valeur globale des produits importés. Pour les filés, le poids est passé de 38 millions de livres anglaises à 15 millions ; pour les tissus, le métrage a diminué de 70 millions de yards. Ce qui peut consoler dans une certaine mesure les industriels du Lancashire, c'est la diminution, au profit de l'Angleterre, de la part du Japon :

	Japon		Gde-Bretagne	
	1918-19	1919-20	1918-19	1919-20
Cotonnades blanches.	4 %	0,9 %	96 %	97 %
— écruées....	35 %	12 %	64 %	87 %
— de couleur	9 %	5 %	89 %	90 %

Sucre. — L'Inde importe beaucoup de sucre : en 1919-20, la quantité a diminué de 19 % par rapport à l'année précédente, mais la valeur a augmenté de 42 % ; 368.800 tonnes (soit 85 %) venaient de Java. L'Inde a fourni 3 millions de tonnes de suc de canne (+ 500.000), soit environ 1/4 de la production mondiale.

Ne serait-il pas possible d'intensifier cette production, de rendre l'Inde indépendante de l'étranger, et même d'en faire un pays exportateur ? Dans un article très documenté et fort intéressant, un correspondant du *Manchester Guardian Commercial* (18 mai 1922) répond affirmativement à cette question. Le moment serait favorable : l'industrie sucrière de Cuba est compromise par la spéculation, la production ne pourra pas se maintenir au taux annuel de 4 millions de tonnes ; à Java, les salaires des ouvriers ont doublé, les grèves sont fréquentes, la production ne dépassera pas 1 3/4 million de tonnes ; la Russie n'entre plus en ligne de compte ; en Amérique, la situation financière des planteurs de canne est critique, deux ou trois maisons seulement ont pu distribuer un dividende l'année dernière. Dans l'Inde, 1.200.000 hectares sont plantés en canne à sucre, soit 5 fois plus qu'à Java. La production moyenne est peu élevée, parce que les paysans ne cultivent guère que les variétés à tige mince, plus faciles à broyer et exigeant peu d'engrais et d'irrigation ; mais, dans certaines régions, elle se rapproche de celle des meilleurs pays étrangers, comme on peut le voir d'après le tableau suivant :

Cuba	4,9 tonnes de sucre à l'acre	(4,75 tonnes à l'hectare)
Hawai.....	4,61 » » »	(11,32 » »)
Java.....	4,24 » » »	(10,6 » »)
Bengale....	40 » cannes »	(100 » »)
Bombay, Madras, Birmanie.....	» » » »	(» » »)
Assam.....	50,5 » » »	(126 » »)
Chahjahanpour et Hardoi (Provinces-Unies)...	35 » » »	(87,5 » »)
Ranchi (Chota Nagpour).....	» » » »	(» » »)
Provinces-Centrales.....	4.200 roupies de bénéfice par acre.	

Les moulins où sont broyées les cannes, mus par des bouillons, n'extraient que 52,4 % du suc, tandis que les broyeuses mécaniques en tirent 80,4 % ; on pourrait donc tirer annuellement 700.000 tonnes de suc des cannes actuellement récoltées ; en remplaçant les variétés à tige mince par d'autres à grosse tige, on augmenterait la production d'un million de tonnes par an. Enfin, il serait possible de mettre en culture d'un demi à 1 million d'acres de terres actuellement en friche ou couvertes de forêts. Les tourteaux nécessaires à l'amendement seraient faciles à se procurer si l'Inde broyait les graines oléagineuses qu'elle exporte (pour 26 millions de livres st. en 1920). La production du blé se trouverait accrue dans de

fortes proportions : dans les Provinces-Unies, on a obtenu 36 *mounds* de blé à l'acre dans des champs précédemment plantés en canne.

Métallurgie. — Les importations sont passées de 180.000 tonnes en 1918-19 à 430.000 en 1919-20. Mais, par suite de la baisse des prix, cette augmentation de 135 % sur le poids ne représente que 31 % sur la valeur. La plus grande partie de ces importations se compose de matériel de chemin de fer (locomotives et wagons : 7.600.000 livres st. contre 1.700.000 l'année précédente).

Huiles minérales. — Sur le total de 144 millions de gallons (60 millions en 1918-19), le pétrole figure pour 94 millions (13 millions en 1918-19,

69 millions en 1913-14) : 48 % de cette quantité venait des Etats-Unis, 30 % de Bornéo, 16 % de la Perse; ce dernier pays a importé dans l'Inde 20 millions de gallons d'huiles lourdes, utilisées comme combustible.

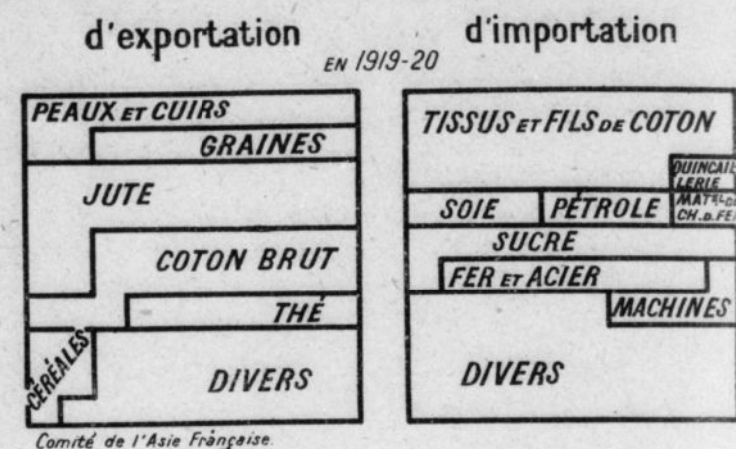
Soieries. — Le Japon, la Chine et Hong-Kong sont toujours les principaux centres d'exportation : le poids de la soie brute est monté à 2.300.000 livres anglaises (+900.000); la valeur des soies filées et des soieries (ces dernières représentant 88 % du total) a augmenté de 60 % et atteint £ 5.900.000.

Quincaillerie, machines, etc. — Sur ce marché, le Japon a perdu l'avance acquise les années précédentes, et cela au bénéfice de la Grande-Bretagne : la part de cette dernière est passée de 36 à 47 %, celle du Japon est tombée de 29 à 17 %, les Etats-Unis restant stationnaires avec 30 %. Sur 9.000 automobiles ou motocyclettes importées (400 en 1918-19), 4 % seulement venaient de la Grande-Bretagne, 94 % des Etats-Unis; mais beaucoup des véhicules expédiés de New-York sont fabriqués au Canada.

Les deux diagrammes ci-joints résument succinctement ce que nous venons de dire comme ce

que nous allons indiquer maintenant au sujet des exportations.

PROPORTION DES PRINCIPAUX ARTICLES



II. — EXPORTATIONS

L'augmentation de la valeur des exportations (+29 % par rapport à 1918-19, +27 % par rapport à 1913-14), qui ont atteint le chiffre record de 309 millions de livres st., est due uniquement à la hausse des prix.

Par rang d'importance, les principaux produits exportés se classent comme suit :

Coton, brut et façonné.....	£ 87 millions (+ 42 millions),	28 % du total
Jute »	25 — (+ 16,4 »)	} 24 % »
» » façonné.....	50 — (+ 15 »)	
Cuir et peaux.....	36 — (+ 17 »)	12 % »
Graines oléagineuses.....	26 — (+ 134 %)	8 % »
Thé.....	20 — (+ 16 %)	7 % »
Céréales.....	15 — (— 75 %)	5 % »

Fait digne de remarque : les céréales, qui, pendant les 5 années d'avant-guerre, représentaient 21 % du total et, six fois pendant les 30 dernières années, ont tenu la tête des exportations, sont tombées au sixième rang : l'Inde n'en a exporté que 880.000 tonnes et, pour la première fois, en a importé 1.700.000 tonnes. Depuis le mois de novembre 1918, les envois de céréales ont été presque entièrement réservés aux pays où se trouve une nombreuse population indienne.

Coton. — L'exportation des filés a diminué de 23 % par rapport à 1918-19. L'Inde développe de plus en plus ses tissages : en 1919-20, elle a exporté 196 millions de yards de cotonnades (149 millions en 1918-19, 99 millions avant la guerre) : cela représente 12 % de sa production, un quart des tissus importés du Lancashire. Les tissages indiens ne sont pas encore outillés pour produire des cotonnades fines. Les exportations ont augmenté de 43 % pour les tissus écrus, de 28 % pour les tissus de couleur, et diminué de 37 % pour les cotonnades blanches.

Jute. — Les exportations de jute brut se sont élevées à 600.000 tonnes; la Grande-Bretagne en a absorbé plus de la moitié (39 % de plus qu'en 1918-19) et la France 80.000 tonnes, le double

de l'année précédente. La quantité de jute façonné exporté (700.000 tonnes) est en diminution de 4 %; mais, vu la hausse des prix, la valeur a augmenté de 15 %. Pour les 343 millions de sacs (— 41 %), le poids n'a diminué que de 19 %, car le sac de commerce est plus grand et plus lourd que le sac de guerre. Comme pour les cotonnades, l'Inde est obligée d'importer des tissus de jute de qualité fine : 270.000 livres st. en 1919-1920, contre 300.000 l'année précédente.

Cuir et peaux. — Sur les 17 millions de livres st. d'augmentation par rapport à 1918-19, la hausse des prix en représente 8. Le surplus est dû à un accroissement des quantités exportées :

	Grande-Bretagne	Etats-Unis
Peaux de vache brutes.....	11.000 T.	15.000 T.
Peaux tannées.	3.600 » (+ 1300)	8.800 » (+ 400)

Graines oléagineuses. — Des 830.000 tonnes (+69 %) exportées en 1919-20, 170.000 sont allées en Grande-Bretagne (— 30 %), 40.000 en France (6 fois plus que l'année précédente) et 30.000 en Belgique. Les exportations se répartissent comme suit :

	1918-19	1919-20	
Graine de lin.....	60 %	31 %	du total
» » colza.....	0,3 %	30 %	» »
» » sésame..	16 %	15 %	» »
» » arachide..	0,5 %	6 %	» »
» » ricin....	4 %	14 %	» »
	17 %	1 %	» »

Thé. — Le chiffre de 1919-20 a battu tous les records : 379 millions de livres anglaises, dont les 9/10 venus par les ports du Bengale. Toutes les restrictions sur l'exportation du thé vers la Grande-Bretagne ayant été levées à la fin de mars 1919, ce pays en a reçu 337 millions de livres (+54 millions). Viennent ensuite :

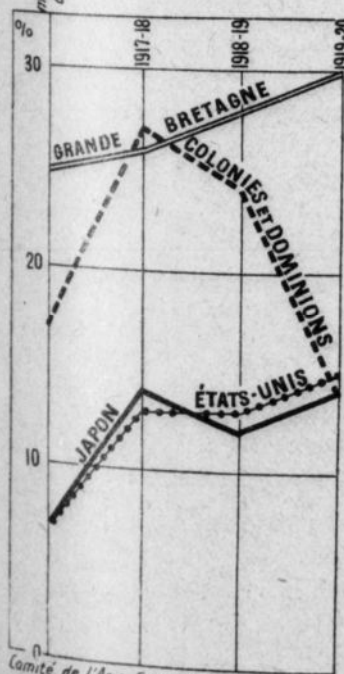
Etats-Unis et Canada.	15 millions de liv. angl.	(+ 11)
Australie.....	7 »	» (stationn.)
Mésopotamie.....	4,6 »	» forte dim.
Perse.....	2 »	» (- 6)
Nouvelle-Zélande....	0,7 »	» (+ 0,35)

La diminution pour la Mésopotamie s'explique par la cessation des hostilités; pour la Perse, par l'absence de transit vers la Russie.

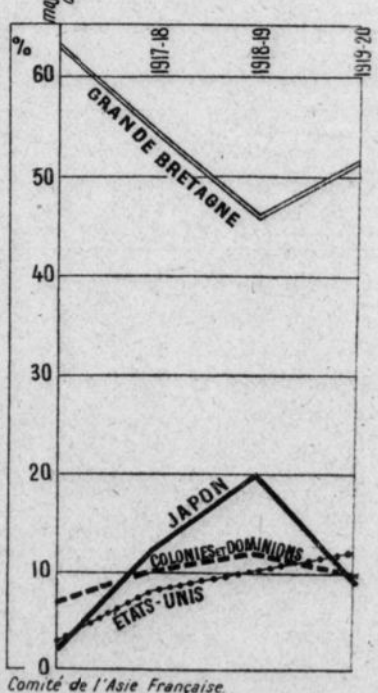
III. — COUP D'ŒIL GÉNÉRAL

Pendant la guerre, l'Angleterre avait perdu du terrain; les Etats-Unis et surtout le Japon, moins affectés par les hostilités, tentaient de s'approprier le marché indien. Depuis, ce dernier pays a rétrogradé, surtout pour les importations, et son recul correspond à la reprise de la Grande-Bretagne. Les Etats-Unis continuent leur avance régulière. Les deux tableaux ci-joints permettront de se rendre compte du mouvement du commerce en ces dernières années. On remarquera la chute brusque des exportations vers les dominions et les colonies britanniques depuis 1917.

POURCENTAGE DES PRINCIPAUX PAYS DANS LES EXPORTATIONS DE L'INDE



POURCENTAGE DES PRINCIPAUX PAYS DANS LES IMPORTATIONS DE L'INDE



IV. — COMMERCE INTÉRIEUR

Les *Livres bleus* sont toujours très sobres de détails sur le commerce intérieur: voici tous les renseignements que nous avons pu y trouver :

a) Le long de la frontière de terre (11.270 kilomètres) en 1918-19: 21 millions de livres st. (10 % de plus que l'année précédente, 63 % de plus que la moyenne des 5 années avant la guerre). Ce chiffre comprend le commerce avec les Etats Chans, 4 3/4 millions de livres st., fournis principalement par les produits des mines de Namtou appartenant à la *Burma Mines Co Ltd.* Les Etats Chans du Nord ont exporté pour £ 640.000 d'argent en Birmanie (£ 270.000 en 1917-18), mais l'exportation d'autres métaux a fortement baissé. Avant la guerre, le commerce avec le Népal tenait la tête; il n'en est plus ainsi; le principal article exporté par ce pays sont les céréales: 221.000 tonnes en 1917-18, 227.000 en 1918-19: sur ce total, Bihar et Orissa en ont reçu 180.000. Avec l'Afghanistan, le commerce s'est élevé à £ 3.200.000 (+ 34 %). « La valeur des échanges avec l'Asie Centrale, la Chine occidentale, le Thibet, le Sikkim, la Perse et le Siam a également augmenté » (aucun chiffre n'est donné). L'Inde a importé par la frontière 28 millions de livres anglaises de laine brute.

b) Commerce intérieur en 1919-20: £ 1.258 millions, contre 1.231 l'année précédente; l'augmentation a porté surtout sur le coton et le jute bruts et sur le thé; le blé, le riz, la graine de lin et le colza sont en diminution. « Les ports » ont reçu 3.300.000 balles de coton brut (+800.000), 300.000 tonnes de céréales (- 600.000); Calcutta, 278 millions de livres anglaises de thé (+9 %).

Et voilà tout ce qu'un rapport officiel de 205 pages « sur les progrès matériels et moraux et la situation de l'Inde » trouve utile de dire sur le commerce intérieur de ce pays de 320 millions d'habitants.

c) Nous avons encore moins de renseignements sur le commerce côtier. Il a atteint £ 217 millions, 38 % de plus que l'année précédente, 81 % de plus qu'en 1913-14; l'augmentation est due à la hausse des prix des filés et des tissus de coton et à l'accroissement de la quantité transportée pour le riz et le coton brut. Toutes les provinces maritimes ont eu leur part de cette augmentation: Bombay, 38 %; le Bengale, 17 %; Madras, 10 %; le Sind, 10 %; la Birmanie, 25 %.

Au moment de terminer cet article, nous trouvons dans le *Manchester Guardian Commercial* du 15 juin les renseignements suivants sur le commerce extérieur de l'Inde en 1921-22:

Importations : 206,4 crores de roupies (- 129,1) ;

En provenance :	
de la Grande-Bretagne..	150,9 crores (- 26,0%)
des Etats-Unis.....	21,6 » (- 39 %)
du Japon.....	13,5 » (- 50 %)
de l'Allemagne.....	7,24 » (+ 1,49 crores)

Les principaux pays importateurs se classent ainsi : Grande-Bretagne, Java (sucre), Etats-Unis, Japon, Allemagne (teintures, quincaillerie, verre, fer, acier), Belgique.

Importations de cotonnades :

écruës : 22,65 crores (— 3,80) [Grande-Bretagne : 18,38 (— 34 lakhs); Japon : 3,37 (— 3,80 crores); Etats-Unis : 75 lakhs (+ 24)];

blanchies : 12,6 crores (— 9,3) [Grande-Bretagne : 12,26 (— 16,61); Hollande : 27 lakhs (— 13,6); Japon : 8,7 lakhs (— 13,3); Suisse : 1,7 lakhs (— 26,3)];

de couleur : 7,6 crores (— 26,9) [Grande-Bretagne : 6,48 (— 24,02); Hollande : 53 lakhs (— 26); Italie : 18 lakhs (— 102); Japon : 20 lakhs (— 77); Belgique : 3 lakhs (— 50)].

Au total, la campagne ghandiste de boycottage des étrangères a fait perdre à l'Angleterre, l'an dernier, 40, 97, crores. On comprend l'émoi des tisseurs du Lancashire.

Importations de filés de coton :

11,5 crores (— 2) [Grande-Bretagne : 8,77 (+ 0,82); Japon : 2,25 (— 2,64)].

Importations de matériel de chemin de fer :

19 crores (+ 5) [Grande-Bretagne : 18,4; Amérique : 13 lakhs; Australie (traverses) : 20,5 lakhs (+ 8,1); Canada : 2,14 lakhs (— 18,61)].

XVII

CONCLUSION

Quelles conclusions peut-on tirer de tout ce qui précède ?

Si l'on nous permet d'employer une expression familière, nous dirons ceci : l'Inde est à un tournant brusque de son histoire et nul ne peut prévoir ce qu'il y aura au bout de la descente rapide où elle s'est engagée. Beaucoup d'hommes d'Etat anglais se sont habitués à considérer la Dépendance comme un pays enlisé dans la tradition, immuable au milieu du changement; cela n'était déjà plus absolument vrai avant la guerre et ne l'est plus du tout depuis l'armistice. La guerre a procuré à des centaines de mille d'indigènes l'occasion de sortir de leur pays, de voir l'Occident, de s'initier plus ou moins à de nouvelles manières de voir et de faire, de se laisser influencer par des idées qui, sans cet événement, leur seraient restées complètement étrangères; le prolongement des hostilités pendant quatre longues années a donné aux Indiens l'impression que les nations occidentales n'étaient plus aussi puissantes qu'autrefois. Le nationalisme asiatique, déjà éveillé par la victoire des Japonais sur les Russes, a été affermi par la déclaration solennelle du président Wilson proclamant le droit des peuples à se gouverner librement. La politique turcophobe de l'Angleterre a soulevé contre elle les Musulmans de l'Inde; les Indiens ont vu en eux des alliés parfois compromettants mais susceptibles de leur procurer rapidement ce qu'ils désirent, c'est-à-dire l'autonomie.

L'Angleterre, liée par sa déclaration solennelle du mois de janvier 1917, a jugé prudent de faire la part du feu. Ne voulant pas accorder à l'Inde une indépendance complète, mais désireuse de donner satisfaction, dans une certaine mesure, à ses aspirations, elle a imaginé le système de la dyarchie, c'est-à-dire que l'on confie aux assemblées et aux ministres indigènes certaines branches plus ou moins secondaires de l'Administration, en leur promettant, s'ils sont bien sages, d'agrandir le domaine qui leur est ainsi « transféré », mais en se réservant de le réduire s'ils se montrent incapables d'appliquer les principes du gouvernement représentatif. Les événements ont prouvé la fragilité de cette conception : l'appétit vient en mangeant — et, dès le commencement de la mise en vigueur de la nouvelle constitution, l'opinion publique indienne a réclamé une extension immédiate des droits politiques qui venaient de lui être accordés. Au mois de septembre dernier, un ordre du jour a été proposé à l'Assemblée Législative, demandant :

1° L'introduction d'un gouvernement responsable dans toutes les provinces à dater de 1923;

2° La remise, à la même date, de toutes les branches de l'administration à des ministres indigènes, sauf l'Armée, la Marine et les Affaires Etrangères;

3° Le statut d'un dominion autonome à partir du commencement de la quatrième législature, c'est-à-dire en 1929.

Enfin, cette motion a été retirée et simplement soumise à l'examen du Gouverneur-général en Conseil pour qu'il en fasse part au Secrétaire d'Etat, tout au moins en ce qui concerne la révision de la liste des questions réservées à une date plus avancée que celle qui avait été fixée, c'est-à-dire 1929.

L'Inde est-elle capable de se gouverner elle-même? Dans un article fort intéressant (1), sir Michael F. O'Dwyer insiste beaucoup sur les différences radicales qui existent entre l'Inde et les autres Dominions : Canada, Afrique du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande. Dans tous ces pays, les habitants sont de même race, de même langue, de même religion et de même civilisation que la Mère-Patrie, ou, tout au moins, ont avec elle des affinités étroites; ils possèdent une organisation démocratique ressemblant de très près au suffrage universel; l'instruction publique y est obligatoire et universellement répandue; il n'existe aucune différence légale entre les citoyens, et tous reconnaissent que la capacité de pourvoir à la défense du pays est le corollaire de l'autonomie. Rien de tel dans l'Inde. Jamais l'unité ne s'y est faite, c'est une simple expression géographique; il y a plus de différence entre l'habitant de Madras et celui de la Province du Nord-Ouest qu'entre un Italien et un Danois. Les seuls gouvernements nationaux qu'on y ait rencontrés sont ceux qui

(1) « British India and Dominion status » (*United Empire, the Royal Colonial Institute Journal*, février 1922).

qui ont été imposés par les conquérants musulmans, Arabes, Persans, Afghans, Turcs et Mogols; la tentative du Grand Akbar a piteusement échoué; seule, l'Angleterre a réussi à faire de l'Inde un pays: mais trois religions se partagent la population, divisée en une foule de castes (plus de 2.000). Un très petit nombre des indigènes savent lire et écrire, et il ne saurait être question d'un gouvernement démocratique dans un pays où 50 millions d'habitants sont « intangibles », c'est-à-dire considérés par les autres comme capables de les souiller s'ils en approchent.

Enfin, l'Inde est incapable de se défendre elle-même. Il ne suffit pas d'organiser sur le papier une armée territoriale; les politiciens qui aspirent au gouvernement n'ont absolument rien de l'esprit militaire; l'auteur de l'article donne à ce sujet des chiffres impressionnants: sur 700.000 hommes levés pendant la guerre, la population rurale du Pendjab en a fourni 400.000, mais la population urbaine, c'est-à-dire instruite, n'a pu mettre en ligne que 70 hommes pour servir outre-mer et 250 pour la défense de la province. Le Bengale, peuplé de plus de 50 millions d'habitants, et la province la plus avancée de l'Inde, n'a fourni qu'un seul bataillon; encore n'a-t-on pu l'utiliser que sur la ligne de communications. Dans ces conditions, l'Inde, laissée à elle-même, deviendrait rapidement la proie de ses voisins ou d'une puissance étrangère arrivée par mer.

Tout cela peut être très vrai, mais les agitateurs politiques se soucient uniquement d'une chose: se débarrasser de la domination anglaise; peu leur chaut que leur pays soit incapable de s'administrer et qu'il se subdivise en plusieurs Etats; ce qu'ils veulent, c'est être les maîtres chez eux. Conserveront-ils le gouvernement parlementaire et représentatif qu'on leur a donné? Que leur importe? Ils y voient uniquement un moyen commode et pratique d'arriver à leurs fins; ils sont encouragés dans cette idée par la place qui a été faite à l'Inde dans les deux Conseils de l'Empire tenus à Londres et à la Conférence de la Paix. Ils se sont trouvés sur un pied d'égalité avec les représentants des Dominions et même avec ceux de la Mère-Patrie. On conçoit que cette situation, inespérée il y a quelques années seulement, ait éveillé en eux d'immenses espérances (1).

Il est difficile de revenir en arrière; il faudra fatalement augmenter le nombre des questions soumises aux assemblées et aux ministres indigènes, même s'ils se montrent brouillons ou incapables. Que sera l'avenir, nul ne peut le dire, ni les représentants de l'Angleterre, ni les membres indigènes du gouvernement de l'Inde, ni les agitateurs; mais il est certain que de grands changements se préparent et que l'Angleterre doit accepter la perspective de voir sa domination de plus en plus réduite, à moins qu'elle ne soit

purement et simplement annihilée. Peut-être essaiera-t-elle de s'appuyer sur les Princes Indigènes pour lutter contre cette vague d'indépendance des populations de ses provinces. Qui l'eût dit il y a quinze ans?

Paul MARTIN.

Indochine

Situation générale de l'Indochine. — Dès l'arrivée du Gouverneur général de l'Indochine à Paris, la Commission sénatoriale des Affaires étrangères du Sénat avait demandé à M. Maurice Long de lui faire un exposé de la situation politique et économique de la colonie. Celui-ci, répondant à ce désir, s'est rendu le 5 juillet devant la Commission et lui a fait une communication dont voici l'analyse complète.

M. Maurice Long a insisté d'abord sur le bon état moral de l'Indochine. Il en a indiqué les causes avant tout matérielles: la prospérité indéniable de la colonie essentiellement agricole; les produits de l'Indochine, notamment le riz, se sont bien vendus depuis la guerre et les indigènes reconnaissent que la prospérité agricole est due pour une grande part aux travaux accomplis par la France, tels que: construction de canaux, dragage des rivières, et amélioration des voies de communications. Il n'y a plus maintenant de récoltes déficitaires. A cela s'est ajoutée la valeur considérable du change de la piastre, qui a permis au commerce indochinois de traverser, sans presque s'en apercevoir, la crise économique consécutive à la guerre.

Sur l'élite que, dans ce pays de constitution aristocratique, il faut satisfaire par autre chose que par la seule prospérité matérielle et qui fait l'opinion, notre victoire a eu un puissant effet.

On savait, en Indochine, qu'il y avait en Europe des puissances de premier plan, parmi lesquelles l'Allemagne, l'Angleterre et la Russie étaient considérées comme prédominantes. La défaite de l'Allemagne, la débâcle russe et les frémissements qui agitent les Indes, ont eu pour effet de mettre en valeur la victoire de la France, son unité et la sûreté de son organisation.

Au cours de la guerre, l'Indochine a fourni à l'Europe 140.000 hommes, combattants, infirmiers, ouvriers. Il en est rentré environ 120.000. Les combattants, notamment, sont revenus avec un esprit excellent et on peut dire d'une façon générale, que l'Indochine a trouvé une satisfaction de vanité dans la pensée qu'elle a coopéré à la victoire française. Il y a là pour les indigènes une satisfaction d'orgueil.

Nous poursuivons en Indochine, sous des modalités différentes qui correspondent à la diversité des pays que comprend la colonie, une politique

(1) Cf. l'article de M. Srinivasa Sastri, dans le numéro spécial du *Times* (17 novembre 1921).

d'association caractérisée par la création de Chambres consultatives indigènes et par la remise également à des indigènes du plus grand nombre des fonctions subalternes.

Envisageant ensuite les rapports de l'Indochine avec les pays qui l'entourent, M. Maurice Long a indiqué que nos relations avec le Siam étaient actuellement excellentes.

La tension qu'avait provoquée le retour à l'Indochine des trois provinces cambodgiennes que le Siam avait détenues jusqu'en 1907, a disparu, et le fait que pendant la guerre le Siam s'est déclaré pour les alliés, a été la base des sympathies très nettes que nous rencontrons aujourd'hui dans ce pays qui a réservé au maréchal Joffre un magnifique accueil.

Avec le Japon, les rapports sont courtois et cordiaux. Le gouvernement de Tokio s'affirme comme n'ayant aucune visée politique en Indochine et cherchant seulement à y améliorer la situation économique de ses ressortissants. Il existe sur ce point des difficultés douanières que M. Maurice Long considère comme susceptibles d'atténuations.

M. Gaston Doumergue, président de la Commission, fait observer que le Japon se plaint des conditions meilleures accordées à d'autres nations. Il réclame un traitement égal.

M. Maurice Long reconnaît qu'il faut faire quelque chose pour le Japon, mais les industriels veulent garder le marché. Nous traitons les Japonais comme les Anglais traitent les Européens. La Chine est favorisée, car c'est une puissance asiatique. Mais le Japon a un statut européen.

L'Indochine est sans rapports directs avec le gouvernement de Pékin, mais elle est en contact avec les Etats de la Chine du Sud. Elle traite avec les gouverneurs militaires qui sont les véritables chefs de ces Etats et cette politique pratique a abouti à faire disparaître d'une façon à peu près complète les incidents de frontières.

M. Maurice Long convient que la politique libérale que la France poursuit dans nos possessions d'Extrême-Orient a donné d'heureux résultats favorablement appréciés par les indigènes.

Sur une question de M. Berthoulat relative à la B.I.C., M. Maurice Long a rappelé qu'il avait été amené à faire connaître son opinion dans les rapports adressés au gouvernement lors de la déconfiture de cet établissement. Il ne peut que confirmer ce qu'il a dit alors, c'est-à-dire que l'existence d'un grand établissement de crédit portant pavillon français avec de nombreuses succursales était, pour la France, un élément d'influence et que sa chute ne pourrait avoir que des répercussions fâcheuses pour nos intérêts. Il a insisté surtout sur la nécessité du remboursement des dépôts confiés par les indigènes.

En ce qui concerne les concessions accordées par le gouvernement chinois à la B.I.C., il les juge matériellement et moralement importantes, notamment celle qui vise la construction du chemin de fer de Se-Tchuan, ce chemin de fer ayant par

lui-même une importance considérable puisqu'il desservira une population de 70 millions d'habitants et pouvant en outre constituer une concurrence dangereuse pour notre chemin de fer du Tonkin au Yun-Nan, s'il était confié à d'autres mains qu'à des mains françaises.

L'empereur d'Annam en France. — C'est un événement d'une réelle importance que le voyage en France de l'empereur d'Annam. Pour la première fois dans toute l'histoire d'Annam, un souverain de cet Empire quitte ses Etats. L'empereur Khai-Dinh avait manifesté à plusieurs reprises le désir de se rendre en France pour remercier la nation protectrice. Le gouvernement français, appréciant l'importance de ce fait politique, a déféré à ce désir. Il a été décidé que le voyage du souverain aurait lieu pendant les grandes manifestations coloniales de l'exposition de Marseille et coïnciderait avec la présence en France du gouverneur général de l'Indochine.

Avant de quitter ses Etats, l'empereur a tenu à prendre certaines dispositions de nature à préciser la signification de son voyage. La cérémonie d'investiture du prince héritier de la couronne d'Annam a eu lieu le 28 avril à Huê, au palais de Thai-hoa, en présence de la Cour et de la colonie européenne. Cette consécration officielle était vivement désirée par le Conseil de la famille impériale et par les hauts mandarins de Huê, car le jeune prince devait non seulement accompagner son père en France mais y rester, pour compléter son instruction à Paris sous la haute direction d'un ancien résident supérieur en Annam.

En outre, l'empereur a publié l'ordonnance suivante pour faire comprendre à son peuple les raisons de son lointain voyage :

Nous sommes monté sur le trône depuis sept ans, et quand nous jetons un coup d'œil sur ce court passé, nous éprouvons une inexprimable satisfaction en constatant qu'au milieu d'un effroyable cyclone qui bouleversa le monde entier, qui troubla profondément toutes les nations, notre pays jouit d'une situation privilégiée au point de vue du calme et de l'ordre. Combien grands sont le bonheur de notre règne et celui de notre peuple !

Maintenant que la victoire française est complète et que la paix française continue à régner chez nous, nous allons entreprendre un voyage en France, apportant nous-mêmes à la nation protectrice nos plus chaleureuses félicitations, et en même temps nos sentiments de gratitude, afin de resserrer ainsi plus étroitement les liens d'amitié qui nous unissent à la France. Là, nous présenterons nos hommages à M. le président de la République, à notre éminent ami le ministre des colonies, A. Sarraut, et aux grands savants français. Nous les remercierons de vive voix de ce qu'ils ont fait, de ce qu'ils font et de ce qu'ils feront pour nous. Nous examinerons de nos propres yeux les merveilles de la science moderne dont les bienfaits vont se répandre pleinement chez nous.

Nous nous rendrons également sur les lieux qui servirent de théâtre à la dernière guerre. Là, nous visiterons les tombeaux des héroïques Français qui sont morts pour la patrie, et particulièrement ceux de nos compatriotes qui, venus à notre voix défendre la cause de la justice et du droit et payer pour nous la lourde dette de la gratitude, ont si généreusement versé leur sang à côté de leurs frè-

res aînés français. Pour consoler leurs mânes, nous brûlerons, nous leur souverain, pieusement, devant leurs tombes une baguette d'encens, en les bénissant dans leur repos éternel et glorieux sur la terre de la patrie adoptive.

Nous voyagerons cette fois-ci conformément aux usages adoptés par des souverains européens : tous les somptueux équipages princiers seront supprimés. Nous emmènerons notre héritier Vinh Thuy pour confier son éducation au gouvernement français, plaçant en lui pour l'avenir notre espoir et attestant par ce geste notre confiance dans le gouvernement français. Nous l'avons élevé jusqu'ici dans le cadre austère des rites et dans la stricte observance des sages préceptes de morale. Après quatre ans d'études chinoises, nous le destinons maintenant aux études françaises pour le préparer à ses futurs devoirs. Toutefois, nous autorisons son précepteur annamite à l'accompagner durant son séjour en France afin de le rappeler de temps en temps aux préceptes de nos sages, à la morale et aux mœurs de notre pays, et de le perfectionner davantage dans la culture des caractères chinois, et cela dans un intérêt bien compris pour la délicate mission qui lui sera dévolue plus tard.

Ainsi notre voyage en France produira probablement un certain écho dans les milieux indigènes, et aura une heureuse répercussion pour l'avenir de notre pays.

Avant notre départ, le ministère des rites sera chargé d'élaborer un programme relatif aux cérémonies qui seront célébrées dans les temples des empereurs, nos ancêtres, les informant de notre voyage, et relatif à la visite d'adieu rendue officiellement à LL. MM. les deux reines-mères.

C'est le 21 juin que l'empereur d'Annam est arrivé à Marseille à bord du paquebot *Porthos* ; il était accompagné de son fils, le prince héritier Vinh-Thuy, du résident supérieur en Annam, et de plusieurs hautes personnalités de l'empire d'Annam : S. Ex. Nguyen Huu, ministre de l'Intérieur et des Finances ; M. Nguyen Huu Tien, mandarin militaire du deuxième degré, beau-frère du souverain ; S. A. le prince Buu Phong, mandarin civil du deuxième degré ; M. Thai van Toan, chef du secrétariat impérial, interprète de l'empereur ; M. Buu Trac, mandarin militaire de deuxième classe, aide de camp de l'empereur.

Après avoir passé trois jours incognito à Marseille, l'empereur d'Annam est arrivé à Paris le 24 juin par la gare du Bois de Boulogne et a fait une entrée solennelle dans la capitale. Le séjour de S. M. Khai Dinh à Paris a été intentionnellement entouré, par le gouvernement français, d'un éclat tout particulier ; il a comporté toute une série de réceptions officielles et de fêtes qui ne peuvent manquer de laisser une forte empreinte sur l'esprit du souverain protégé et qui seront favorablement commentées dans les moindres villages de l'Annam quand elles y seront connues.

De ces réceptions officielles l'une des plus brillantes et certainement la plus significative a été le dîner offert le 26 juin par le président de la République en l'honneur de l'empereur d'Annam. Nous croyons intéressant de reproduire ici les toasts qui y ont été prononcés, parce que, sous une forme éloquente, ils définissent admirablement les liens indissolubles qui unissent l'Annam à la France.

Le président de la République a pris le premier la parole en ces termes :

Sire,

Les manifestations respectueuses de bienvenue qui ont fait cortège à Votre Majesté depuis son débarquement à Marseille et qui l'accompagneront pendant toute la durée de son séjour témoignent des sentiments de nos populations. Elles sont heureuses de saluer en Votre Majesté le souverain que vénèrent les braves soldats dont l'agile et nerveuse silhouette a si souvent, au cours de quatre longues années d'épreuves, réjoui nos yeux et nos cœurs.

La France sait, elle n'oubliera jamais avec quel empressement les fils d'Annam sont venus à l'appel de la nation protectrice, combattre à nos côtés pour le triomphe du droit et le salut de la civilisation.

Autant que les souvenirs de la guerre, les espoirs de la paix inclinent vers Votre Majesté et son peuple la sympathie confiante du gouvernement de la République et de notre pays.

La République française a, dès longtemps, arrêté les directions de sa politique coloniale. Fidèle à ses principes comme à son histoire, elle entend porter aux peuples qui se sont fiés à elle la justice et la sécurité. Son programme est de liberté. Respect profond des traditions, de la religion et des mœurs ; effort constant vers le progrès intellectuel, moral et matériel par la coopération et l'association entre indigènes et Français : ces idées inspirent notre action partout où flotte notre drapeau. Les résultats qu'a obtenus cette méthode, la solidarité des liens de confiance et d'affection qu'elle a noués entre nos associés et nous, prouvent sa valeur.

Depuis le traité de Versailles du 28 novembre 1787, conclu entre un des plus illustres prédécesseurs de Votre Majesté et le roi de France, jusqu'à nos jours, bien des accords sont intervenus entre l'Annam et la France. Mieux encore que le texte des traités une sympathie croissante règle aujourd'hui leurs rapports mutuels.

Votre voyage en France, sire, votre présence parmi nous, sont la manifestation éclatante de la confiance réciproque qui lie votre pays et notre protectorat.

Français, nous avons vite discerné les qualités d'intelligence et de jugement, le labeur opiniâtre et patient, l'ardeur à s'instruire qui distinguent le peuple annamite ; nous avons admiré l'originalité et la grandeur de la civilisation deux fois millénaire, dont notre Ecole française d'Extrême-Orient recherche et conserve, avec un soin pieux, les monuments de tout ordre.

Les sujets de Votre Majesté se sont, de leur côté, aisément rendu compte que la France était venue leur apporter le plus loyal concours, uniquement soucieuse de fortifier l'Annam au dedans et au dehors, d'y garantir l'ordre et la sécurité, de développer sa prospérité, ses moyens de communication, ses établissements d'enseignement et d'assistance, de mettre en un mot au service de ses destinées, dans l'intérêt commun du peuple protégé et de la nation protectrice, son expérience, ses lumières, sa puissance et son prestige.

En m'exprimant ainsi devant Votre Majesté, je sais être en plein accord avec elle. Vous êtes, sire, notre ami fidèle et dévoué ; digne héritier d'un illustre père qui honora sa vie par sa fervente amitié pour la France, vous continuez noblement sa tradition. A l'heure du péril, vous avez été le premier à comprendre quel était le devoir de votre pays. La paix rétablie, vous nous donnez, en venant visiter la France, une marque nouvelle de votre attachement, en même temps qu'une nouvelle preuve de ce désir clairvoyant et judicieux de progrès qui inspire vos fermes adhésions aux réformes poursuivies par l'administration du protectorat.

En vous remerciant au nom du gouvernement de la République comme au mien, je vous demande la permission de lever mon verre en l'honneur de Votre Majesté ; au bonheur et à la prospérité de son peuple ; à l'étroite

union, scellée à jamais par la communauté des sacrifices, de l'Annam et de la France.

L'empereur d'Annam a répondu :

Monsieur le président,

La gratitude a fait fléchir les règles millénaires. Pour la première fois, dans la longue suite des empereurs d'Annam, un souverain a quitté ses Etats pour remplir le devoir sacré de reconnaissance envers la plus noble et la plus humaine des nations.

Par l'amicale intervention de M. le gouverneur général Long et la haute et courtoise bienveillance du gouvernement de la République, je puis aujourd'hui, fidèle dépositaire de la pensée de mon père, l'empereur Dong Khanh, réaliser le projet qu'il avait formé de venir présenter à la France l'hommage et les remerciements du peuple d'Annam pour l'œuvre durable de progrès et de bonté qu'elle a accomplie dans mon pays en association et en pleine communion de pensée avec nous et nos sujets.

De cette union de deux pensées, riches l'une et l'autre d'un magnifique et lointain passé, sont nés des sentiments de sympathie et d'admiration qui ont poussé d'un seul élan le peuple d'Annam à venir combattre pour ceux qui, sous l'empereur Gia Long, avaient généreusement aidé leur prince malheureux à reconquérir son royaume.

Depuis plus d'un siècle, les liens de l'amitié et de la reconnaissance nous lient à la France.

La France a découvert à nos yeux des horizons ignorés, elle a étendu le champ de nos connaissances, elle a augmenté notre bien-être matériel, elle a secouru nos souffrances, elle a sur notre sol et dans nos esprits fait régner l'ordre et la paix, mais elle a fait mieux : elle a su nous comprendre, elle a su nous aimer. C'est d'elle seule que mon peuple — retenu et guidé dans la voie droite, durant la grande tourmente mondiale, par la pratique de notre morale millénaire — attend de l'exercice de sa politique toujours plus libérale la récompense de son attitude toute de sagesse, de fidélité et de loyal attachement.

Aussi l'évolution inéluctable qui entraîne toutes les nations et qui depuis la grande guerre a fait naître tant d'aspirations nouvelles se poursuit-elle en Annam dans le calme et la tranquillité, sans heurt et sans secousse, mais seulement par le fait du lent et graduel changement des mœurs et coutumes.

Devant ces constatations et pour préparer le jeune prince héritier à son métier de roi moderne, j'ai pensé que je ne pouvais donner à la fois à la France un meilleur gage de mon attachement, à mon fils une plus grande preuve d'affection, à mon peuple une marque plus sincère de l'intérêt que je lui porte qu'en confiant à la sollicitude et à la sagacité du gouvernement de la République l'éducation de celui qui devra un jour sous son égide conduire l'empire vers de nouveaux progrès.

Monsieur le président,

Je vous confie mon fils, je le confie à la nation protectrice et tutélaire. Chez elle, il est toujours dans sa patrie. Je n'en puis douter après l'accueil qui m'est fait par le gouvernement et par tous les Français, accueil qui est allé droit à mon cœur et dont les Annamites ressentiront vivement tout le prix.

Je ne me sens point étranger parmi vous et je ne suis point surpris de m'y voir.

Les destins de nos deux nations sont à jamais confondus.

Aussi c'est avec des sentiments d'ardente et filiale admiration que je dédie à la France souverainement belle, à sa grandeur et à sa gloire immortelle, l'invocation rituelle des « dix mille années de calme bonheur et de resplendissante prospérité ».

Permettez-moi, en ce jour faste et solennel dont je garderai précieusement le souvenir, d'associer à ces souhaits tous ceux qui m'ont appris à connaître, à aimer et à vénérer la France, et au premier rang desquels je place mon grand et sincère ami le ministre des colonies Albert Sarraut, dont la belle œuvre en Indochine, œuvre à laquelle je m'honore d'avoir collaboré, restera imprescriptible dans nos cœurs.

Je vous demande la permission de lever mon verre en votre honneur et en l'honneur de Mme Millerand, à qui j'offre mes vœux les plus sincères de félicité et de longévité.

Je bois au bonheur et à la grandeur de la France protectrice, à l'union bienfaisante et à jamais indissoluble de la France et de l'Annam.

Levant

Grecs et Nationalistes turcs. — Aucun événement important n'est venu, depuis notre dernière chronique, modifier sensiblement la situation ; le problème oriental demeure toujours pendant, et la note des Alliés est aussi inopérante qu'au premier jour. En réalité, on en est arrivé à un point mort et rien, sauf un coup de force, ne permettra de sortir de cette « impasse turque » dont le R. P. Jalabert a naguère si bien analysé les termes. Les parties elles-mêmes s'en rendent nettement compte ; n'a-t-on pas parlé naguère d'une marche des Grecs sur Constantinople, qui, couronnant les vœux des Anglais, consacrerait les ambitions britanniques et achèverait d'assurer la maîtrise de nos bons amis sur les Détroits et sur la Méditerranée tout entière, ou presque tout entière ? Ainsi aurait été mené enfin à son exécution complète un plan élaboré depuis longtemps et dont, même aux heures les plus sombres de la Grande Guerre, certains Anglais se sont attachés exclusivement à poursuivre la réalisation. Fort heureusement, les Grecs n'ont pas osé aller jusqu'au bout, ... à moins qu'ils n'en aient été empêchés, et les Turcs sont encore officiellement les maîtres de Constantinople, bien qu'un général anglais y ait le premier rang, avant les autres commissaires alliés.

Les Grecs et l'Ionie. — Mais ils ont voulu avoir une compensation, et, encouragés sans doute par leurs conseillers secrets, par ceux sur lesquels ils s'appuient exclusivement depuis le retour du roi Constantin, ils ont lancé un véritable défi aux peuples de l'Entente. On se rappelle le memorandum du 26 mars et les conditions qu'il posait ; les Grecs, pour n'avoir pas à abandonner Smyrne, en ont fait proclamer l'autonomie par ses habitants, ou plutôt par leurs propres partisans. L'autonomie, dans l'esprit des Grecs, chacun sait ce que cela veut dire : l'exemple de la Crète est là pour prouver que cet état purement transitoire ne sert qu'à masquer, en le facilitant, le passage

d'une province turque sous l'autorité hellénique. Singulière manière, en vérité de répondre aux bons offices et aux efforts de ceux qui, amis sincères et désintéressés des Grecs comme des Turcs, n'aspirent qu'à rétablir dans le Levant une paix durable, et qui, tout récemment encore, faisaient tout le possible pour convertir les Anglais à leurs vues!

Nous reviendrons sur cette question de l'Ionie et des populations de l'Ionie; et nous montrerons avec quelle habileté les Grecs, prenant leurs désirs pour des réalités, jonglent avec les chiffres et les statistiques et propagent sur le peuplement de la contrée une foule d'idées fausses. Ils ont une excuse, il est vrai; quels exemples néfastes leur ont donnés les Alliés, quand ils ont refait la carte de l'Europe! L'avenir se chargera sans doute, et peut-être plus tôt qu'on ne le croit, de casser une foule de sentences inspirées par l'esprit de parti et contraires aux vœux des populations dont ces mêmes sentences prétendaient faire le bonheur. Précaire a été l'œuvre du Congrès de Vienne; précaire aussi sera l'œuvre du Conseil des Quatre, cette œuvre, dont une partie est déjà complètement caduque, malgré tous les efforts des Anglais pour maintenir les clauses de la paix de Sèvres.

La question de Chypre. — Notons d'ailleurs que, malgré leur affection pour les Grecs, les Anglais ne sont nullement disposés à faire le moindre sacrifice personnel pour les amener à la sagesse. On le voit bien dans cette affaire de Chypre, que traite avec ampleur un de nos collaborateurs dans une autre partie de ce numéro. Et, ici, l'Angleterre a raison; elle sait combien peu est grecque l'île de Chypre, malgré les prétentions contraires du *Daily Herald* et d'autres journaux aux informations très sujettes à caution. Que ne tire-t-elle, de ce fait patent, les conséquences qui s'imposent au sujet de l'Ionie?

Les crédits de l'armée du Levant à la Chambre des Députés. — Le 23 juin dernier, dans la séance de l'après-midi, la Chambre des Députés a discuté un projet de loi portant ouverture aux ministres de la guerre et des pensions, sur l'exercice 1922, d'un crédit de 180 millions de francs destiné à l'entretien des effectifs de l'armée du Levant.

Le premier, M. de Chappedelaine a pris la parole dans la discussion générale. Il l'a fait en ces termes :

M. DE CHAPPEDELAINE. — Messieurs, le Gouvernement nous a demandé de voter un crédit de 180 millions francs, pour l'entretien des effectifs de l'armée du Levant, pendant le dernier semestre de 1922.

La Commission des finances trouvant ces crédits exagérés, le Gouvernement avait consenti à réduire le crédit à 160 millions.

La commission des finances ne s'est pas contentée de cette réduction. En effet, le crédit de 160 millions impliquait le maintien en Syrie de 36.000 hommes pendant le dernier semestre de 1922. La commission des finances a pensé que, pendant le dernier trimestre de

1922, on pouvait réduire ces effectifs à 20.000 hommes. Aussi vous propose-t-elle de voter un crédit de 164 millions. Si, de prime abord, vous semblez étonnés de ces quatre millions supplémentaires sur la réduction consentie par le Gouvernement, rappelez-vous que dans ces 164 millions sont prévus précisément une dépense spéciale pour le rapatriement de 16.000 hommes dans la seconde moitié de l'année.

Le maintien de 35.000 hommes en Syrie et même le maintien de 20.000 hommes en Syrie, ce sont là des effectifs exagérés et je demande à la Chambre la permission de le lui prouver.

L'adoption de l'amendement que je vous demanderai tout à l'heure de voter réduirait, en effet, de 36.000 de l'armée du Levant à 30.000 hommes au lieu de 36.000 pendant le trimestre qui va venir, du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre et réduirait ensuite ces effectifs progressivement jusqu'à 12.000 hommes pour le dernier trimestre de 1922.

Ce sont là des effectifs amplement suffisants pour maintenir à l'intérieur de la Syrie la paix et pour parer également à tout danger extérieur.

En effet, quel est le but de l'armée du Levant? Maintenir l'ordre, maintenir la paix à l'intérieur et parer à tout péril extérieur.

C'est de cette dernière question que je me préoccuperais d'abord.

D'où peut venir aujourd'hui la menace extérieure contre les frontières de la Syrie? Je suppose que le Gouvernement n'envisage pas des hostilités possibles avec les Turcs. M. Bokanowski, rapporteur général, rappelle, avec juste raison, que nous avons conclu l'accord d'Angora.

D'ailleurs, s'il s'agissait de tenir tête à l'armée kémaliste, le chiffre que vous propose le Gouvernement ne répondrait à rien. Ce sont des chiffres complètement illogiques qui n'ont aucune base sérieuse, à moins que leur but ne soit simplement d'entretenir là-bas des cadres coûteux et inutiles. (*Applaudissements.*)

S'il s'agissait de tenir tête à la Turquie, oh! alors, il faudrait se rappeler la réponse que faisait un jour M. le maréchal Foch, consulté à cet effet. Réduire l'Anatolie, c'est dix ans et 300.000 hommes. Si, au lieu de songer à réduire l'Anatolie, il s'agissait de tenir tête à la Turquie sur nos lignes, ce n'est plus 300.000 hommes, mais c'est 150.000 hommes, et 150.000 hommes représentent une dépense annuelle de 1 milliard 500 millions, sans compter toutes les autres dépenses nécessitées naturellement par les hostilités.

Si nous écartons le danger turc, qui ne peut plus exister si nous savons pratiquer, comme il convient, l'accord d'Angora, quel autre péril peut menacer les frontières syriennes? Je n'en vois qu'un seul: celui qui peut venir du côté des Arabes, du côté des émirs Fayçal et Abdallah.

Quelles sont donc les forces que ces émirs pourraient nous opposer? Je sais que le roi Hussein voit d'un très mauvais œil et n'a jamais admis l'établissement de mandats sur la Syrie, la Transjordanie, la Palestine et la Mésopotamie. Je sais qu'il ne demanderait pas mieux que de voir ses fils Fayçal et Abdallah envahir la Syrie et de voir Abdallah prendre la couronne à Damas, mais il s'agit de savoir s'ils sont capables d'envisager sérieusement de tels buts.

Hussein, en ce moment, ne peut bouger. Il est en lutte lui-même avec des tribus voisines, en particulier avec l'émir Ibn Séoud, le grand chef des Moabites, qui lui dispute la Mecque et le temple de la Kaaba. Il est dénué de ressources, il est pauvre. Les Anglais lui ont coupé les vivres; ils lui ont supprimé les subsides mensuels qu'ils lui versaient jusqu'ici.

Quant à Abdallah, l'émir de Transjordanie, c'est à

peine s'il pourrait faire passer la frontière à quelques centaines de cavaliers bédouins.

Pour ce qui est de l'émir Fayçal, nous savons par les renseignements les plus authentiques qu'il ne peut faire passer la frontière tout au plus qu'à 6.000 hommes dépourvus de tout ce qui fait la force des armées modernes, sans avions, sans chars d'assaut, sans moyens de transports, sans avoir derrière lui une nation organisée.

Quelle figure cette petite armée mésopotamienne de 6.000 hommes pourrait-elle faire contre un détachement français de 6.000 hommes pourvus de tous les moyens matériels qu'on a utilisés pendant la grande guerre : riche en avions, en tanks, en mitrailleuses ? Il est illusoire de craindre aujourd'hui, là-bas, un péril arabe, un péril fayçalien.

Si 6.000 hommes sont suffisants pour repousser une invasion de l'émir Fayçal, à plus forte raison les 12.000 hommes dont je demande le maintien et l'entretien en Syrie.

S'agit-il de maintenir l'ordre et la paix intérieure, ce chiffre de 36.000 hommes me paraît encore beaucoup plus exagéré.

Depuis la plus haute antiquité, la Syrie a toujours été habitée par un peuple de commerçants, qui ne demande qu'à vivre en paix et à jouir tranquillement de son beau ciel bleu, en gagnant le plus d'argent possible.

Appliquez aux Syriens un mandat large, qui leur permette d'organiser enfin, sous certaines modalités, la patrie à laquelle ils aspirent de toutes leurs forces ; favorisez le relèvement de leur commerce, le développement de leur industrie naissante, ils ne vous en demandent pas davantage.

Un événement récent, à Damas, a montré l'inutilité des forces importantes. Une échauffourée s'est produite à propos de la venue d'un Américain, M. Crane. Je dis « à propos », car la véritable cause de l'échauffourée, nous le verrons tout à l'heure, est d'autre nature. Rien n'a été plus facile que de disperser le rassemblement qui s'était formé devant le palais du gouvernement. Deux coups de mitrailleuse à blanc, en l'air, et la foule immense qui était là s'est dispersée comme une volée de moineaux.

M. ANDRÉ BERTHON. — Il n'y a pas eu que des coups de mitrailleuses à blanc, puisqu'on a compté des blessés.

M. DE CHAPPELAIN. — En résumé, si la France veut la guerre avec la Turquie, c'est 150.000 hommes qu'il faut en Syrie, et non 36.000 hommes. Ce n'est pas 360 millions qu'elle doit inscrire à son budget, mais un milliard 500 millions, sans compter les dépenses de guerre proprement dites.

Si la France est réellement en paix avec la Turquie, n'ayant à craindre que dans de très faibles limites Fayçal, Abdallah et peut-être quelques incursions des Kurdes, n'ayant absolument rien à craindre pour l'ordre public, c'est simplement, au grand maximum, pour parer à toute éventualité, 12.000 hommes qu'elle doit entretenir au Levant, et c'est simplement 120 millions qu'elle doit inscrire au budget de ses dépenses militaires en Syrie pour 1923.

Pourquoi, dans un pays qui ne demande qu'à être notre ami, entretiendrons-nous des troupes tellement hors de proportion avec celles que nos alliés anglais entretiennent dans les Etats voisins ? Tandis que la France maintient en Syrie 36.000 hommes, l'Angleterre, pour garder à la fois l'Egypte, la Mésopotamie, la Transjordanie et la Palestine, n'a que 32.000 hommes seulement.

Voici la décomposition de ces chiffres :

Mésopotamie	14.000 hommes
Egypte	14.000 hommes

Notez qu'en Egypte il y a 14 millions d'habitants et

994.000 kilomètres carrés, alors qu'en Syrie il y a 4 millions d'habitants et 400.000 kilomètres carrés.

En Palestine et Transjordanie, nos alliés n'ont que 4.000 hommes, et dans ce dernier effectif pas un seul soldat anglais.

12.000 hommes, dont 6.000 Syriens, doivent constituer nos seules forces là-bas pour le 4^e trimestre et pour toute l'année 1923.

Mais je vais plus loin et j'espère que, dans les années qui viendront ensuite, les 12.000 hommes ne seront plus recrutés que dans les rangs des Syriens. La France ne devra plus fournir à cette armée que des cadres et, comme il est juste, l'entretien de cette armée devra incomber tout entier au budget de la Syrie.

Laissez-moi vous dire, en finissant, que la paix et l'ordre intérieur, vous les obtiendrez, en Syrie, non pas en y maintenant des troupes nombreuses, mais en pratiquant là-bas une bonne politique, celle que Bossuet qualifiait « l'art de rendre aux peuples la vie avantageuse et comode ».

Je ne tiens pas à ouvrir aujourd'hui un grand débat sur cette question. J'ai cependant ici quelques documents qui éclairent singulièrement l'état d'esprit qui règne en Syrie actuellement. On ne saurait trop rendre hommage à la grande et noble figure du général Gouraud, dont le beau caractère et le passé glorieux lui ont valu, dans le Levant, l'estime et l'admiration de tous.

Mais tout le monde, dans son entourage, n'a pas compris comme lui le rôle que la France doit remplir au milieu des populations syriennes.

J'ai ici plusieurs documents, quelques lettres, qui mettent, malheureusement, trop en lumière la politique qui est pratiquée là-bas. Ces lettres émanent de personnages qui ne sont pas suspects, dont la plupart sont de grands amis de la France et même des amis de M. le général Gouraud.

Tout à l'heure, j'ai parlé de la surexcitation née à Damas au moment du passage de M. Crane, et je disais qu'une autre cause a motivé cette surexcitation.

Voici ce qu'écrivit à ce sujet un Druse important, Mafic Halaby, directeur de l'instruction publique du Grand Liban :

« La cause de la surexcitation de Damas vient de ce que la publication de la loi électorale a été interprétée par une grande partie de la population comme antilibérale. »

Dans une lettre d'un père catholique, notable de Tyr, je relève de violentes protestations contre la confiance accordée par le gouvernement du Grand Liban à un certain Ramel Bey Assad, accusé d'avoir organisé le massacre des chrétiens en 1920.

L'émir Fouad Asslan, qui appartient à la plus grande famille druse du Liban, dont les aïeux ont régné sur le Liban, partisan du général Gouraud, élu membre du conseil représentatif sur une liste du gouvernement, écrit à la date du 20 mai :

« Le mal, le grand mal n'est que dans le genre d'administration et surtout dans le choix des fonctionnaires qui sont de mauvais conseillers. »

Voici une lettre d'un négociant grec catholique partisan du général Gouraud et très francophile :

« On avait promis, écrit-il, un conseil représentatif, jouissant de toute son indépendance et le voilà constitué pieds et mains liés sans aucune latitude. »

Un Maronite, ami de la France, écrit à la date du 16 avril :

« Vous avez certainement appris l'horrible assassinat d'Assad Bey, ministre de l'intérieur. Ce qui nous étonnait, c'est de savoir que le gouverneur, voulant faire preuve de justice, a incriminé Hassan Kadi, Salah Bey-hum, Ismail Chafu.

« En fait, la police mobile, le revolver au point, a fait

ruption à deux heures et demie du matin dans les barons de ces deux derniers. Elles les a menés en prison à Ras Beyrouth, sous forte escorte sans oublier la précaution de leur mettre les menottes... »

N'avons-nous pas transporté là-bas, avec certains de nos fonctionnaires, une politique sous-préfectorale? (*Très bien! très bien! sur divers bancs à gauche.*)

M. ANDRÉ BERTHON. — Avec quelque chose de plus: le régime du caporalisme!

M. DE CHAPPEDELAINE. — Que dire de ce découpage de la Syrie en quatre Etats? Division contre laquelle les sentiments des Musulmans protestent violemment. Il faudra que dans un avenir prochain on remédie à cette erreur, en réunissant ces quatre Etats par des liens fédératifs étroits, le Liban, bien entendu, continuant à bénéficier d'un Etat spécial. Quel sera l'avenir politique de la Syrie? Une république fédérative? ou bien un prince musulman ami de la France s'installera-t-il à Beyrouth ou à Damas? Mais dans tous les cas ce que nous verrons bientôt, j'espère, ce sont les Syriens libres et jouissant d'une large autonomie — non pas que nous devions abandonner ce pays. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, il y a deux ans à cette tribune, que des liens séculaires et sacrés nous lient, nous créent des obligations, mais des liens qui doivent être des liens d'amitié, de garantie et non des liens de suzerain à vassal. Les Syriens nous attendaient comme des libérateurs, comme des amis, comme des alliés et non comme des conquérants.

Abandonner la Syrie, la considérant comme une monnaie d'échange la troquer contre je ne sais quel autre territoire, comme je l'ai entendu dire récemment, non cela ne serait pas digne de la France. Jules Ferry aurait appelé cela « la banqueroute de l'honneur! »

Mais entre partir et réformer notre manière il y a une différence.

Nous ne devons pas aller là-bas pour y transporter tous les défauts de notre administration et y appliquer un fonctionnarisme tatillon et vexatoire. Cela serait indigne de la grande France.

Si nous voulons avoir l'apaisement en Syrie, nous n'y parviendrons pas en inscrivant à notre budget les dépenses qu'on nous demande et qui méritent simplement le nom de gaspillage. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Nous retrouverons la paix et tout notre prestige, dans le Levant aussi bien que dans l'Orient, en orientant franchement notre politique dans le sens turc.

Les Arabes, délivrés des Turcs, aiment bien maintenant le sultan de Constantinople, car, n'étant plus assujettis à son pouvoir temporel, ils ne voient plus en lui que le kalife, le chef religieux, le commandeur des croyants.

D'ailleurs, il faut bien considérer que la Syrie n'est qu'un point du problème oriental, et je crains fort qu'en ce moment-ci, au quai d'Orsay, la vision de la Syrie ne rétrécisse sensiblement la vue d'ensemble que nous devons avoir de tout le problème oriental.

Ici, j'en reviens à une idée que j'ai déjà soutenue à cette tribune et qu'on ne saurait trop mettre en lumière: c'est la nécessité pour nous de nous rapprocher de plus en plus des Turcs. (*Très bien! très bien!*)

Il y a quelques semaines, une grande voix d'Angleterre, qui malheureusement depuis hier n'est plus qu'une voix d'outre-tombe, prononçait ces paroles au Parlement britannique. Je cite ici les paroles de M. le maréchal Wilson:

« Nous sommes en Palestine, disait-il, parce qu'il y a quelques années M. Balfour a fait un discours. Nous y restons parce qu'on a dit aux politiciens que si nous partons nous aurons contre nous l'élément juif de toutes les capitales du monde. En Palestine comme en Turquie, M. Lloyd George a mis son argent sur le mauvais che-

val. Nous n'aurons jamais la paix en Palestine, en Mésopotamie, en Egypte ou dans les Indes tant que nous ne ferons pas la cour aux Turcs. C'est peut-être immoral, mais c'est un fait. »

Et ces paroles de M. le maréchal Wilson ont été singulièrement soulignées avant-hier, à la Chambre des Lords, qui, par 29 voix contre 60, a marqué sa désapprobation sur la façon dont s'exerce actuellement le mandat anglais en Palestine.

Non, ce n'est pas immoral, de se rapprocher des Turcs, surtout pour des Français, les amis séculaires de la Turquie. Rien de ce qui touche à l'Orient ne peut être indifférent à la politique que nous devons suivre en Syrie, et je me demande si, en ce moment, au quai d'Orsay, on envisage bien comme il le faut la grandeur du problème, si l'on se rend compte suffisamment des événements formidables qui se posent dans tout l'Orient.

Savez-vous qu'en ce moment la révolte est partout, que les quatorze républiques musulmanes de Russie constituées par les Soviets sont en pleine rébellion, les Turcs et les Tartares soulevées jusqu'au cœur même de la Russie, jusqu'à Kazan? Savez-vous que la Mongolie musulmane vient de se séparer de la Chine et que tous les peuples musulmans, unis par un lien mystérieux, frémissent et obéissent à la voix d'un homme qu'hier encore nous considérons comme un ami des bolcheviks et qui, en fin de compte, est devenu leur ennemi le plus redoutable: Enver pacha?

Vous me direz qu'ici je sors du sujet; mais rien de ce qui se passe en Orient ne doit être étranger à la politique que nous devons suivre en Syrie, et notre diplomatie doit tirer de ces grands événements les leçons qu'ils comportent; leçons qui doivent nous inciter à reprendre en Orient les traditions de notre politique, d'accord avec nos alliés, c'est entendu, mais tout de même à marcher de l'avant, conformément à notre histoire, à la lumière de notre propre flambeau. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Berthon.

M. ANDRÉ BERTHON. — Messieurs, la discussion du projet de loi, portant ouverture d'un crédit de 180 millions destiné à l'entretien des effectifs de l'armée du Levant, me permet de poser à M. le Président du Conseil quelques questions que j'avais déjà précédemment posées et qui sont jusqu'à ce jour restées sans réponse.

J'avais demandé, une première fois, le 30 décembre 1920, une seconde fois, le 11 juillet 1921, à quel moment la France se déciderait à publier le projet de mandat relatif à la Syrie et à solliciter la ratification de la Société des Nations.

M. le Président du Conseil Briand, à qui je m'adressais, m'a répondu chaque fois que ce n'était plus qu'une question de jours, et qu'à très bref délai la publication du mandat sur la Syrie permettrait de supprimer presque définitivement toute dépense militaire.

Nous sommes en 1922. L'armistice est de 1918. Voici quatre années que la paix n'a pas été faite avec les Turcs. Vous vous rappelez cette situation tout à fait extraordinaire de délégués turcs que le Gouvernement français fit venir dans un château des environs de Paris afin d'y attendre que les alliés se fussent mis d'accord sur la façon dont la Turquie devait être dépecée. Ils attendirent quelques jours et, comme on ne se mettait pas d'accord, on les invita à aller attendre sur les rives du Bosphore. La France et l'Angleterre se mirent d'accord avec l'Italie; les plénipotentiaires turcs furent invités à venir à Sèvres; ils y signèrent, sous la pression des puissances de l'Entente, un traité souverainement injuste qui n'était pas un traité de paix, mais un traité de guerre. Et, depuis, le traité de Sèvres n'a pas été ratifié. On ne l'a point soumis à vos appréciations. Que dis-je? tout le monde est

d'accord sur la nécessité de le reviser avant même qu'il ait été approuvé.

M. le Président du Conseil, dans les entretiens qu'il a eus avec M. Lloyd George, à Londres, a dû examiner cette situation, qui est aussi paradoxale qu'affligeante pour notre pays.

D'autre part, lorsque j'ai apporté quelques critiques sur la situation telle qu'elle était faite en Turquie et lorsque j'ai demandé à M. le Président du Conseil Briand quelle était la mission qu'accomplissait à Angora M. Franklin-Bouillon, M. Briand me répondit que M. Franklin-Bouillon s'était rendu à Angora pour négocier le rapatriement de certains de nos prisonniers. Il ne voulait pas nous faire connaître quelle était la mission occulte de M. Franklin-Bouillon.

A la Chambre qui l'applaudissait — la majorité applaudissait les paroles et la politique de M. Briand, comme elle applaudira les paroles et la politique, tout à fait contraires, de M. Poincaré — à la Chambre, dis-je, M. le Président du Conseil Briand annonçait qu'un accord avait été conclu avec la Turquie kémaliste et qu'enfin la paix allait être définitive en Orient.

Comme, d'autre part, la politique française était tout à fait le contraire de la politique anglaise et que nous nous trouvions en face de cette situation affligeante et douloureuse pour la bonne tradition et le renom de notre pays, que, d'autre part encore, les Anglais armaient les Grecs, que la France fournissait des armes aux Kémalistes, il s'est trouvé que trois années après l'armistice de 1918, sur les champs de bataille d'Anatolie, Français et Anglais, alliés et associés, se battaient par personnes interposées. (*Applaudissements sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

Cette situation, que je n'ai cessé de signaler au Parlement, est singulièrement grave. Et j'aimerais que M. le Président du Conseil nous fixât sur ses intentions et sur la possibilité, je ne dis pas de ratifier le traité de Sévres, ce serait souverainement injuste, mais de conclure un traité de paix définitif entre la France et la Turquie.

Cette situation doit être modifiée le plus rapidement possible. Elle dure depuis trop longtemps. Elle a une importance particulière au regard de la Syrie. Tant que le traité de Sévres ne sera pas ratifié, il sera impossible de résoudre la question de Syrie et de préciser avec quelque vérité juridique nos relations avec ce pays.

Je n'apprends rien à la Chambre en lui rappelant les conditions dans lesquelles le traité de paix, par l'article 22 du pacte de la Société des Nations, a défini le mandat sur la Syrie.

Dans cet article 22, il a été prévu « qu'une commission des mandats, qui doit comprendre neuf membres, appartenant en majorité à des pays non mandataires et qui ne devront exercer dans leur pays aucune fonction susceptible de les placer sous la dépendance directe de leur gouvernement, devra apprécier chaque année le rapport qui lui sera adressée par la puissance mandataire relativement à l'exercice de son mandat ».

Voilà une obligation très précise, Monsieur le Président du Conseil.

Qu'a-t-on fait jusqu'à ce jour? Pourquoi la Société des Nations n'a-t-elle pas voulu préciser quel devait être le mandat? Quelles ont été les suites de la Conférence de San-Remo, où un accord passé entre M. Millerand, alors Président du Conseil, M. Lloyd George et le Président du Conseil italien, avait défini la situation respective de la France, de l'Italie et de l'Angleterre dans le bassin de la Méditerranée?

Autant de questions qui restent en suspens et qui sont singulièrement graves, qui énervent l'opinion publique, qui sont particulièrement dangereuses dans ce pays de Syrie où se produisent les manifestations que décrivait

tout à l'heure, très justement, à cette tribune, M. de Chappedelaine.

Manifestations très graves, comme celle de Damas, car les Syriens se rendent bien compte de ce que veut la France et ils voient maintenant clairement quelle est la politique de M. le général Gouraud. C'est — soyons francs, laissons de côté tout hypocrisie — c'est une politique de colonisation.

Vous avez bien déclaré que la Syrie aurait droit à la liberté. Mais vous l'avez déclaré pendant la guerre et, aujourd'hui, cette promesse n'est pas tenue. Il suffit de lire ce qui a été publié ou ce qui a été dit par votre haut commissaire lui-même.

Dans un discours, à Marseille, il déclarait : « L'affaire payera ». C'est là le fond du sentiment de ceux qui veulent persister dans cette occupation de la Syrie.

C'était M. Jonnart qui, revenant d'une mission là-bas, portait à la Commission des affaires étrangères du Sénat, où vous vous trouviez alors, M. le Président du Conseil, les plus vives critiques sur l'administration qu'on faisait en Syrie et qui rappelait singulièrement celle de l'Algérie. M. Jonnart, si je ne me trompe, était singulièrement plus dur encore et disait que tous les fonctionnaires laissés pour compte par l'administration algérienne ou marocaine étaient envoyés en Syrie.

M. MORINAUD. — Il n'a jamais parlé de l'Algérie.

M. ANDRÉ BERTHON. — Il a parlé de fonctionnaires qu'on faisait venir en Syrie pour administrer ce pays nouveau et il a formulé des critiques devant la Commission des affaires étrangères du Sénat.

M. CHARLES LÉBOUCQ. — C'est totalement inexact.

M. ANDRÉ BERTHON. — J'ai ici les déclarations de M. Jonnart.

M. CHARLES LÉBOUCQ. — Il y a d'excellents fonctionnaires en Syrie.

M. PETIT. — On a choisi les meilleurs fonctionnaires pour les envoyer en Syrie.

M. ANDRÉ BERTHON. — Il y en a d'excellents, mais il y en a aussi de mauvais.

M. RAYMOND POINCARÉ, *Président du Conseil, Ministre des Affaires Étrangères.* — Il y en a « eu » de mauvais.

M. ANDRÉ BERTHON. — Je vous remercie, monsieur le Président du conseil. Mettons qu'il n'y a plus de mauvais fonctionnaires en Syrie et qu'ils sont revenus en Algérie. (*Interruptions sur divers bancs.*)

M. MORINAUD. — Nous sommes très heureux, monsieur Berthon, de les voir revenir au milieu de leurs camarades, nos bons fonctionnaires d'Algérie, qui tous travaillent là-bas pour la France alors que vous, vous y travaillez contre elle, contre ses intérêts les plus clairs.

Nous en reparlerons, du reste, lorsque viendra en discussion votre interpellation sur la Tunisie. (*Applaudissements.*)

M. ANDRÉ BERTHON. — Je serai à votre disposition.

M. CHARLES LÉBOUCQ. — Un simple mot : j'étais, il y a quelques jours, en Syrie. J'ai recueilli partout des témoignages d'admiration pour l'œuvre du général Gouraud et pour l'esprit de liberté avec lequel il applique le mandat qui lui est confié. (*Applaudissements.*) Le général Gouraud s'est révélé dans toute son œuvre syrienne un aussi grand administrateur qu'il est un incomparable soldat. (*Applaudissements.*)

M. ANDRÉ BERTHON. — C'est une affirmation.

M. CHARLES LÉBOUCQ. — C'est une affirmation personnelle dont je prends la responsabilité.

M. ANDRÉ BERTHON. — J'aimerais une démonstration.

M. CHARLES LÉBOUCQ. — Je vous la donnerai quand vous voudrez.

M. ANDRÉ BERTHON. — Comme pour ma part je suis ici pour faire la démonstration contraire...

M. PAUL TAPPONNIER. — Nous nous y attendions et le contraire nous eût étonnés.

M. ANDRÉ BERTHON. — ...Vous me permettrez de poursuivre ici mon exposé. Je vous apporterai quelques documents.

Je disais donc que l'administration de M. le général Gouraud n'était pas celle que les Syriens attendaient de la France. « Il exécute, disait M. Leboucq dans une interruption, le mandat qui lui a été confié. »

Pardon! quel mandat? Je ne le connais pas. M. le Président du Conseil ne le connaît pas lui-même. La France ne l'a pas précisé. La Société des Nations ne l'a pas ratifié. Il est difficile à M. le général Gouraud d'exécuter un mandat qui est, à l'heure actuelle, inexistant.

Si je suis à cette tribune, c'est justement pour signaler à M. le Président du Conseil et à la Chambre la situation difficile dans laquelle se trouve notre pays, étant donné que nous en sommes encore à la période d'occupation militaire. Vous vous trouvez en face des Syriens dans la situation où serait une armée occupante ou belligérante vis-à-vis d'un ennemi. Ce n'est pas, vous entendez bien, que je veuille dire que le pays de Syrie et du Liban est l'ennemi de la France. Je sais quelle est la tradition française dans ce pays. Je sais que, dans les écoles du Liban et de Syrie, on a aimé, on a traduit les auteurs français. Des auteurs comme Diderot et Voltaire, qui ont, par leurs écrits, provoqué la grande révolution de 1789, sont connus et admirés dans leur génie.

Mais ce qu'on admire là-bas, c'est la France libérale, ce n'est pas celle que représente le général Gouraud.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, *Ministre des Affaires Étrangères*. — Le général Gouraud représente la France tout entière. (*Vifs applaudissements*.)

M. ANDRÉ BERTHON. — J'ai signalé, à cette tribune même, à M. Aristide Briand, que, par des communiqués officiels, M. le général Gouraud avait fait savoir que, comme moyen de coercition, il avait trouvé bon de confisquer les biens des habitants et de brûler des villages. (*Mouvements divers*.)

A cette même tribune, M. Aristide Briand, Président du Conseil, m'a répondu que ce n'était pas quelques maisons par village, mais une seule qui avait été brûlée et il m'avait promis une enquête sur ces agissements. Il ne m'en a jamais donné les résultats.

M. ARISTIDE BRIAND. — Permettez-moi de vous dire que vous faites allusion à une véritable opération de guerre. Vous oubliez de dire que des tentatives d'assassinat avaient été commises contre le général Gouraud, qu'on avait fait toute une propagande tendant à soulever le pays contre notre occupation et que, dans la poursuite des gens qui avaient donné asile aux auteurs de troubles, certains actes de répression militaire rendus nécessaires pour assurer la sécurité des nôtres avaient été accomplis; ils n'avaient nullement le caractère que vous leur donniez à la tribune. (*Applaudissements*.)

M. CHARLES LÉBOUCQ. — Et les assassins sont encore en liberté.

M. ANDRÉ BERTHON. — Je répondrai simplement, sans revenir sur cet incident douloureux pour tout le monde, qu'un communiqué officiel du général Gouraud a été conçu dans les termes suivants:

« Les localités de Jabat, El-Kashab, Goumafie, Trank, Majhar, Shihani, qui ont prêté asile aux criminels de Kuneitra et se sont rendues complices du crime, ont été détruites par ordre du général Haut-Commissaire.

« Les biens de leurs habitants ont été mis sous séquestre, chacune de ces localités a été, en outre, condamnée à verser une indemnité de 50 à 100 livres or.

« A Jabat-El-Kashab, Artania et Trank, la colonne a détruit, le 27 juin, dix-sept hameaux.

« Le 29, elle s'est rendue à Mejdal, Shams, Jebhat El-Zet. Le 30, elle était de retour à Kuneitra, où elle a mis en vente tous les biens confisqués. »

M. TAITTINGER. — Ce sont les lois de la guerre.

M. MARCEL CACHIN. — Ce sont les vôtres.

M. AUBRY. — Les Allemands pensaient comme vous.

M. ANDRÉ BERTHON. — Ce sont les lois de la guerre, dit M. Taittinger; on les a flétries à d'autres moments...

M. TAITTINGER. — Qui avait commencé?

M. ANDRÉ BERTHON. — Quant à moi, je ne peux admettre cette responsabilité collective.

M. CHARLES LÉBOUCQ. — Des soldats français ont été tués.

M. TAITTINGER. — Que des Français aient été tués, cela ne vous intéresse pas. (*Exclamations à l'extrême gauche*.)

M. MARCEL CACHIN. — Laissez les Syriens tranquilles. Ils ne vous demandent pas de venir chez eux.

M. ANDRÉ BERTHON. — La responsabilité collective des villages qui ont été détruits de cette façon, sans que la répression ait distingué entre les innocents et ceux qui peuvent être coupables, la confiscation de tous les biens et les mises en vente, ce sont des procédés que ni M. le Président du Conseil Briand, ni M. le Président du Conseil Poincaré ne peuvent approuver; ce sont des procédés militaires, odieux dans leur conception et dans leur réalisation.

M. ANDRÉ TARDIEU. — Ce sont ceux que vous approuvez en Russie. (*Très bien! très bien! au centre et à droite*.)

M. ANDRÉ BERTHON. — Si je répondais à un autre que M. Tardieu, je lui demanderais de mettre un peu plus d'esprit dans ses interruptions et de se renouveler un peu.

Il conviendrait ne pas user toujours du même argument, qui n'a rien à voir dans ce débat. (*Exclamations au centre et à droite*.)

M. LÉON DAUDET. — C'est un bon argument.

M. JULES UHRY. — Est-ce le régime russe que vous voulez ou non? Il faut être logique.

Nous sommes ici, socialistes, contre le régime arbitraire russe actuel; êtes-vous pour ou contre? Voulez-vous l'appliquer en France, quitte à le critiquer pour la Russie. Expliquez-vous?

M. MARCEL FERRARIS. — Il n'y a que la vérité qui blesse.

M. GUÉRIN. — M. Berthon est pour le régime russe. Il ne s'en cache pas, d'ailleurs; il faut lui rendre justice.

M. ANDRÉ BERTHON. — Comme d'autres peuples, vous vous trouvez, vous puissance mandataire — quoique illégalement mandataire — dans la nécessité de rendre des comptes à la Société des Nations. Je me demande quels comptes vous pourrez rendre et comment vous ferez pour justifier cette conduite.

C'est lord Cecil qui, dans un de ses rapports à la Société des Nations, précisant les devoirs de l'Etat mandataire, déclarait que celui-ci « ne doit pas user de la puissance que lui confère son mandat pour se réserver à lui-même ou à ses amis l'exploitation abusive des ressources naturelles des territoires qui lui sont confiés. »

M. d'Estournelles de Constant, le 28 décembre 1920, dans une lettre qu'il adressait au Président du Conseil, protestant contre les expéditions militaires en Syrie et en Cilicie, terminait en ces termes:

« Nous avons, là-bas, compromis notre influence séculaire en Orient, pour la satisfaction de la plus vaine des

conquêtes, au prix de plus de 1 milliard par an et de 70.000 hommes à ajouter à tout le reste. »

Voilà donc quelques-unes des critiques qui ont été soulevées contre l'expédition française en Syrie. Elles deviennent chaque jour plus vives. M. de Chappedelaine vient de s'en faire l'écho. Elles sont d'autant plus vives que M. le Haut Commissaire de la République française en Syrie et au Liban a pris récemment un arrêté réglant les conditions dans lesquelles fonctionne le conseil représentatif du Grand-Liban. Et, si je pouvais, monsieur le Président du Conseil, je ferais appel à vos qualités de juriste, qu'on a tant admirées, pour vous demander comment vous pouvez, vous juriste, soutenir un pareil arrêté qui est la négation du droit international, parce qu'il est la négation de la souveraineté de la Syrie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous connaissez certainement cet arrêté, Monsieur le Président du Conseil. La Chambre ne le connaît sûrement pas. Il est récent. Voici ce qu'a décrété M. le Haut Commissaire de la République française en Syrie, c'est-à-dire M. le général Gouraud :

En ce qui concerne le pouvoir exécutif dans le Grand-Liban, l'article 1^{er} stipule que le gouverneur de l'Etat du Grand-Liban est nommé par arrêté du Haut Commissaire de la République française, dépositaire du pouvoir exécutif dans l'Etat.

Ainsi, c'est le Haut Commissaire de la République qui est dépositaire du pouvoir exécutif ! Je ne comprends plus. Ce pays devait être libre. Vous en faites une colonie.

M. MARCEL CACHIN. — Comme le Maroc !

M. ANDRÉ BERTHON. — Le même arrêté stipule que le Gouverneur de l'Etat du Grand-Liban représente l'Etat dans les actes de la vie civile.

Ecoutez, messieurs, cette chose formidable que je signale à M. le Président du Conseil à qui je demande une réponse : Le Gouverneur de l'Etat du Grand-Liban, en vertu de l'arrêté dont je parle, aura le droit de faire grâce, mais les amnisties ne pourront être accordées que par le Haut Commissaire de la République française.

Ainsi voilà une stipulation qui est essentiellement dans le rôle de la souveraineté du pouvoir exécutif. Vous admettez que M. Millerand, Président de la République française, est privé de son droit de grâce au bénéfice de M. de Caix, Gouverneur du Grand-Liban. Vous admettez, monsieur le Président du Conseil, que le Parlement français doit être dessaisi et qu'une amnistie peut être accordée par le Haut Commissaire de la République.

M. Leboucq paraît surpris du libellé de cet article.

M. CHARLES LEBOUcq. — Je me borne à faire une simple rectification. Ce n'est pas M. de Caix qui est Gouverneur du Grand-Liban, c'est le commandant Trabaud, qui, au surplus, est un homme doué d'un tact et d'une ampleur d'idées auxquels il convient de rendre hommage.

M. ANDRÉ BERTHON. — Ainsi, vous laissez l'amnistie à la disposition du Haut Commissaire de la République française...

M. GUÉRIN. — C'est peut-être un moyen de la faire appliquer plus vite. (*Sourires.*)

M. ANDRÉ BERTHON. — Vous ne pouvez pas, monsieur le Président du Conseil, agir ainsi, c'est anticonstitutionnel, c'est une hérésie juridique.

M. RAYMOND POINCARÉ, *président du Conseil, ministre des Affaires Etrangères.* — Là, nous ne sommes pas en France.

M. ANDRÉ BERTHON. — Alors, où sommes-nous ? En Syrie ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Oui.

M. ANDRÉ BERTHON. — Qui a donc la souveraineté en

Syrie ? Est-ce le pouvoir ottoman ? Vous n'osez pas le déclarer.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ce n'est pas plus le pouvoir ottoman que le pouvoir chrétien, puisqu'il y a plusieurs nationalités. Je vous répondrai sur ce point.

M. ANDRÉ BERTHON. — Est-ce la Turquie ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Sûrement pas.

M. ANDRÉ BERTHON. — La Syrie est donc indépendante. Or, le représentant de la République française s'arroge des droits qui devraient être laissés aux Syriens.

Dans le même arrêté, je lis, à l'article 6, que lorsque la République s'y oppose, le Gouvernement peut ajourner sa réponse à des questions posées par les membres du Conseil représentatif ; que c'est le Gouverneur seul qui peut modifier l'ordre du jour des sessions extraordinaires ; que les journaux dépendent en fait du Gouverneur.

Ceci fera l'objet de l'interpellation que M. Ernest Lafont et moi nous avons demandé à adresser au Gouvernement, sur la liberté de la presse dans les pays de protection et de mandat.

Enfin, je vois que sont obligatoires les dépenses résultant de l'application des arrêtés du Haut Commissaire de la République française.

Ainsi, les Libanais n'ont même pas la possibilité de disposer de leurs propres ressources. Le Conseil représentatif se trouve dans la nécessité de voter obligatoirement les dépenses que le représentant de la République française croirait devoir engager. Je fais appel à tous les membres de cette Chambre. N'est-ce pas véritablement la négation de toute souveraineté ?

Or vous avez promis vous-même, monsieur le Président du Conseil, que la Syrie resterait libre. Vous l'avez affirmé maintes fois et, malgré ces promesses, le mandat, tel qu'il est conçu, apparaît comme la violation des droits séculaires des Syriens.

Vous étiez avant-hier à Londres. Vous avez eu connaissance de l'ordre du jour de blâme à l'adresse de la politique du cabinet britannique voté par la Chambre des lords au sujet du mandat sur la Palestine. Cet ordre du jour est très impressionnant. J'en ai trouvé le texte dans les journaux d'hier.

Lord Irvington a présenté à la Chambre des lords la motion suivante :

« Le mandat britannique sur la Palestine, tel qu'il existe aujourd'hui, n'est pas acceptable pour la Chambre des lords parce qu'il est en contradiction flagrante avec les engagements que le Gouvernement de Sa Majesté a contractés envers le peuple de Palestine en octobre 1915 et qu'il réitéra dans sa déclaration de novembre 1918.

« De plus, le mandat, dans sa forme actuelle, ne correspond pas au désir et froisse les sentiments de la grande majorité du peuple de Palestine. Il ne doit donc pas recevoir l'approbation de la Société des Nations tant qu'il n'aura pas été amendé. »

Cette motion a été acceptée par 60 voix contre 29 et malgré l'intervention directe du Gouvernement.

Vous avez là un exemple des difficultés que soulève la question des mandats.

Quant au Parlement, il ne connaît pas le mandat sur la Syrie, il n'a même pas encore plu à M. le Président du Conseil de le lui soumettre.

La Société des Nations, dans laquelle la France est représentée par des délégués de son Gouvernement, ne s'en est pas occupée. Savez-vous pourquoi ? Nous l'apprenons ces jours-ci par les gazettes.

Elle ne s'en est pas occupée parce que l'Amérique a fait quelque difficulté. Les Etats-Unis, on nous le déclare, ont voté, tout dernièrement, une motion aux termes de laquelle ils expriment formellement le désir que leurs droits soient les mêmes que ceux de la France.

Ainsi l'opposition de ce pays a empêché, jusqu'à présent, la réalisation et la traduction dans un texte officiel de vos visées imperialistes. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations au centre et à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Voilà une manière d'écrire l'histoire qui est un peu fantaisiste.

M. ANDRÉ BERTHON. — Vous rectifierez.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je ne m'en donnerai même pas la peine.

M. ANDRÉ BERTHON. — Vous ferez comme il vous plaira. Je n'y tiens pas particulièrement.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je le pense bien.

M. ANDRÉ BERTHON. — Je suis fixé sur votre compte. Cependant, si vous ne tenez pas à répondre aux questions des députés...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je répondrai aux observations et aux questions précises lors de la discussion de votre interpellation.

Quant à l'allégation que vous venez de produire, d'un conflit entre les Etats-Unis et la France, je me borne à y opposer un démenti formel. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. ERNEST LAFONT. — La France n'est en conflit avec personne; chacun le sait bien!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il faut croire que vous en êtes bien affligé.

M. PIERRE JOLY. — La France n'est en conflit qu'avec vous, monsieur Lafont.

M. ANDRÉ BERTHON. — Nous arriverons peu à peu à savoir la vérité.

Si nous ne sommes pas en conflit avec l'Amérique, ni avec l'Angleterre, avec qui le sommes-nous? Pourquoi le mandat n'est-il pas précisé?

J'attends votre réponse, monsieur le Président du Conseil; et permettez-moi de penser que vous voudrez, que vous devrez donner des explications sur ce point.

Nous traitons de questions sérieuses. Je montre à la Chambre l'émotion qui s'est manifestée à Londres au sujet du mandat de l'Angleterre sur la Palestine. M. de Chappedelaine vous a montré — je pourrais le faire à mon tour en vous communiquant un volumineux dossier — que cette émotion se répand dans toute la Syrie et dans tout le Levant.

Allez-vous, monsieur le Président du Conseil, puisque vous n'êtes en conflit avec personne, vous décider alors à faire modifier le traité de Sèvres pour qu'enfin on entre dans un état de paix légal avec la Turquie.

Allez-vous, vis-à-vis de vos Amis les Anglais, préciser les zones d'influence?

Allez-vous préciser les droits de chacun pour éviter quelques-uns de ces conflits armés qui, demain, peuvent à nouveau ensanglanter le monde?

La question est d'une gravité telle que je m'étonne que M. le Président du Conseil la traite avec cette légèreté.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je ne la traite pas avec légèreté.

M. ANDRÉ BERTHON. — M. le Président du Conseil me disait qu'il ne se donnerait pas la peine de me répondre.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je ne vous ai pas dit cela. Je vous ai dit que, sur le point particulier où vous mettiez en conflit les Etats-Unis et la France, je ne croyais pas avoir besoin de vous répondre.

M. ANDRÉ BERTHON. — Bien!

Voici ce que publie la *Correspondance d'Orient* du 18 mai:

« Les fonctionnaires de l'administration expliquent que, pour répondre au point de vue américain en ce qui concerne le mandat français en Syrie, tous les droits, y

compris la liberté du commerce, ainsi que les possibilités d'effectuer des opérations commerciales, dont jouit la puissance mandataire, doivent être accordés aux Etats-Unis, ainsi que M. Hughes l'a déclaré aux nations mandataires. »

A-t-il envoyé cette note, M. Hughes?

Vous ne répondez rien, monsieur le Président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Est-ce que je passe un examen devant vous?

Je vous répondrai en bloc et lorsque votre interpellation viendra en discussion, car, à ce moment-là, j'aurai le dossier relatif à votre action en Tunisie et en Algérie. (*Applaudissements au centre, à droite et sur plusieurs bancs à gauche.*)

M. LE PROVOST DE LAUNAY. — C'est bien cela, n'est-ce pas?

M. ANDRÉ PRESSEMANE. — Alors, vous l'interpellez.

M. ANDRÉ BERTHON. — M. le Président du Conseil me fait bien de l'honneur. Le voici qui va passer dans les rangs de l'opposition, et voici que je vais être interpellé par lui sur le rôle que j'ai joué en Algérie et en Tunisie.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ce n'est pas impossible.

M. ANDRÉ BERTHON. — Je vous répondrai et ne serai pas embarrassé. J'ai accompli là-bas une action légal; je m'en expliquerai et me justifierai devant la Chambre.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il y a des actions légales qui sont déplorable. (*Très bien! très bien!*)

M. ANDRÉ BERTHON. — L'Agence Havas termine cette note en disant:

« Quoique le département d'Etat n'ait pas encore été informé que la France accepte ces conditions, on espère qu'elle est disposée à y souscrire dans le sens indiqué par le compte rendu de la séance de mercredi de la Société des Nations. »

Que signifie cette phrase? C'est que les Etats-Unis ne se prêtent pas à votre politique, qu'ils vous empêchent de la réaliser.

Elle signifie aussi que l'influence, quoique diminuée, du président Wilson, se manifeste encore et que l'Amérique ne peut pas se prêter à une exploitation de la Syrie telle que celle que vous indiquez.

Vous vous rappelez les messages immortels du président Wilson. Je ne les relis pas. Vous savez ce qu'il a proclamé de par le monde. Vous savez qu'il a déclaré qu'aucune paix ne devait durer qui ne reconnaisse et n'accepte le principe que les gouvernants tirent leur puissance du consentement des hommes qu'ils gouvernent.

Aucun droit n'existe de transférer les peuples de potentat à potentat comme si c'était des biens meubles. Aucune nation n'a le droit d'étendre sa puissance sur les autres nations. Toutes sont libres de déterminer leur propre régime, leur propre méthode de développement, sans entraves, sans menaces, sans dangers, les petites aussi bien que les grandes.

Ces principes ont été acceptés par vous, monsieur le Président du Conseil. Vous avez salué en M. le président Wilson le représentant d'une grande démocratie. Vous l'avez reçu dans ce Paris, qui lui a fait des ovations inoubliables. Vous étiez Président de la République à ce moment, et, quand ces principes sont rappelés par moi, aux ricanements de la droite qui vous soutient, vous n'avez pas un mot pour approuver les paroles du président Wilson. (*Mouvements divers.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Aucun membre n'a ricané à droite.

M. ANDRÉ BERTHON. — Les paroles prononcées par le Gouvernement français pendant la guerre sur cette ques-

tion très grave de la liberté des peuples opprimés par la Turquie étaient tout à fait différentes de celles qu'il prononce aujourd'hui.

Il n'ose plus rappeler que ces peuples doivent être libres. Il l'a dit à maintes reprises, pendant la guerre, quand il avait besoin des armées des peuples arabes pour l'aider à obtenir la victoire.

Je voudrais vous rappeler les événements graves qui se sont produits en 1916, et qu'on ne peut pas évoquer sans émotion.

Djémal Pacha commandait alors la 4^e armée turque, à Médine. Il s'était livré à des actes de cruauté abominables. Les armées turques, sur ses ordres, avaient poussé devant elles des femmes, des enfants et des vieillards comme rempart vivant contre les forces arabes. Le 7 mai 1916, Djémal, prenant le prétexte d'une conspiration, fit condamner à mort, par une cour martiale, les prévenus, sous prétexte qu'ils n'avaient pour but que d'arracher la Syrie, la Mésopotamie et la Palestine à l'Empire ottoman pour y ériger une principauté indépendante.

A Damas, à cette date, de nombreux notables, dont le sénateur Lahroani, furent exécutés; à Beyrouth, les mêmes faits se produisirent.

Le journal *Le Temps*, rappelant ces événements douloureux, indiquait qu'ils moururent avec un grand courage et qu'on entendit Checri-Al-Asli balbutier les paroles suivantes :

« Ne croyez pas que Dieu ignore ce que font les tyrans ! »

A Damas, ils moururent de la même façon, avec un grand courage. Ils chantaient en mourant, l'hymne de la renaissance arabe et Abdel Ganial Urens mourut en disant à haute voix :

« Nos crânes seront les premières assises de notre indépendance. »

Au jour levant, les populations purent voir onze cadavres aux gibets de Beyrouth. Ces hommes avaient offert leur vie pour l'indépendance de leur pays.

Il y a quelques semaines, les populations de Beyrouth voulurent célébrer l'anniversaire de la mort de ces martyrs par une manifestation. M. le général Gouraud a interdit cette manifestation. Il a jugé qu'il n'était pas nécessaire d'évoquer le souvenir de ces hommes, morts pour la cause de l'indépendance. En Syrie, il est défendu, maintenant, de parler d'indépendance et de liberté.

Voilà l'action de la France; voilà le mandat que vous exercez.

Vous ne serez pas surpris, monsieur le Président du Conseil, que nous refusions les crédits que vous demandez et que notre parti élève ici la protestation nécessaire. (*Applaudissements sur divers bancs à l'extrême gauche. — Interruptions au centre et à droite.*)

Vous avez reçu récemment une lettre extrêmement émouvante. C'est l'émir Chékib Arslan, ancien député de la Syrie au Parlement ottoman, qui vous l'a adressée, précisant les revendications des peuples de Syrie et du Liban.

M. LENAIL. — C'est un bonhomme grassement payé par le prince Loutfallah.

M. ANDRÉ BERTHON. — « La France, vous l'avez vue à l'œuvre pendant les négociations de paix. Elle n'a recherché aucun avantage territorial; elle s'est contentée de réclamer les provinces qui lui avaient été arrachées par la force. »

Puis il ajoute, et ce sont vos propres paroles qu'il rappelle, Monsieur le Président du Conseil, c'est un de vos discours; vous avez dit récemment :

« Vous avez vu la France à l'œuvre depuis la paix et vous avez pu constater que toutes ses ambitions se résu-

ment en deux choses : réparations et sécurité. »

Et l'émir Arslan continue en ces termes :

« Votre Excellence a l'air d'oublier l'occupation de la Syrie qui la met en flagrante contradiction avec de pareilles déclarations. Si on croit en France qu'avec les appellations « mandat, aide ou collaboration, etc., » on peut changer la réalité des choses, on se trompe singulièrement; et ce n'est pas l'éminent homme d'Etat, réaliste et pondéré qu'est Votre Excellence qui croira que de pareils mots puissent masquer la vérité. La vérité est que la France est en train de conquérir la Syrie, de la coloniser pour en tirer ensuite tous les avantages qu'elle tire aujourd'hui de l'Algérie et de la Tunisie, mais que, pour faire passer la pilule, elle se sert du mot « mandat », ainsi que l'Angleterre le fait en Mésopotamie et en Palestine. Il est vrai que les deux puissances alliées qui tenaient à se partager le Proche-Orient et qui n'y ont pas complètement renoncé, prodiguent l'une et l'autre des promesses quant à l'avenir et rassurent les populations en leur disant que c'est un mandat provisoire qui ne durera que jusqu'à ce que ces populations soient en état de se gouverner seules; mais les gens ne sont pas si naïfs en Orient pour ajouter foi à des formules si vagues des diplomates, surtout après tant d'expériences.

« Les populations arabes entières tiennent à leur indépendance complète et à l'évacuation de leur pays par les troupes étrangères, quelle que soit leur nationalité. Les Maronites du Liban eux-mêmes aspirent à l'indépendance et ne veulent pas d'occupation. Si, pour abuser le peuple français et perpétuer l'occupation, agréable aux militaires, on se sert de quelques Syriens pour dire le contraire, Votre Excellence, qui est trop patriote pour laisser tromper la France et trop prudente pour se faire des illusions, ne voudra pas laisser libre cours à ces menées. Un jour viendra où le peuple français demandera compte à ses dirigeants de ce qu'on lui disait sur la Syrie.

« L'Amérique et l'opinion publique mondiale ne croiront point aux déclarations pacifistes de la France tant qu'elle entretient chez nous environ 60.000 soldats et consacre 18 millions de fonds secrets pour acheter des flatteurs. Nous avons une trop haute opinion de la France pour ne pas la mettre au-dessus de cette politique d'asservissement et d'intrigues, mais nous nous permettons, Excellence, de ne pas en dire autant des autorités qui se sont imposées en Syrie.

« Il nous serait très pénible de voir continuer la même politique avec les mêmes fautes sous un ministère que dirige Votre Excellence.

« Quant à nous, nous sommes prêts à oublier le passé et à faire avec la France un accord économique et même une alliance s'il le faut, en donnant toutes les garanties compatibles avec l'indépendance, mais nous le répétons encore une fois, nous n'admettrons jamais un régime de mandat, ni aucun autre qui restreigne nos libertés et notre souveraineté nationale. »

M. LENAIL. — Il aurait dû dire cela aux Turcs !

M. ANDRÉ BERTHON. — Voilà la lettre qui vous a été adressée, Monsieur le Président du Conseil. Ces questions ne peuvent pas vous laisser indifférent. Dans un journal bien ministériel et très officieux, le *Temps*, il y a deux jours, je lisais les lignes suivantes, télégraphiées de Constantinople :

« La Perse travaille pour constituer un Gouvernement nationaliste semblable à celui d'Angora. Dans ce but, l'ambassadeur de Perse à Constantinople est envoyé à Moscou, pour conclure un accord avec les Soviets. Des pourparlers ont été aussi entamés en vue d'une alliance avec l'Afghanistan. De même, des traités sont en préparation avec les pays du Caucase.

« A la fin de ces négociations, un bloc redoutable sera créé en Orient. Un regard sur la carte montrera la valeur

l'importance de ce bloc, qui comprendra la Turquie, la Perse, l'Afghanistan, l'Azerbeïdjan, le Daghestan, le Boukhara, le Khiva et le Turkestan, qui renferment une masse homogène de 20 millions d'hommes avec lesquels le monde aura à compter. »

En effet, tous ces peuples maintenant ont les regards tournés vers Moscou. (*Exclamations au centre et à droite.*) C'est un fait, et ce n'est pas moi seul qui l'énonce, c'est le Temps.

Les grands principes de liberté des peuples... (*Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs.*)

M. CHARLES DESJARDINS. — Parler de liberté à propos des Soviets!

M. LEMIRE. — Quelle ironie!

M. ANDRÉ BERTHON. — Les grands principes de liberté des peuples, qui ont été ceux de la révolution française, entendez bien, et que le président Wilson a timidement esquissés dans ses messages, sont intégralement repris, à l'heure actuelle, par la République des Soviets.

M. LEMIRE. — Avec le massacre en plus!

M. LE GÉNÉRAL DE CASTELNEAU. — La libération par la mort!

M. ANDRÉ BERTHON. — C'est pourquoi nous avons porté le débat à la tribune. Nous n'attendons rien, bien entendu, ni de vous, monsieur le Président du Conseil, ni de votre Gouvernement.

Nous n'attendons rien de la majorité de cette Chambre. (*Applaudissements ironiques au centre et à droite. — Applaudissements sur quelques bancs à l'extrême gauche.*)

M. ROQUES. — Heureusement!

M. ANDRÉ BERTHON. — Le mandat va se transformer petit à petit. Vous allez essayer une emprise économique, grâce à l'emprise militaire que vous maintenez (*Très bien! très bien! sur plusieurs bancs à l'extrême gauche*), et le Gouvernement de la République française aura démontré au monde qu'au lieu d'être à l'avant-garde du progrès, c'est elle maintenant qui est le soutien des principes d'oppression des peuples. (*Applaudissements sur quelques bancs à l'extrême gauche. — Vives exclamations au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. ROQUES. — C'est Moscou qui est à l'avant-garde du progrès?

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Rapporteur général.

M. MAURICE BOKANOWSKI, rapporteur général. — Messieurs, nous avons été saisis par le Gouvernement d'une demande de crédits de 160 millions de francs pour l'entretien, au cours des deux derniers trimestres de l'année 1922, d'un effectif de 36.000 hommes à l'armée du Levant.

La Commission des Finances a pensé qu'il était hautement désirable, en s'inspirant uniquement de raisons financières, de réduire, dans la limite du possible, cet effectif et de l'amener, au 1^{er} janvier 1923, au chiffre de 20.000 hommes. Elle vous propose donc de voter, pour le troisième trimestre de 1922, la somme demandée par le Gouvernement pour 36.000 hommes, 80 millions de francs, de tenir compte d'évacuations progressives portant sur 16.000 hommes, ce qui permettrait de réaliser une économie de 8 millions de francs, et d'inscrire pour ce dernier trimestre 72 millions de francs: soit, au total, 152 millions de francs, pour l'entretien de l'armée du Levant au cours du dernier semestre de l'année.

Par ailleurs, la Commission vous propose de voter un crédit de 12 millions pour couvrir les frais de l'évacuation envisagée.

La Commission des Finances évite, avec le plus grand soin, de mêler à l'étude des problèmes qu'elle examine en votre nom les préoccupations de la politique intérieure ou de la politique extérieure. Il apparaît cependant à son

rapporteur général que l'état de nos finances publiques lui fait un devoir de vous demander, ainsi qu'au Gouvernement, si le temps n'est pas venu de nous déterminer, résolument, à faire la politique de nos ressources et de nos moyens (*Applaudissements à gauche*) et d'abandonner, dans toute la mesure où les intérêts et le prestige de la nation n'en souffriront pas, la politique de nos sentiments et de nos désirs.

Quand vous aurez voté les crédits qui font l'objet de ce débat, la France aura dépensé en Syrie la somme de 2 milliards 332 millions de francs.

A l'extrême gauche, ironiquement. — Très bien! très bien!

M. ADRIEN PRESSEMANE. — Allez expliquer cela à vos électeurs, Messieurs!

M. GUÉRIN. — Nous ne vous demanderons pas de l'expliquer à notre place.

M. BARTHE. — Avec cela et le chiffre d'affaires!...

M. LE RAPporteur GÉNÉRAL. — Nous aurons, à statuer prochainement sur un nouveau crédit additionnel de 9 millions 164.000 fr., qui vous sera présenté lundi ou mardi, soit, au total, 2.341 millions de francs, c'est-à-dire à peu près la moitié du budget français d'avant-guerre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. EDOUARD SOULIER. — Ce sont des paroles déplorable.

M. ADRIEN PRESSEMANE. — Il faut gargariser le pays avec des phrases?

M. LE RAPporteur GÉNÉRAL. — Ce ne sont pas des paroles, Monsieur Soulier, ce sont des chiffres.

Pour 1923, dès maintenant vous pouvez envisager — étant donnés les chiffres qui figurent dans le projet de budget, tant pour la Guerre que pour les Affaires étrangères et la Marine — une dépense de 400 millions de francs pour la Syrie.

Envisageant ensuite les prévisions qui ont trait au budget dans son ensemble, M. Bokanowski a déclaré nécessaire de réaliser des économies dans le Levant. Puis il a ajouté, après avoir déclaré « croire impossible » une réduction notable de l'ensemble du budget:

C'est, Messieurs, en nous inspirant des résolutions que cette éventualité doit commander à nos esprits que nous avons demandé à M. le Président du Conseil, qui, dans nos séances de Commission, nous a montré si souvent combien il avait lui-même le souci très vif des questions financières qui nous préoccupent, d'envisager la possibilité d'évacuer 16.000 hommes de Syrie, avant l'achèvement de l'année 1922.

Ainsi, au budget de 1923, nous n'aurions qu'à voter les crédits nécessaires pour l'entretien de 20.000 hommes dans le Levant.

Ce n'est pas de gaité de cœur, c'est avec une réelle tristesse que nous nous voyons contraints de renoncer à renouer sur ces terres méditerranéennes, avec toute la largesse et l'aisance que nous désirerions, la politique de prestige et de bienfaisance que la France y a déployée dans ces dernières années, mais je ne sais pas, pour notre nation, de prestige à sauvegarder supérieur à celui que nous vaudra la certitude de pouvoir toujours faire honneur à notre signature. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs*), et je ne sais pas de bienfaisance supérieure à celle qui soulagera d'abord nos concitoyens malheureux ou ruinés par la guerre et qui évitera, dans la mesure du possible, aux contribuables français le poids d'impôts toujours plus lourds, d'impôts qui ne pourront pas sans cesse être accrus. (*Vifs applaudissements sur divers bancs à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. EVERARD. — C'est la condamnation de la politique du bloc national!

A l'extrême gauche. — Nous demandons l'affichage!

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Prevet.

M. PREVET. — C'est avec étonnement que j'ai entendu le rapporteur général de la Commission des Finances donner un tel développement au rapport qu'il devait présenter à la tribune, et transformer la question des crédits de Syrie en une discussion générale sur le budget de la France. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. BARTHE. — Tout se tient.

M. PREVET. — La question n'a jamais été envisagée, à ce point de vue, à la Commission des finances. La Commission ne manque jamais de se préoccuper de nos difficultés financières et de la nécessité impérieuse de réduire au minimum toutes les dépenses.

Dans la question des crédits de Syrie, elle a envisagé que, du moment que la France a accepté un mandat, elle doit le remplir, tant qu'elle n'y a pas renoncé. Par conséquent, il faut laisser en Syrie autant d'hommes qu'il est nécessaire pour que la police et la paix y règnent. (*Applaudissements au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Un effectif de 20.000 hommes mieux répartis et, peut-être, munis d'autres armes, a paru à la Commission des Finances pouvoir être suffisant et elle a en conséquence ramené les crédits demandés par le Gouvernement à la somme de millions indispensables pour réduire l'effectif actuel à ce chiffre de 20.000 hommes d'ici la fin de l'année. Elle s'est uniquement placée au point de vue financier, avec le souci de soulager le plus possible le Trésor en 1922 et 1923. C'est cette attitude que le rapporteur général était seulement chargé de vous faire connaître à la tribune et c'est pour cette raison aussi que je me crois obligé de dire à la Chambre quelles ont été en réalité les discussions sur ce crédit au sein de la Commission des Finances. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. ERNEST LAFONT. — Et on ne prend pas de mesures contre M. Bokanowski pour son langage? (*Très bien! et rires à l'extrême gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Président du Conseil.

M. RAYMOND POINCARÉ, *Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.* — Il n'appartient pas assurément au Gouvernement de départager ici les membres de la Commission des Finances.

Des observations présentées par M. le Rapporteur général, je veux seulement retenir une invitation adressée au Gouvernement de réaliser en Syrie, comme partout ailleurs, toutes les économies compatibles avec la défense nationale d'une part, et avec la bonne marche des services publics, d'autre part. (*Très bien! très bien!*) Mais je suis incapable d'improviser une solution.

La Commission des Finances m'a averti, avant-hier seulement qu'elle réduisait, un peu brusquement peut-être, les crédits afférents au personnel militaire qui se trouve actuellement en Syrie, et qu'elle invitait le Gouvernement à descendre, d'ici à la fin de l'année, d'un chiffre d'effectifs déterminé, à un chiffre inférieur de 15.000 hommes au chiffre actuel.

J'ai essayé de consulter, à cet égard, le général Gouraud, qui, après tout, a le droit de donner son avis dans une question aussi importante. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. ANDRÉ BERTHON. — Il ne le donne pas, il l'impose.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je prendrai toute la responsabilité de la décision que je ferai connaître, mais j'entends avant de la prendre, consulter ceux qui sont sur place.

M. ERNEST LAFONT. — Acceptez le renvoi du projet à la Commission!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Non, puisque nous sommes acculés à une date fatale qui est celle de la fin du mois et que, d'ici à la fin du mois, le projet doit être soumis au Sénat.

J'entends, pour mon compte, demander respectueusement à la Chambre de laisser au Sénat le temps et le soin de délibérer à son tour.

Je crois avoir le droit de vous faire remarquer que si vous escomptez dès maintenant le renvoi de 15.000 hommes, vous prenez ici, à l'improviste, une décision dont personne ne peut méconnaître la gravité et qui peut avoir les conséquences les plus sérieuses. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

J'ai donc demandé à la Commission de vouloir bien voter le crédit total jusqu'à la fin du mois d'octobre, et quand la Chambre reprendra ses travaux, j'aurai, après enquête sur place du général Gouraud et des autorités compétentes, les moyens de vous renseigner exactement sur la possibilité ou l'impossibilité de réduire davantage notre corps d'occupation.

J'ai donné, je crois, assez de preuves de mes intentions à cet égard, puisque nous enregistrons, à la date même à laquelle nous sommes, une réduction d'effectifs déjà importante. Je ne sais pas s'il est possible aujourd'hui d'aller plus loin sans péril pour l'ordre en Syrie. Je n'en suis pas sûr et je ne saurais en prendre d'ores et déjà la responsabilité.

Je vous demanderai donc, d'accord, je crois, avec la Commission des Finances, de voter aujourd'hui, non pas un crédit de six mois, mais un crédit de quatre mois intégral, et, à la rentrée des Chambres, je vous apporterai une solution pour les deux derniers mois de l'année.

Mais je l'apporterai du moins après avoir consulté les autorités locales. Je ne ferai que les consulter, et c'est la responsabilité du Gouvernement et ma responsabilité personnelle que j'engagerai devant vous.

M. ANDRÉ BERTHON. — Ce sera nouveau. (*Exclamations au centre et à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ce ne sera pas nouveau en ce qui me concerne.

M. ANDRÉ BERTHON. — Si, pour le général Gouraud, ce sera nouveau.

Au Centre. — Ne répondez pas, Monsieur le Président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je réponds d'un mot seulement. Je crois de mon devoir de répondre ici à tous les représentants du peuple, même et surtout alors que je suis plus éloigné de leurs idées et de leurs doctrines.

Tout à l'heure, l'honorable M. Berthon a invoqué ici un certain nombre de théories bolchevistes parmi lesquelles il m'a engagé à prendre des exemples. Je lui réponds: Prenez-les tant qu'il vous plaira; quant à nous, nous ne le prendrons pas. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

Messieurs, l'honorable M. Berthon a prétendu que nous n'appliquions pas en Syrie le mandat tel qu'il était primitivement conçu. Nous ne pouvons pas l'appliquer autrement que nous l'appliquons aujourd'hui, puisqu'il n'est point encore défini par la Société des nations qui en a été chargée; et les reproches que l'honorable M. Berthon a adressés au Gouvernement sont parfaitement injustifiés, puisque le mandat sur la Palestine n'est pas davantage défini et qu'il est impossible, à l'avis de la France, de définir l'un sans connaître l'autre: bien qu'ils ne soient pas tout à fait de la même catégorie, un régime réagit fatalement sur le régime voisin.

Il y a donc toute une étude d'ensemble à entreprendre. Nous l'avons entreprise et nous la poursuivrons avec la volonté très sincère d'aboutir le plus rapidement possible.

Il ne nous est pas plus agréable qu'à vous de sentir ces régions, qui sont actuellement sous l'égide de la France, dans la situation d'instabilité où elles se trouvent en effet aujourd'hui. Et nous désirons pouvoir très vite établir là-bas un régime aussi stable et aussi favorable que possible à l'indépendance des populations locales. (*Applaudissements.*)

M. ANDRÉ BERTHON. — Voici qu'il ne s'agit plus de reconnaître l'indépendance absolue, mais d'être aussi favorable que possible à l'indépendance de ces populations! (*Interruptions au centre et à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Permettez-moi de m'exprimer seul, et de vous prier de ne pas ajouter d'adjectifs aux substantifs dont je me sers. (*Sourires.*)

J'ai parlé de l'indépendance; vous voulez me faire dire « indépendance absolue ».

Vous savez cependant que si cette indépendance était absolue, il n'y aurait pas de mandat.

Mais je suis de ceux qui ont toujours professé, et je professe ici au nom du Gouvernement tout entier, que le mandat n'est point un protectorat, et que le protectorat lui-même n'est pas une annexion.

M. ERNEST LAFONT. — Le protectorat sur le Maroc, n'est-ce pas une annexion? (*Exclamations et interruptions au centre et à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — J'estime que les populations orientales doivent s'élever peu à peu à la liberté, sous notre égide et sous notre protection; qu'il ne faut rien établir là-bas qui ressemble à une annexion.

Et lorsque vous parliez tout à l'heure, Monsieur Berthon, d'un certain nombre de maladroites qui ont été commises ou de mauvais choix qui ont été faits dans le personnel des fonctionnaires, je vous ai dit qu'il y a eu des mutations opérées et des sanctions imposées.

C'est, en effet, la vérité. Il est impossible d'improviser du jour au lendemain un régime aussi nouveau, aussi insolite peut-être et, dans tous les cas, aussi complexe que le protectorat que nous avons établi.

Mais nous avons l'intention non seulement de l'établir, mais de l'amener à se développer vers la liberté le plus rapidement possible.

Ce que nous sommes allés porter là-bas aux populations, ce n'est pas seulement la civilisation: c'est un enseignement français et c'est l'amour de la France elle-même. (*Applaudissements.*)

C'est dans ce sens, Messieurs, que nous avons tâché de développer les premières institutions. C'est pour que ces institutions soient solidement établies que nous sommes forcés, jusqu'à nouvel ordre, de maintenir là-bas un contingent encore assez important de troupes.

Mais il va sans dire qu'à mesure des possibilités, nous réduirons ce contingent, non seulement dans l'intérêt de ces populations — qui, naturellement, ne tiennent pas à se sentir toujours sous une sorte de régime militaire — mais aussi et surtout dans l'intérêt de nos soldats français que nous n'avons aucun désir de voir prolonger un séjour, même dans un pays protégé. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Président de la Commission.

M. ADRIEN DARIAC, président de la Commission des Finances. — La Commission des Finances enregistre avec satisfaction les déclarations de M. le Président du Conseil. Elle prend acte de son engagement de revenir devant la Chambre en octobre prochain pour demander les crédits nécessaires aux mois de novembre et de décembre, en tenant compte, à ce moment-là, dans toute la mesure du possible, de la nécessité de réduire le corps expéditionnaire que nous entretenons en Syrie. (*Très bien! Très bien!*)

Cela dit, je tiens à déclarer que le texte que nous proposons à la Chambre doit être modifié dans son dispositif.

Nous proposons la rédaction suivante:

« Article unique. — Il est ouvert au Ministre de la Guerre et des Pensions, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 31 décembre 1921 et par des lois spéciales, des crédits supplémentaires s'élevant à la somme de 107 millions... » au lieu de 164 millions « applicables à l'entretien pendant quatre mois des troupes du Levant (service de la Guerre 7^e section). »

La suite, comme au dispositif primitif.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Ernest Lafont.

M. ERNEST LAFONT. — A propos de cette question de l'armée du Levant...

M. NARCISSE BOULANGER. — Vous ne voulez pas d'armée: qu'est-ce que cela peut vous faire? (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. ERNEST LAFONT. — Je demande simplement la permission de constater que c'est à propos de cette question de l'armée du Levant que votre Commission des Finances avait pris l'habitude de manifester dans ses débats antérieurs quelquefois, dans ses rapports ensuite, des velléités d'énergie et des décisions qui ne persistent jamais en séance.

Ce n'est pas la première fois, c'est normal, c'est courant.

Lorsqu'on commence à discuter les crédits, la grande majorité, l'unanimité presque de la Commission préconise l'évaluation. Puis, au fur et à mesure que les jours s'écoulent, de l'évacuation on passe à une évacuation moins étendue.

On arrive quelquefois à se mettre d'accord sur un chiffre de crédits, qui reste au-dessous de celui du Gouvernement et, lorsqu'on est en séance, avec une émotion communicative comme celle qu'apportait tout à l'heure, dans ses paroles, M. le Président du Conseil, la Commission des Finances vient dire: « J'ai voulu, mais, comme j'ai l'habitude de vouloir avec mesure, maintenant je ne veux plus et je vous demande de suivre le Gouvernement. »

Je ne crois pas qu'en une période aussi grave que celle qui a été caractérisée par M. Bokanowski, en présence d'une majorité qui, évidemment, n'aime pas beaucoup prendre ses responsabilités lorsqu'elles sont dangereuses et qui tend à devenir dans toutes les questions le bloc impuissant, dont parlait hier le général de Castelnau, voyant à côté de cette majorité une Commission qui veut sans vouloir, qui, ensuite, ne veut plus et qui, chaque fois qu'on lui demande quelque chose qui est contraire à ses convictions, contraire à ses décisions, est prête à l'accepter, je ne crois pas que le pays aculé à la faillite dont on parlait tout à l'heure, puisse être satisfait d'être gouverné dans ces conditions. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

A la suite de différentes protestations énoncées contre le discours de M. Bokanowski, qui, à propos des crédits réclamés pour l'entretien des effectifs en Syrie, avait critiqué la politique financière de la Chambre, celle-ci a passé à la discussion de l'article unique du projet de loi, qui était ainsi conçu:

« Article unique. — Il est ouvert au Ministre de la Guerre et des Pensions, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 31 décembre 1921 et par des lois spéciales, pour l'exercice 1922, des crédits supplémentaires s'élevant à la somme de 107 millions de francs, applicables à l'entretien pendant quatre mois de l'armée du Levant.

« Ces crédits seront inscrits au chapitre E-26 du budget de son département (service de la

guerre, 7^e section : « Entretien de l'armée du Levant »).

« Il sera pourvu à cette dépense au moyen des ressources du budget général de l'exercice 1922. »

Sur cet article, le Président a donné la parole à M. Daladier.

M. DALADIER. — Le Gouvernement propose de maintenir en Syrie, pendant quatre mois encore, une armée de 35.000 hommes. C'est trop, beaucoup trop. Fidèle à la politique que j'ai pu défendre à plusieurs reprises à cette tribune, grâce à la courtoisie et à la bienveillance de la Chambre, j'estime qu'il est possible, sans compromettre l'ordre en Syrie, sans laisser menacer la sécurité de ce pays, de réduire cette armée de 35.000 soldats français — j'insiste sur ce mot — à 10.000 ou 12.000 hommes. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

Je n'oublie pas que quelques jours seulement nous séparent de la séance au cours de laquelle la Société des Nations doit se prononcer sur le régime des mandats. Je ne me livrerai donc à aucune considération sur la politique syrienne.

Vous connaissez d'ailleurs mon sentiment sur ce point. Je ne m'attacherai pas à relever aujourd'hui et en ce moment des abus ou des erreurs. Je ne veux examiner et discuter la proposition qui nous est faite que du point de vue technique. Je ne suis pas disposé, en effet, à prononcer du haut de cette tribune une seule parole qui, mal interprétée, défigurée à l'étranger, pourrait servir une politique antifrançaise (*Applaudissements*) qui prétend travailler en faveur des Syriens et qui trouve en réalité ses origines dans certains milieux à la fois capitalistes et évangéliques particulièrement ardents.

Si dévoué que je sois à la cause de l'indépendance syrienne, que j'ai peut-être été le premier à défendre dans cette Assemblée, je ne veux en aucune façon aider ces campagnes systématiques dont il semble qu'on puisse trouver les plus ardents foyers chez une grande puissance étrangère, d'ailleurs amie et alliée. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

Je dis, Messieurs — m'en tenant au seul point de vue technique — qu'il est possible de passer de ce chiffre vraiment énorme, que rien ne justifie à mon sens, de 35.000 hommes, au chiffre de 10 ou 12.000 hommes, qui est d'ailleurs supérieur au chiffre total des contingents que l'Angleterre entretient dans toutes ses possessions du Moyen-Orient, c'est-à-dire en Palestine, où la situation est très critique, et en Mésopotamie, bien qu'en Mésopotamie l'Angleterre ait à tenir compte à la fois des critiques et des résistances de l'émir Fayçal et de l'agitation créée par divers éléments arabes. (*Nouveaux applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

Comment, Messieurs, essayer de faire cette démonstration?

Il n'y a pas, à mon avis, de meilleurs arguments que ceux qui nous sont fournis précisément par le général Gouraud lui-même et par ses collaborateurs les plus éminents. C'est en me servant des déclarations mêmes du général Gouraud — de ses déclarations orales et de ses déclarations écrites — et de celles de ses collaborateurs que je veux démontrer que cette réduction d'effectifs est à la fois nécessaire et possible. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

A la Commission des Affaires étrangères, le 4 avril 1922, lorsque le général Gouraud est venu avec une parfaite loyauté, répondre au questionnaire que nous avons dressé, qu'a-t-il déclaré? Je cite ses propres paroles. Le général Gouraud nous a dit :

« Les opérations militaires en Syrie n'ont jamais été dirigées contre les Syriens, mais contre l'émir Fayçal ou

contre les Turcs, et depuis la disparition de l'émir Fayçal et les conclusions de l'accord d'Angora, il n'y a pas eu en Syrie de combats ni d'insurrections. »

Dès lors, Messieurs, s'il n'y a pas de combats ni d'insurrections, si les troupes françaises n'ont jamais eu à intervenir contre les Syriens, si elles n'ont eu à faire face qu'aux périls créés par les intrigues de l'émir Fayçal ou par l'hostilité des nationalistes turcs, je me demande pourquoi vous voulez maintenir 35.000 hommes en Syrie, — alors surtout que le général Gouraud a déjà enrôlé 10 à 12.000 soldats d'origine et de nationalité syrienne. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*) Ce n'est donc pas 35.000 hommes qu'on demande de maintenir, mais en réalité, 45.000 ou 47.000 hommes. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Depuis le mois d'avril 1922, depuis le jour où le général Gouraud faisait, avec la loyauté qui le caractérise, cette déclaration, la situation a-t-elle changé? Y a-t-il quelque part une irritation, y a-t-il mécontentement profond dans l'opinion syrienne? Peut-on craindre des troubles graves?

Sur ce point, je ne répondrai pas moi-même, je laisserai la parole au haut commissariat de Syrie, au général Gouraud et à l'un de ses principaux collaborateurs, délégué auprès du gouverneur de l'Etat de Damas, M. le colonel Catroux.

Que dit-on dans tous ces communiqués, dans tous ces télégrammes que vous recevez de Beyrouth, dans tous ces articles officieux qui viennent de Beyrouth et qui occupent une si grande place dans la presse française?

On nous dit qu'on vient de créer au Liban un grand Conseil administratif et que les Libanais sont ravis, que le général Gouraud, inaugurant les séances de ce Conseil, a été salué par des ovations enthousiastes.

Que nous dit-on encore? Dans l'Etat d'Alep — je pourrais citer des documents extrêmement nombreux sur ce point — la population est ravie, elle aussi, non pas pour les mêmes raisons, mais parce qu'on a repris des relations économiques sûres, certaines et paisibles avec les pays voisins, avec l'Anatolie tout entière.

Dans l'Etat de Damas, celui-là même où le maintien de l'ordre et de la paix semblait difficile à obtenir, dans cet Etat qui est, par la diversité de ses populations, une véritable mosaïque, où vivent 100.000 Druses belliqueux et fiers, et que menacent parfois les incursions de plus de 80.000 Bédouins nomades, aurait-on besoin, par hasard, de nombreuses garnisons françaises très fortes?

Écoutons, sur ce point, non pas les improvisations d'un homme politique, mais les déclarations de l'homme responsable du maintien de la paix dans l'Etat de Damas. Que nous dit M. le colonel Catroux, dans un article dont je ne saurais trop vous recommander la lecture?

Il s'attendait aux pires difficultés, et ce n'est pas sans une grande appréhension qu'au lendemain de la défaite de l'émir Fayçal, on envisageait la prise de contact avec ces populations composites.

M. ANDRÉ BERTHON. — Tous ces articles sont payés sur les fonds secrets. (*Mouvements divers.*) Il ne faut pas avoir grande illusion. C'est la même chose en Tunisie.

M. DE GRANDMAISON. — Il y en a d'autres qui sont payés par Moscou.

M. DALADIER. — Peu importe. Il est singulier qu'on me fasse cette observation. Ma thèse consiste à soutenir que ce sont les autorités qui exercent le mandat français qui affirment elles-mêmes ou qui, par les renseignements qu'elles nous apportent, nous permettent d'affirmer sans crainte que ce chiffre de 35.000 hommes, ou plutôt, en réalité, de 47.000 hommes, est visiblement exagéré.

M. LÉON BLUM. — Plus votre documentation est officielle, plus votre argumentation est forte.

M. DALADIER. — Comment a-t-on résolu les différents problèmes qui se posaient pour l'Etat de Damas? Suivant

une méthode traditionnelle au delà des mers, on a pris le chef le plus turbulent des Bédouins, celui dont on avait le plus à craindre, et on en a fait un paisible fonctionnaire, qui est devenu un des meilleurs serviteurs de l'influence française dans ce pays.

Quant aux Druses, qui n'avaient jamais pu être soumis par les Turcs, même au cours d'une domination quatre fois séculaire, on est arrivé, par des procédés que je pourrais décrire en détail, à les faire réclamer eux-mêmes une garnison française. C'est ainsi, dit le colonel Catroux, qu'il a fallu envoyer aux Druses, pour les satisfaire, une garnison française qui a fait son entrée dans leur capitale aux acclamations de la population.

La sécurité est si grande, dans l'Etat de Damas, qu'on y réduit la gendarmerie.

L'Etat de Damas avait une gendarmerie dont l'effectif total était de 2.600 hommes. Il y a déjà plusieurs mois, au début même de cette année, un décret a licencié 50 p. 100 de ces gendarmes, dont l'effectif a été ainsi ramené de 2.600 hommes à 1.300 hommes.

Vraiment, si l'Etat de Damas réduit sa gendarmerie, je me demande pour quelles raisons vous maintiendriez dans ces pays 35.000 soldats français. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

Il faut aussi aller loyalement au fond des choses et tenir compte de l'argument qui consisterait à dire : « Oui, pas de troubles sérieux, pas d'insurrections graves à redouter en Syrie, mais voyez comme les frontières de cet Etat sont mal tracées. Nous sommes en contact, dans des conditions très défavorables, au nord avec les nationalistes turcs. La frontière méridionale de la Syrie dessine une ligne qui paraît difficile à défendre. Enfin, aux flancs mêmes de la Syrie on a créé un Etat arabe, l'Etat de Transjordanie, que gouverne l'émir Abdullah. »

Sur ces principaux points, je réponds également, non par des espérances ou des souhaits, mais avec des documents officiels publiés par le ministère de la Guerre français.

Ils disent que l'émir Abdullah est en proie à toutes sortes de conflits avec ses propres sujets et qu'il ne serait pas capable de grouper une force de 3.000 à 4.000 hommes contre la France.

Dans les confins septentrionaux de la Syrie, la paix règne. Les incursions que l'on redoutait ne se sont pas produites. Le commerce normal et régulier a repris entre les populations des frontières, d'ailleurs également fatiguées des horreurs et des ruines d'une guerre longue et sanglante.

Et lorsque le général Gouraud, rentrant de France, s'arrête en Anatolie, en Cilicie, il reçoit la visite cordiale des fonctionnaires turcs qui l'administrent et qui rendent hommage à ce que la France a déjà fait pour les races musulmanes. Et ils renouvellent l'assurance que l'accord d'Angora parfois si âprement critiqué, a rétabli la paix et qu'il a renoué cette longue amitié franco-musulmane qui fut si longtemps profitable aux peuples de l'Islam et à la France. (*Applaudissements à gauche.*)

Enfin, du côté du souverain, qui semblait être le plus farouche ennemi du mandat français en Syrie, de celui qui a créé, à vos officiers et à vos soldats, tant de difficultés, du côté de l'émir Fayçal, proclamé roi de la Mésopotamie, que se passe-t-il ?

Des faits très curieux, Messieurs. Sur les rives de l'Euphrate, l'émir Fayçal a eu ses extrémistes, comme en ont tous les Gouvernements européens, y compris celui de Moscou. (*Sourires.*) Ces extrémistes ont protesté contre le mot même de mandat ; ils se sont insurgés. C'est ainsi que, presque tous les jours, il y a, en Mésopotamie, entre les partisans de Fayçal et ses adversaires, des querelles qui se terminent souvent par des combats. Or, que fait l'Angleterre, dans cette Mésopotamie ainsi troublée et qui, on me permettra de le dire sans froisser personne, a peut-être plus d'importance pour l'Empire britannique que n'en ont

pour nous notre position en Syrie et le mandat que nous avons sur ce pays ?

M. PAUL BÉNAZET. — C'est très exact.

M. DALADIER. — Dans cette Mésopotamie qui commande quelques-unes des plus grandes routes de l'Asie Mineure vers l'Inde....

M. PAUL BÉNAZET. — Voilà la vérité !

M. DALADIER. — ... et qui renferme ces précieux gisements pétrolifères dont la richesse prodigieuse a si souvent, ici même, attiré votre attention, dans ce pays si riche, si important par sa position géographique, quels sont les chiffres des effectifs britanniques ? Allons-nous trouver 35.000 soldats anglais, plus 12.000 soldats mésopotamiens ? Je serais bien curieux de recevoir sur ce point un démenti quelconque. Après avoir consulté tous les documents possibles, après avoir étudié non seulement le budget du ministère de la Guerre anglais, mais le budget des Colonies, et surtout le budget du ministère de l'Aviation britannique, j'arrive à ce résultat, à ces chiffres officiellement proclamés, lorsque les crédits ont été demandés à la Chambre des Communes : 10.000 hommes, tout compris, bataillons britanniques, escadrilles d'avions, formations de tanks, y compris aussi les soldats indigènes que l'Angleterre, suivant sa tradition, s'est empressée de lever. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

Tout de même, lorsque nous groupons tous ces faits, lorsque nous les examinons d'ensemble, je puis poser cette question : Est-il besoin de télégraphier à Beyrouth ? Après les déclarations mêmes du général Gouraud et de ses collaborateurs, après l'exemple donné par l'Empire britannique, après les faits de tous ordres, est-il besoin de faire une enquête ? Le Gouvernement de la République ne peut-il pas prendre, dès aujourd'hui, l'initiative de réduire ses effectifs jusqu'à ce chiffre ? (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Vous me connaissez assez, Messieurs, pour me croire lorsque j'affirme que je ne prendrais pas, en ce moment, la responsabilité de le proposer, si je n'étais pas sûr qu'il suffise au maintien de la sécurité et de la paix. (*Très bien ! très bien !*)

M. CHARLES BARON. — Vous savez bien que le Gouvernement de la République est impérialiste et militariste.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous en êtes, du reste, convaincu. (*Sourires.*)

M. CHARLES BARON. — Je suis au-dessous de la vérité.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Au-dessous de la vérité, telle que vous la comprenez.

M. DALADIER. — Messieurs, je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu me prêter, et la meilleure façon que j'aie de vous témoigner ma reconnaissance, c'est évidemment de clore cette brève intervention.

Lorsque nous envisageons tous ces faits, lorsque nous réfléchissons à ce qu'une poignée de Français a pu faire en Tunisie et en Algérie, lorsque nous constatons les résultats merveilleux qu'a donnés, dans plusieurs de ces régions, l'encadrement des indigènes, lorsque nous considérons que la Commission de l'armée de la Chambre elle-même ne prévoit, dans tout l'empire colonial français, qui est le second du monde, qu'une force de 10.000 hommes, nous pouvons être persuadés que, dès aujourd'hui, il faut réduire les effectifs de manière que, dès la fin de cette année, les effectifs français maintenus en Syrie ne dépassent pas 10.000 à 12.000 hommes. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

C'est le but que je vous propose d'atteindre par mon amendement. Il réduit les crédits à 100 millions, dont 20 millions pour les frais d'évacuation progressive de 26.000 hommes, 60 millions pour l'entretien des troupes pendant le troisième trimestre, 10 millions pour l'entretien des 10.000 hommes qui resteront encore en Syrie pendant le dernier trimestre de l'année.

Il vous appartient, Messieurs, de décider si les mesures financières et militaires que nous vous proposons sont capables d'assurer la paix et de mettre fin à des gaspillages, sur lesquels, je ne veux pas insister, mais dont il me sera permis de dire qu'ils ne sont pas l'une des moindres causes de notre déplorable situation financière. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Lenail.

M. LENAIL. — S'il n'y avait pas de Français en Syrie, si nous n'avions pas depuis tant de siècles de si hauts intérêts en Asie Mineure, je garderais pour moi seul l'amertume que peuvent provoquer certaines discussions budgétaires appliquées au rayonnement des intérêts de la France à l'extérieur. Mais sur le sol de Syrie, à l'heure où je parle, il reste 35.000 soldats des 70.000 qui s'y trouvaient il y a six mois. Des soldats qui, je l'ai déjà dit ici, ont besoin que la mère patrie pense à eux autrement que pour critiquer leur action et pour leur affirmer la stérilité de leur sacrifice. (*Protestations à gauche. — Très bien! très bien! à droite et au centre.*)

M. PAUL BÉNAZET. — Personne ne les critique.

A l'extrême gauche. — Nous trouvons seulement qu'ils sont en trop grand nombre.

M. JOSEPH PATUREAU-MIRAND. — D'accord, mais le meilleur moyen de les encourager serait de donner enfin les récompenses posthumes promises aux malheureux parents de leurs camarades qui sont tombés, il y a bien des mois déjà, dans le guet-apens d'Ourfa.

M. LENAIL. — Il y a aussi en Syrie de nombreux Français dont les uns se consacrent à l'enseignement et à des œuvres de charité, les autres à des travaux d'industrie ou de commerce. Ceux-là n'auront peut-être pas la mentalité de notre Assemblée quand ils apprendront par les journaux quel sort, dans la pensée de quelques députés français, est réservé à notre occupation dans le Levant. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Je ne veux pas en ce moment discuter l'administration syrienne, ni envoyer un témoignage de sympathie aux Syriens? Est-ce que vous vous figurez que l'Angleterre, quand fonde celle que je leur ai vouée.

Je voudrais simplement mettre la Chambre en présence d'un fait auquel il ne semble pas que s'attachent suffisamment ses préoccupations.

Croyez-vous que nous sommes en Syrie pour les Syriens? Est-ce que vous vous figurez que l'Angleterre, quand elle plante son pavillon en Mésopotamie ou sur tout autre point du globe, le fait pour le bonheur des peuples auxquels elle offre les bienfaits de sa civilisation? (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

A l'extrême gauche. — C'est un aveu!

M. LENAIL. — La France est en Syrie — je suis au regret que mes paroles semblent vous causer un certain étonnement — non seulement pour l'amour des populations, mais encore parce qu'elle est une puissance méditerranéenne, parce qu'elle a une politique de la Méditerranée orientale. Et lorsque j'entends demander dans quel délai plus ou moins long nous évacuerons le principal bastion de nos possessions françaises en Méditerranée, je me demande ce que peuvent en penser et l'étranger et le pays; je me demande ce que peuvent en penser nos collègues qui représentent des possessions musulmanes de Méditerranée.

Je viens poser ici, en quelques mots hâtifs, le problème de la politique extérieure de la France dans ce pays où son influence, tout de même, doit être plus grande après sa victoire qu'elle ne l'était après sa défaite. (*Applaudissements.*)

Il ne s'agit nullement de savoir de quelle façon, à quel prix nous administrerons la Syrie. Il s'agit de se pénétrer de deux vérités.

La première, c'est que, si nous l'évacuons aujourd'hui, demain elle sera anglaise et que la politique française ne s'accommode pas toujours de trouver sur sa route une politique anglaise.

La seconde vérité, c'est que, si nous évacuons la Syrie, nous perdrons notre principal bastion dans la Méditerranée orientale. Ce jour-là, je demanderai aux représentants de la ville de Marseille et de la vallée du Rhône ce que devient le trafic vers la France des régions méditerranéennes.

Car tout se lie. Nous sommes ici à discuter sur quelques millions. Mais ne sentez-vous pas ce que la grandeur, même morale, de notre pays, peut lui rapporter de prospérité matérielle, et mettre d'argent dans son budget?

Ne vous rendez-vous pas compte que des répercussions, politiques d'abord, économiques et commerciales ensuite, font que, très vite, l'argent, habilement jeté, pour augmenter le prestige de la France, revient à la mère-patrie, la dédommage en sécurité et en ressources de ce qu'elle a consenti pour envoyer ses pionniers au dehors?

Voilà quel est le problème posé devant le Parlement et la vraie question d'Orient. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

C'est pourquoi je me permets, certain de n'être pas désavoué par la presque unanimité de cette Chambre, d'affirmer, afin qu'on le sache là-bas, aux soldats qui nous défendent, qui font là-bas l'œuvre séculaire de la France, qui la poursuivent, qui la font éternelle, que nous n'abandonnerons pas le terrain qu'ils sont en train de nous garder.

Et je dis à tous ceux qui, dans ces terres d'influence ou de langue française, travaillent ou exercent la charité et l'hospitalité, à tous nos compatriotes qui de quelque manière appliquent le merveilleux génie de la France à la faire aimer: « Continuez, soyez tranquilles, la France est une grande puissance méditerranéenne, la France est une grande puissance musulmane, la France restera là-bas en dépit de tous ceux qui ont voulu dégoûter la France de la Syrie et la Syrie de la France, en dépit des intrigues qui se nouent, plus serrées, plus dangereuses aujourd'hui que jamais, trouvant des échos jusqu'à cette tribune, en dépit de celles qui se sont nouées à Genève, en dépit de celles qui se nouent à Caïffa, en dépit de celles qui se nouent en Egypte, où l'Angleterre semble avoir laissé comme un dépôt empoisonné dont certains personnages se servent contre la France et contre la Syrie. En dépit de cette ruée, la France, qui est en Syrie pour l'amour de la civilisation et pour l'amour de cette noble province, sa protégée millénaire, mais qui est aussi en Syrie en vertu de la continuité de sa politique méditerranéenne, ne se laissera point troubler. »

Sa politique ne regarde qu'elle. Elle l'a faite pendant des siècles, elle l'a faite dans des conditions particulièrement bienfaisantes. Elle la continue.

Je dis à la Syrie, et qui doit l'entendre: « La France a une politique méditerranéenne orientale; elle n'y renoncera jamais. » (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. PAUL BÉNAZET. — Vous n'avez aucune qualité pour dire cela. Il y a des choses qu'on ne dit pas!

M. CHARLES BARON. — C'est bien là une politique impérialiste.

M. EDOUARD SOULIER. — C'est une politique bien française.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Daladier.

M. DALADIER. — Je m'excuse auprès de la Chambre de reprendre la parole, mais il m'est impossible de ne pas répondre aux paroles de M. Lenail.

M. ALEXANDRE VARENNE. — C'est le Gouvernement qui devrait répondre.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Le Gouvernement n'a

pas besoin de conseils pour avoir une attitude et pour tenir un langage.

M. PAUL BÉNAZET. — Les paroles de M. Lenail ont pourtant une certaine importance.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous me permettrez de répondre quand je le jugerai à propos.

M. DALADIER. — Il importe que vous n'avez aucun doute sur notre pensée.

J'ai défini à plusieurs reprises, devant vous, la politique syrienne telle que nous la concevons de ce côté (*la gauche*) de l'Assemblée.

Nous préconisons une politique de collaboration, méthodique, prudente, tenant compte, certes, des réalités, car on ne sera jamais trop prudent; cependant, il faut avoir la loyauté de proclamer dès le principe que le but à atteindre n'est pas de réaliser des plans d'expansion dans la Méditerranée (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche*), mais de fortifier l'influence morale de la France dans la Méditerranée orientale...

M. EDOUARD SOULIER. — Il n'y a pas d'autre procédé.

M. DALADIER. — ...parce que c'est une des meilleures garanties de la paix européenne. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

Cette politique, Monsieur Lenail, vous ne la servez pas en parlant comme vous le faites, au contraire, vous la desservez. (*Protestations à droite et sur divers bancs au centre. — Très bien! très bien! à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

M. DE MORO-GIAFFERRI. — Puis vous en convaincre, il vous suffira de lire, demain, les journaux étrangers!

M. DALADIER. — M. Lenail me connaît assez, il a assez souvent discuté ici et au dehors ces questions avec moi, pour savoir que mes paroles ne contiennent aucune attaque contre sa personne; mais je crois avoir le droit de défendre certaines idées et d'en combattre d'autres. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

A mon avis, cette politique est dépassée par la transformation intellectuelle et morale que l'Orient méditerranéen a subie, comme toutes les régions du monde, après la guerre.

Au point de l'évolution morale et psychologique où sont parvenus les peuples de la Méditerranée orientale, il n'y a, pour l'intérêt français surtout, qu'une politique possible, politique de libération, politique de collaboration, notamment avec le peuple syrien.

La France ne veut pas asservir la Syrie elle ne veut pas en faire une colonie... (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. JULES UHRY. — Très bien!

M. DALADIER. — ...elle ne veut pas en faire une terre de protectorat. Elle veut travailler à faire une libre nation syrienne, amie de la nation française. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Messieurs, j'entends un certain nombre de membres de cette Assemblée reprocher au Gouvernement son silence. C'est un reproche qu'on ne peut pas adresser à tout le monde. (*Souires.*)

J'ai écouté et j'ai même fait mon profit des observations qui ont été échangées. Il m'a semblé, du reste, que, si vives qu'elles parussent, de part et d'autre, on n'était peut-être pas aussi loin de s'entendre qu'on le semblait tout d'abord.

Il est bien certain que nous ne sommes pas en Syrie pour faire de ce pays une colonie. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. NARCISSE BOULANGER. — Tout le monde le sait.

M. LENAIL. — Il n'est jamais trop tard pour s'instruire. Ces messieurs ne le savaient pas.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — M. Lenail le savait assurément, et il n'a rien dit qui allât à l'encontre de cette doctrine. Il a pensé que, dans l'exercice du mandat que nous avons en Syrie, et qui, d'ailleurs, pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure, n'est point encore tout à fait défini, nous avons le droit et le devoir de développer dans ce pays, dans toute la mesure du possible, l'influence française et d'y faire aimer la France. (*Applaudissements.*)

C'est à quoi nous travaillons et à quoi nous continuerons à travailler de notre mieux.

Mais la Syrie n'est point un pays aussi homogène et aussi uni que semblent le croire ou le dire un certain nombre de membres de cette Assemblée. Elle est partagée entre plusieurs races et entre plusieurs religions et, à l'heure présente, il est incontestable que nous avons à remplir dans ce pays une mission délicate de rapprochement entre les diverses nationalités sous l'égide de la France. Voilà la mission qui nous a été confiée et que nous avons à remplir. (*Applaudissements.*)

Mais il va sans dire qu'en Syrie, comme partout, il y a des passions et des partis, et qu'à l'heure présente, l'équilibre désirable pour l'apaisement et la pacification de la Syrie n'est point encore établi.

Nous sommes donc forcés d'y rester, non seulement avec un certain nombre de fonctionnaires que nous mettons à la disposition des populations locales, mais avec une armée qui, dans un pays parfois troublé, nous l'avons vu à plusieurs reprises, est forcée de maintenir l'ordre.

Et ce n'est point, sans doute, par la faute de la France que nous ne sommes point encore en paix avec la Turquie. Mais la situation est ce qu'elle est, nous ne sommes point en paix avec l'empire ottoman et nous avons, pour réaliser une paix définitive, à tenir compte, malgré tout, des intérêts et des réclamations de nos alliés, de ceux qui, pendant plusieurs années, ont combattu à nos côtés, et que nous avons le devoir de ne point abandonner aujourd'hui.

La situation est donc, comment dirai-je? incertaine et précaire; elle est, dans tous les cas provisoire. Nous ne sommes point en paix avec la Turquie; nous avons un état de fait qui, pour la France, équivaut, si vous le voulez, à la paix. Mais nous avons des alliés, au premier rang d'entre eux l'Angleterre et l'Italie, qui n'ont point signé la paix avec la Turquie.

Nous sommes bien forcés de tenir compte de cet état de chose; et étant données les répercussions que peuvent avoir certaines hostilités locales, certains troubles momentanés sur les frontières mêmes de la Syrie où nous exerçons notre mandat, nous sommes dans l'obligation de conserver là-bas des troupes dont les effectifs restent à déterminer.

Nous avions, au commencement de l'année, 70.000 hommes; nous en avons aujourd'hui 35.000 seulement, c'est-à-dire que, depuis six mois, nous avons réduit nos effectifs exactement de moitié.

La Chambre comprendra qu'après des réductions aussi importantes, le Gouvernement de la République ne puisse pas, non seulement prendre l'initiative de réduction immédiate sans être en plein accord avec le général Gouraud qui, vis-à-vis du Gouvernement, est responsable de l'ordre en Syrie, comme nous sommes responsables vis-à-vis de la Chambre. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Étant donnée la hâte avec laquelle nous avons abordé cette discussion, étant donné que le rapport est déposé seulement depuis quarante-huit heures, je n'ai pas pu matériellement prendre l'avis du général Gouraud sur une réduction nouvelle des effectifs.

Ceux-ci ont été réduits de moitié en six mois. Pour-

font-ils immédiatement l'être davantage? A l'heure où la paix n'est pas encore signée avec la Turquie, je vous avoue que, n'ayant pas la science infuse, je l'ignore absolument. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

J'attends donc des renseignements complémentaires et c'est la raison pour laquelle j'ai prié la Commission des Finances, qui s'y est prêtée de très bonne grâce, de voter simplement les crédits tels qu'ils fonctionnent, pour une nouvelle durée de quatre mois, étant entendu qu'à la rentrée je soumettrai à la Chambre tous les renseignements nécessaires et je demanderai au général Gouraud de proposer toutes les réductions nouvelles qu'il croira compatibles avec le maintien de l'ordre public. Jusque là, nous resterons dans le *statu quo*. (*Très bien! très bien!*)

Telle est la proposition que je fais à la Chambre, en plein accord avec la Commission des Finances. Je crois que l'honorable M. Daladier pourrait patienter pendant les quatre mois que nous avons devant nous. Nous reprendrions la discussion à la rentrée.

S'il ne croyait pas pouvoir se rendre à mon invitation amicale, j'aurais le très grand regret de repousser son amendement et de poser la question de confiance. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. de Chappedelaine.

M. DE CHARPEDELAINE. — Pour éviter à la Chambre un double vote, je me rallie à l'amendement de M. Daladier. Au surplus, il a soutenu à la tribune exactement la même thèse que moi.

M. Daladier a mis, lui aussi, en parallèle avec les effectifs qu'on nous demande de maintenir en Syrie les effectifs que l'Angleterre entretient dans ses pays de mandat. Il vous a dit que l'Angleterre entretenait en Mésopotamie, pays plus grand que la Syrie, des effectifs qui ne dépassent pas 10.000 hommes.

Nous avons donc le droit de nous étonner qu'on nous demande de consentir des sacrifices aussi élevés pour la Syrie.

Ici, je tiens à protester, moi aussi, contre les paroles prononcées par mon collègue et ami M. Lenail.

Je suis étonné que la Chambre puisse se méprendre sur les intentions de M. Daladier et sur les miennes. Jamais il n'est entré dans notre esprit d'abandonner les liens séculaires et sacrés qui nous unissent aux Syriens.

C'est précisément parce que nous aimons les Syriens, que nous voulons faire chez eux la politique qu'ils réclament. Ils nous ont demandé de venir en libérateurs, de venir en amis et alliés et non pas en conquérants.

Je prends acte des promesses faites par M. le Président du Conseil, qui déclare aussi que, dans ces pays, c'est une politique d'amitié, de collaboration que nous devons faire, et non une politique de colonisation. (*Applaudissements à gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Léon Blum.

M. LÉON BLUM. — Le fait que le Gouvernement a posé la question de confiance aurait probablement suffi à déterminer notre décision. Mais, en fait, elle était déjà prise.

Nous voterons l'amendement de MM. Daladier et de Chappedelaine, non pas que nous soyons d'accord avec eux sur un grand nombre des arguments qu'ils ont fournis à l'appui de cet amendement, et bien que nous soyons partisans d'une solution beaucoup plus complète que nous indiquerons en votant « contre » les crédits eux-mêmes si l'amendement était repoussé.

Mais, tel qu'il est formulé, l'amendement de M. Daladier signifie cependant et entraîne le rappel en France d'une portion importante du corps expéditionnaire. C'est la raison qui nous détermine et qui dictera notre vote. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Après ces paroles, la Chambre a voté le crédit demandé par le Gouvernement par 395 voix contre 150.

Vers l'établissement d'un cadastre. — Notre avant-dernier numéro a signalé (p. 224-225) différentes mesures qui ont été récemment prises par le Haut-Commissariat dans le but d'assurer et d'activer la mise en valeur agricole de la Syrie. Voici que, pour se conformer aux instructions du général Gouraud, la section topographique des Services fonciers du Haut-Commissariat de France en Syrie fait procéder dès maintenant au cadastre d'une importante partie des plaines fertiles de la Bekaa. Des élèves géomètres, Syriens et Libanais, ayant suivi les cours spéciaux de l'Ecole française d'Ingénieurs qui fait partie de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, participent aux travaux. De leur côté, les services de l'aéronautique du Levant doivent effectuer le lever photographique aérien qui permettra de dresser le plan des propriétés. Cette revue a déjà signalé quels services rendait l'aéronautique, en Indochine, pour l'établissement du cadastre; en Syrie, les services ne seront sûrement pas moindres.

La région choisie, en Bekaa, englobe tous les genres de culture. Elle doit ultérieurement servir à l'application d'un vaste programme d'améliorations agricoles, suivant les procédés les plus modernes.

Le coton en Mésopotamie. — Les Anglais ne perdent pas de temps: à peine installés en Mésopotamie, ils ont commencé des essais de culture du coton; la main-d'œuvre était très difficile à trouver, par suite de la situation troublée du pays; le sol n'avait pas été cultivé depuis des centaines d'années: tout cela ne les a pas rebutés. Ils craignent que le coton américain ne vienne à leur manquer d'ici peu: les tissages se multiplient aux Etats-Unis, et bientôt ceux-ci n'expédieront plus de filés en Europe. L'Angleterre prend ses précautions pour assurer l'avenir de ses industriels du Lancashire.

Dès 1920, le plan était prêt; on fit venir d'Egypte des spécialistes et on installa cinq plantations autour de Bagdad. On choisit comme espèce le Webber 49, originaire de la Caroline du Sud; mais, comme le sol de la Mésopotamie lui procure certaines qualités spéciales, on lui a donné la désignation commerciale de *Mespot white*. Cette variété est moins productive que le Pendjab 285 F et le Cawnpore 18.

L'histoire de la dernière de ces cinq plantations, le Tel Deir Cotton Estate, à 40 km. au sud de Bagdad et à 5 km. à l'ouest de la ligne Bagdad-Hillah, est instructive. Le terrain, appartenant au Gouvernement et convenablement irrigué, se compose de riches alluvions très profondes et exemptes de sel; on mit en culture 32 hectares, divisés en parcelles de 2 1/2 hectares. Le cheik d'une tribu voisine se chargea de fournir la main-d'œuvre. Or sema en avril et on commença la cueillette le 15

août. La révolte arabe vint entraver l'irrigation; cependant, la récolte fut bonne: elle s'éleva à 100.000 livres anglaises, soit 1.250 par acre (1.406 kg. à l'hectare). La moyenne est de 1.200 livres en Egypte, 600 en Amérique, 200 dans l'Inde. Le coton ainsi récolté va servir à ensemençer de vastes espaces.

CHINE

Les difficultés de la situation politique. — La situation demeure toujours très complexe et très difficile, en dépit des efforts tentés par les patriotes pour rétablir l'unité et pour doter la Chine d'un régime un peu stable. Sans doute, du côté du Sud, Sun Yat Sen a-t-il été vaincu; s'il n'a pas été tué — comme le bruit en avait couru prématurément et faussement à la fois, — il a du moins quitté la grande ville dont il avait fait sa résidence et son centre d'opérations, la vraie capitale de ses Etats, le jour où les troupes de Chen-Chiung-Ming eurent pris les forts de Whampoa (9 juillet), et gagné Changhaï à bord d'un croiseur. Par contre, dans le Nord de la Chine, Tchang Tso-Lin n'a nullement désarmé, et son attitude demeure toujours aussi inquiétante. Déçu dans ses ambitieuses espérances, battu contre toute attente, lui dont les soldats étaient bien armés et bien équipés, par des troupes qui n'étaient nullement comparables aux siennes à ce double point de vue, mais qui jouissaient incontestablement d'un moral très supérieur, le « roi sans couronne » s'est retiré dans son fief de Mandchourie, et il s'y comporte de la manière la plus provocante. Au Nord de la Grande Muraille, il exerce une autorité sans limite, percevant tous les impôts, contrôlant l'exploitation de la voie ferrée, qu'il a baptisé du nom de « chemin de fer de Chanhaikouan-Moukden » et dont le matériel roulant est dans un état déplorable. Non content de faire établir pour cette fraction des chemins de fer chinois des billets spéciaux, il entend que le Gouvernement de Pékin lui rembourse toutes les dépenses qu'il a lui-même, Tchang Tso-Lin, engagées pour sa dernière invasion de la province du Tchili.

Voilà pour le supertoukioun du Nord. De son côté, Ou Pei-fou a quitté Pékin et est retourné à Loyang dans le Ho-Nan, en déclarant se désintéresser complètement des affaires du nouveau cabinet et vouloir se consacrer exclusivement à ses devoirs militaires. Mais, comme Tchang Tso-Lin, il demande de l'argent; ne lui faut-il pas payer ses troupes? C'est aussi de l'argent que réclame Tsao-Koun, le toukioun du Tchili.

Cependant, le pouvoir exécutif se plaint amèrement que les toukiouns chinois n'ont pas tenu leurs promesses, supprimé les charges ni licencié les troupes inutiles; il voudrait assurer la réunion à Pékin d'une conférence de réunification. C'est là chose inutile, déclare Ou Pei-fou; uni-

fions d'abord; ensuite seulement nous étudierons le moyen de rendre stable l'œuvre accomplie... Il semble bien que les événements donnent raison à ce général, car, malgré la défaite de Sun Yat-Sen, nombreuses et nettement isolées les unes des autres sont encore les régions chinoises où l'on se bat. Rien donc, en dehors des derniers événements de Canton, ne montre le moindre progrès dans une situation très confuse, et au sérieux de laquelle ajoutent encore la pénurie toujours croissante du Trésor public et l'état lamentable des finances de l'Etat.

Réouverture du Parlement — C'est dans de telles conditions que s'est rouvert le Parlement dissous en 1917 et convoqué par Ou Pei-Fou, comme nous l'avons indiqué précédemment. Le 1^{er} août, la Chambre des Représentants a tenu à Pékin une séance, qui n'a été, à proprement parler (comme la chose avait été résolue précédemment), que la continuation de la session interrompue en 1917 par les événements que l'on sait. Relativement peu nombreux étaient les députés qui y assistaient; mais différents membres de l'Assemblée avaient fait savoir par télégramme qu'ils étaient en route et qu'ils n'allaient pas tarder à arriver. Aussi, bien qu'on n'ait pu s'occuper aussitôt ni de la Constitution, ni de l'élection présidentielle, a-t-on tenu pour certain que la discussion n'allait pas tarder à s'engager sur le premier de ces points, comme aussi sur le remplacement du cabinet en exercice, en dépit des efforts faits par le Président du Conseil, le Dr Yen, pour appliquer immédiatement un programme de reconstruction qui constitue la base des réformes nationales projetées. Bien des événements, parmi lesquels celui-ci est au tout premier rang, déconcertent le Président en exercice, Li-Yuan-Hung, et le poussent à se retirer et à rentrer dans la retraite à Tien-Tsin. Déjà, Li-Yuan-Hung a fait connaître officiellement ses intentions à ce sujet et Tsao-Koun pousse activement sa candidature à la future présidence de la République.

Evacuation de Han-Kéou par les Japonais. — En attendant, les Japonais continuent à retirer de Chine les garnisons qu'ils y avaient mises naguère. Après l'évacuation du Chantoung, ç'a été le tour de celle de Hankéou, effectuée à la fin du mois de mai. En annonçant le fait, le journal nippon l'*Asahi* l'a approuvé et s'en est réjoui, car l'occupation constituait a-t-il dit, un véritable affront pour le peuple chinois. Mais (a-t-il ajouté) celui-ci doit être bien convaincu de la nécessité dans laquelle il se trouve de tenir ses engagements à l'égard des autres Puissances; autrement, celles-ci regretteraient très vite les actes qu'elles sont actuellement disposées à accomplir.

Une enquête scientifique sur la Chine — Tous ceux qui s'occupent de la Chine et qui veulent débiter par connaître les ressources de ses différentes parties comme aussi les grands traits de la

géographie physique de la contrée, ont recouru à la *Géographie de la Chine* du R. P. L. Richard, l'ont maniée et consultée. Quelques services qu'elle ait déjà rendus, le savant auteur veut qu'elle en rende plus encore; dans ce but, il a entrepris de la refondre et de la compléter, voire même, dans l'avenir, de la développer et de la publier avec des illustrations. En travaillant à réaliser ce dessein, il a constaté, comme il s'y attendait lui-même, des lacunes, des imprécisions; pour combler les premières, pour substituer aux secondes des informations plus complètes, pour donner toute sa perfection à l'œuvre projetée, le R. P. Richard a donc lancé un appel, et sollicité les informations de tous. Il l'a fait sous forme de questionnaire, indiquant les points sur lesquels il désirait être renseigné. On trouvera sans doute tout naturel que l'*Asie française* reproduise ce questionnaire. Le voici :

Le R. P. L. Richard, professeur d'économie politique et de géographie à l'Université « l'Aurore », de Changhaï, 143, avenue Dubail, fait imprimer actuellement une nouvelle édition de la *Géographie de la Chine*. Il serait heureux de recevoir les renseignements qu'on voudrait bien lui communiquer, en particulier sur le Chen-si Nord, le Chan-si, le Tche-li, le Chan-Tong, le Honan Sud, le Hou-pé et le Hounan, le Kiang-si, le Tché-kiang, le Foukien, le Koang-tong.

Voici les principaux points sur lesquels il serait heureux d'avoir des renseignements :

- Aspect général des principales régions du pays;
- Quelles sont les cartes les plus exactes de la région?
- Quel est le système montagneux? les principaux sommets? Leur hauteur? Leur structure géologique?
- Rivières navigables et jusqu'où? Y a-t-il des vapeurs à faire le service?
- Y a-t-il des sites pittoresques ou curieux? De hautes cascades? De longs défilés?
- Les lacs principaux: sont-ils poissonneux? Navigables?
- Température, régime des vents; humidité; sécheresse brouillards.
- Mines: quelles sont celles qui sont exploitées?
- Eaux minérales ou thermales: Sont-elles fréquentées?
- Quelles sont les parties les plus boisées? et quelles espèces de bois les plus communes?
- Races particulièrement distinctes de la population chinoise: leurs principaux centres; leurs mœurs et usages; leurs croyances;
- La langue du pays présente-t-elle des particularités? — Régions où l'on parle la même langue.
- Quelle est la nourriture du pays? Quelles sont les parties plus riches et les plus peuplées? Quels sont les produits agricoles?
- Villes principales; leur population approximative; gros marchés et grands centres de commerce;
- Cartes des principales villes, s'il est possible de se les procurer;
- Lieux de pèlerinage bouddhistes ou taoïstes les plus fréquentés;
- Monuments ou curiosités historiques;
- Y a-t-il des particularités dans l'administration de la région?
- Grandes écoles. L'instruction se répand-elle dans le pays?
- Principaux arsenaux.
- Grands centres d'industries et industries du pays, chinoises ou européennes; leur importance;
- Les principaux objets de commerce;

Modes de locomotion; portages. Quelles sont les voies les plus suivies?

Chemins de fer en construction ou en projet.

Les photographies seraient acceptées avec reconnaissance, les photographies intéressantes comme document géographique surtout: aspect du pays, montagnes, rivières, grandes plaines, maisons et gens du pays, monuments historiques. Ceci en vue d'une géographie illustrée, plus complète que celle en cours d'impression.

JAPON

Réduction de l'Armée japonaise. — A la fin du mois de juin, le premier ministre Kato, en exécution du programme de paix qu'il avait annoncé devoir être celui du cabinet présidé par lui, a déclaré que le gouvernement avait l'intention de réduire de 30 pour cent l'effectif actuel de l'armée japonaise. Le nombre des divisions ne sera pas modifié (a-t-il dit), mais certaines compagnies et batteries, ainsi que certains escadrons, seront supprimés; l'armée sera ainsi réduite de 56.000 hommes et ramenée de 273.000 à 217.000 soldats et l'économie réalisée sera de 23 millions de yen par an.

Cette déclaration du premier ministre japonais a été accueillie avec satisfaction par la presse américaine, dont rien n'avait pu désarmer encore la défiance à l'égard du Japon; elle y a vu la preuve que ce pays est décidé à adopter, sur le terrain mondial, une politique plus pacifique que par le passé. Toutefois, le *Boston Evening Transcript* ne s'est encore tenu ni pour rassuré ni pour satisfait.

Il ne faut pas oublier (a-t-il écrit le 6 juillet) que l'armée régulière ne représente qu'une fraction de la puissance militaire impériale; c'est un fait sur lequel on doit attirer l'attention avant de proclamer que le Japon a effectivement réduit ses armements. Le Japon a adopté avec succès le service obligatoire sur le modèle allemand; le Japon est par conséquent une nation armée, organisée en vue de la guerre. Le service obligatoire commence pour le citoyen à l'âge de 20 ans; il dure en général deux ans dans l'active, sept ans et demi dans la première réserve et sept ans dans la seconde; le citoyen fait ensuite partie de l'armée territoriale jusqu'à quarante ans; le nombre des réservistes s'élève à environ 1.500.000, sinon plus, si l'on en croit les dernières statistiques... La force militaire japonaise demeure donc virtuellement intacte; s'il entré en guerre avec les Etats-Unis ou une autre nation, le Japon pourrait mobiliser, en une nuit, un nombre de soldats égal au nombre total des soldats américains qui ont été envoyés en France.

Ces réflexions, pleines de méfiance à l'égard du Japon, n'ont nullement empêché le cabinet Kato de réaliser les projets annoncés par son chef. Dès le début du mois de juillet, les réductions d'effectifs dont il vient d'être question ont été approuvées par lui, ainsi que les autres mesures de réorganisation de l'armée nippone proposées par le ministre de la Guerre.

Approbation des décisions prises à Washington. — Ce n'est pas là, du reste, la seule mesure par

laquelle le Japon ait fourni des preuves de ses dispositions éminemment pacifiques. C'en est une autre que cette évacuation de Han-kéou par les forces japonaises qui l'occupaient, dont il a été question un peu plus haut, dans la chronique de Chine, et c'en est une autre encore que cette ratification par le Gouvernement nippon des différents accords passés naguère à Washington, lors de la conférence du désarmement. Au début de juillet, on a annoncé que le Conseil privé avait approuvé le traité dit « des Neuf Puissances » qui affirme une fois de plus le principe de la « Porte ouverte » en Chine. Ainsi, par un acte nouveau, le Japon a confirmé la loyauté de sa politique antérieure et montré qu'il s'y tenait.

La sécheresse. — Le Gouvernement se trouve d'ailleurs aux prises avec différentes difficultés intérieures dont une des plus sérieuses est due à la sécheresse. Depuis quarante ans, on n'avait pas constaté, dans la partie Sud-Ouest de l'archipel, une calamité semblable à celle qui vient d'y sévir et qui fut si forte que, dans nombre de districts, les fermiers ont dû abandonner la culture du riz.

Extension du réseau ferroviaire. — Dans un tout autre ordre d'idées, voici un point qui retient l'attention du Gouvernement. Malgré l'accroissement des dépenses des chemins de fer (elles ont passé de £ 9.570.000 en 1914, avant la guerre, à £ 21.297.000 en 1919 et à plus de 40 millions de livres sterling en 1921), les voies ferrées ne répondent plus actuellement aux besoins du public ; ni une rapidité suffisante, ni des moyens satisfaisants de communication. Pour remédier à ces imperfections, il a été décidé de consacrer la somme de 7 millions de livres à des travaux de nature différente : doublement des voies uniques, et même établissement de quatre voies dans des sections d'un trafic très intense, celle de Kobé à Kioto, par exemple ; construction de lignes nouvelles, fonctionnement à l'électricité des signaux automatiques, etc. On songe même à la construction d'un tunnel sous-marin qui unirait Moji (dans l'île de Kiou-Siou) à Shimonoseki (Nippon) et donnerait ainsi une activité nouvelle au réseau ferroviaire nippon.

Relations diplomatiques avec l'Europe. — Tandis qu'il réduit ses dépenses militaires et qu'il travaille à l'amélioration de son outillage économique, de plus en plus, d'autre part, le Japon s'efforce de resserrer les liens qui l'unissent diplomatiquement avec les puissances de l'Europe occidentale. L'Asie Française en a déjà signalé plus d'une preuve ; en voici une preuve nouvelle. Le cardinal Giannini, après avoir rempli pendant un temps à Tokio les fonctions d'envoyé spécial du Saint-Siège, a vu son titre modifié et sa situation consolidée ; il est devenu le représentant définitif de la Papauté au Japon, avec le titre de ministre plénipotentiaire.

Ainsi, pour la première fois, le Vatican se trouve posséder un délégué officiel et permanent au Japon.

D'autre part, des pourparlers ont été ouverts entre les ministères compétents de Tokio et la République polonaise en vue d'un accord commercial entre la Pologne et le Japon.

Les importations allemandes. — Pendant ce temps, les importations allemandes vont croissant de manière continuelle et prennent une ampleur étonnante. Pendant l'année qui s'est terminée le 31 mai dernier, elles ont représenté une somme de 83 millions de yen, soit 3.800.000 livres sterling, surpassant de 22 millions de yen le chiffre qu'elles avaient atteint en 1913.

France et Allemagne au Japon. — Un des amis du Comité veut bien nous communiquer une lettre qu'il a reçue récemment du Japon. Nous en extrayons les lignes suivantes :

Le Japon a certainement de graves défauts, on ne saurait les nier, mais il a aussi de très belles qualités qu'il serait injuste de vouloir méconnaître. Or, il y a des gens qui, de parti pris, ne veulent voir que ses défauts. Le Japon placé au rang des grandes nations n'est plus une quantité négligeable, et la France, si elle ne le met pas résolument de son côté, néglige un poids qui pourrait peser dans sa balance.

Les Allemands, par leurs hommes pleins d'activité, reprennent vite le terrain qu'ils ont perdu ici. Si la France ne se remue pas, les Allemands en peu de temps l'auront devancée et laissée loin derrière eux. L'œuvre capitale pour les Français ici en ce moment semble être la « Maison de France ». On en attend des résultats merveilleux. Moi j'attends, pour me prononcer, de la voir fonctionner.

En attendant, partout les missions françaises sont sectionnées et une bonne partie de leur champ d'action d'hier est donnée à des congrégations étrangères, faute de sujets français.

ASIE ANGLAISE

Epilogue du voyage du Prince de Galles. — Le 14 juillet, le Premier Ministre a offert, à Downing-street, un banquet de 70 couverts en l'honneur du Prince ; les invités étaient les membres du Gouvernement et les représentants des Dominions. M. Lloyd George s'est félicité de ce que le voyage a eu lieu malgré les avis de gens bien intentionnés, mais timorés :

On oublie trop généralement que l'Empire britannique est pour les quatre cinquièmes asiatique, que plus des quatre cinquièmes des sujets de Sa Majesté sont d'origine asiatique. Aucun Prince de Galles ne peut donc être regardé comme ayant pris pleine connaissance de l'héritage qui l'attend tant qu'il n'a pas visité et vu de ses yeux cette partie enchanteuse du vaste domaine du roi-empereur... Le Prince a senti avec raison que le devoir de l'héritier d'un trône si glorieux est de ne pas attendre que le baromètre ait monté et que les roses soient en fleurs pour rendre visite aux peuples sur lesquels il sera un jour appelé à régner ; s'il veut les comprendre — et, s'il ne les comprend pas, il ne pourra les gouverner — il doit les voir par tous les temps et dans toutes leurs humeurs.

Cette éloquence fleurie (il était question de l'Orient!) confirme ce que l'on supposait : ce voyage, redouté de la famille et de l'entourage du jeune prince, fatigant et peu attrayant pour lui, mal vu et boycotté par beaucoup d'Indiens, était voulu par le Premier Ministre. Mais écoutons la fin du discours :

Nous sommes accoutumés maintenant à voir d'éminentes missions éminemment remplies par le Prince de Galles; à bien des points de vue cette dernière a été la plus importantes de toutes. Nous lui disons tous aujourd'hui : « Prenez des vacances, reposez-vous, amusez-vous : personne ne l'a jamais mieux mérité ».

Autrement dit : nous nous sommes servis de vous pour rétablir notre prestige dans l'Inde ; vous avez bien joué votre rôle ; laissez-nous maintenant poursuivre sans vous notre politique.

Dans la réponse, le Prince s'est montré satisfait et confiant :

Ma tâche n'était point aisée : j'ai vite compris que l'Inde est un continent et non pas un pays, que ses races, ses langues, ses religions diffèrent plus les unes des autres que tout ce que nous avons en Europe. Mais, dans le temps si court dont je disposais, j'ai eu l'occasion de rencontrer des représentants de toutes les classes, beaucoup des souverains indigènes, et un très grand nombre d'Indiens qui ont combattu pendant la guerre — et c'est plein d'optimisme que j'ai quitté l'Inde. Il y aura nécessairement quelques difficultés sur la voie de la mise en œuvre calme et pacifique de notre idéal... ; mais la main prudente de notre distingué Gouverneur général est à la barre, et les nouvelles assemblées législatives envisagent leur tâche avec énergie, patience et courage.

Le vicomte Peel et lord Reading ont dû être surpris d'apprendre qu'ils n'avaient à faire face qu'à « quelques » difficultés (*some difficulties*).

Le Prince ne regarde pas sa mission comme terminée :

Après les vacances que vous m'avez conseillées — et que, je puis le dire, j'ai bien l'intention de prendre — je compte exposer devant la Cité de Londres quelques-unes de mes impressions... L'Inde peut être assurée de ma sympathie durable pour son grand avenir.

Gandhi expose sa doctrine. — Quelques jours avant sa condamnation à six ans d'emprisonnement, le *mahatma* reçut la visite d'un correspondant du *Manchester Guardian* ; c'était sous la véranda de la prison ; des parents et des amis entouraient l'ascète, qui était d'excellente humeur ; quand ils se furent retirés, le correspondant entra en conversation avec l'apôtre de la non-coopération et chercha à l'embarrasser en lui posant une question insidieuse. Voici comment.

Les adeptes de Gandhi l'appellent « le Christ de l'Inde ». Cela semble absurde et blasphématoire à un chrétien ; mais, pour des Indiens qui ne connaissent Jésus que par ouï-dire, il y a assez de ressemblances extérieures pour justifier cette assimilation : vie simple et ascétique, don de faire des miracles, ascendant personnel, horreur de toute violence, persécution de la part des autori-

tés. Cela posé, nous résumons fidèlement la conversation (1) :

— Ne pensez-vous pas que la doctrine de non-coopération est contraire à l'enseignement du Christ, qui a dit : « Rendez à César ce qui est à César » ?

— Je ne suis pas chrétien, je n'ai donc pas à justifier ma conduite d'après les principes chrétiens. Mais, dans cette circonstance, je pense que les paroles du Christ prouvent qu'il était partisan de la non-coopération.

— Je ne comprends pas ; le sens de ces paroles est clair : nous devons donner aux autorités civiles ce qui leur est dû.

— Jésus ne faisait jamais à une question une réponse simple et littérale, il donnait plus qu'on ne lui demandait, un sens plus profond, un principe général. Il dit : « Rendez à César... » c'est-à-dire : « Je ne veux pas m'occuper de ce qui est à César » ; il proclamait ainsi l'obligation de ne pas coopérer avec le mal. Il a mis ce précepte en pratique toute sa vie ; il a repoussé Satan quand celui-ci lui ordonnait de l'adorer, c'est-à-dire de coopérer avec lui ; il a refusé de coopérer avec la foule qui voulait qu'il se fit roi et s'appuyât sur la force ; son attitude envers les autorités fut toujours celle du défi : voyez-le devant Pilate ! il refuse de répondre à Hérode, qu'il traite de « renard » (2). Il ne voulut pas coopérer avec Hérode ; je ne veux pas coopérer avec le gouvernement britannique.

— Mais notre devoir, dans ce monde imparfait, est de collaborer avec ce qu'il y a de bon dans les individus et les institutions.

— Je ne demande qu'à être l'ami de lord Reading, en tant qu'homme ; mais je ne puis coopérer avec le vice-roi, qui fait partie d'un gouvernement corrompu.

— Admettons que le gouvernement ait commis des erreurs ; il assure pourtant l'ordre. Etes-vous l'ennemi de tous les gouvernements ? en connaissez-vous un parfait ?

— Oui, celui du Danemark : il représente le peuple, il n'exploite pas une nation assujettie, les gens sont cultivés, intellectuels, virils, contents et heureux ; il n'entretient ni armée nombreuse ni marine pour dominer les autres de son impérialisme.

— Croyez-vous tous les empires foncièrement mauvais ? L'Empire romain fut un bienfait pour la civilisation : le Christ ne l'a jamais attaqué.

— Ce n'était pas son rôle de combattre l'impérialisme. Chacun des grands réformateurs, Jésus, Mahomet, Bouddha, Luther, a eu à lutter contre le mal particulier de son siècle. Et l'impérialisme est le grand Satan de notre époque.

— Ainsi vous voulez détruire l'Empire britannique ?

— Non, je voudrais seulement créer une com-

(1) *Manchester Guardian Weekly*, 21 juillet 1922.

(2) Et ait illis : Ite, et dicite vulpi illi : Ecce ejicio daemonia (St Luc, XIII, 32).

munauté (*commonwealth*). Nous n'avons pas le droit de désirer nous séparer complètement de l'Angleterre.

— Sous quelle forme concevez-vous cette communauté dont l'Inde ferait partie?

— Une confrérie de nations libres unies par les « liens d'argent de l'affection », suivant l'expression de lord Salisbury. Elle existe déjà pour maintes parties de l'Empire : voyez l'Afrique du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande. Je voudrais que l'Inde entrât librement dans une telle confrérie, ses habitants ayant les mêmes droits que les autres.

— Mais c'est l'intention du gouvernement britannique ! faire de l'Inde un membre autonome de l'Empire, dès qu'elle en sera capable. N'est-ce pas là le but de la Réforme Montagu?

— Ah ! je n'ai pas foi en cette Réforme. Au début je me suis réjoui, je me suis dit : « Voici enfin un faible rayon de lumière dans l'obscurité ! C'est un signe de vrai repentir de la part du gouvernement » ; et j'ai lutté contre mon peuple pour soutenir la Réforme, confiant dans les promesses de l'Angleterre. Quand éclata la guerre, je pris la parole dans les réunions pour encourager les enrôlements. Mais ensuite vinrent les atrocités du Pendjab, la question du Califat, la politique de répression. Les événements ont modifié ma façon de voir : la Réforme n'est qu'un camouflage destiné à prolonger nos souffrances ; voilà pourquoi j'appelle le gouvernement *satanique*, pourquoi je refuse de coopérer avec lui.

— Et vous boycottez les produits anglais?

— De tous mes plans, de tous mes faibles, de toutes mes faiblesses et de tous mes fanatismes, si vous voulez, ce m'est le plus cher. Ceci (et, ce disant, Gandhi caressait la grossière cotonnade qui couvrait ses épaules), ceci est l'étoffe sacrée. Songez aux centaines de milliers de foyers dans les régions ravagées par la famine : quand venait la disette, les malheureux n'avaient qu'à se laisser mourir ; en introduisant chez eux un métier à tisser, je leur sauve la vie. Cette étoffe m'est plus précieuse que la plus fine soie du Japon, elle me rapproche de millions de mes compatriotes. Quand vous achetez la serge que vous portez, vous mettez un ou deux annas dans la main de l'artisan et six ou sept dans la poche du capitaliste ; tout l'argent que je dépense va aux pauvres, fileur, cardeur, tisserand ; cela me remplit d'une joie céleste. Si j'arrive à doter chaque chaumière d'un métier, ma vie aura été bien employée : j'accomplirai le reste de ma tâche dans mes existences subséquentes, s'il plaît à Dieu.

— Vous croyez donc à plusieurs vies successives?

— Oui, nous revenons sur terre si nous ne sommes pas assez purs pour entrer au Ciel ; le corps doit rendre à la terre ce qui lui appartient avant que l'âme se donne à Dieu et refuse de coopérer avec les choses de la terre ; c'est toujours le même principe : Rendez à César...

— Les animaux ont-ils une âme?

— Oui, c'est pourquoi nous ne les tuons pas, nous les laissons façonner leur destinée.

— Même les serpents et les scorpions?

— Sans doute : c'est un haut degré de l'évolution de l'âme d'aimer toute l'humanité, mais un plus haut encore d'aimer tous les êtres vivants. Je n'en suis pas encore là, je l'avoue ; je crains ces bêtes ; si nous n'avons pas peur d'elles, elles ne nous feront pas de mal. (Un soir, pendant la prière, a raconté à ce journaliste un disciple de Gandhi, un cobra entra et se dressa devant l'ascète ; les assistants voulurent le tuer ; Gandhi leur fit signe de se tenir tranquilles, resta immobile ; le cobra glissa sur ses genoux et regagna le jardin).

— Mais la vie d'un homme est plus précieuse que celle d'un animal. Si un crocodile voulait vous dévorer, vous, le chef d'un grand mouvement que vous estimez utile à votre pays, ne serait-ce pas votre devoir de le tuer?

— Non, je devrais dire : « Ton besoin est plus grand que le mien » et le laisser me dévorer. Notre vie ne se termine pas à la mort du corps.

— L'âme de l'homme diffère pourtant de celle de l'animal?

— Oui, l'homme peut s'élever à la conscience de Dieu.

Sur ce, le journaliste prit congé et remit ses souliers ; dans l'un se trouvait une araignée : il réprima son mouvement de dégoût et la laissa s'échapper. « Voyez, dit-il à Gandhi, elle m'a été envoyée comme tentation, pour voir si j'ai profité de votre sermon. » Le *mahatma* se mit à rire et raconta à l'Anglais, qui l'ignorait, comment Mahomet fut sauvé de la rage de ses persécuteurs par la toile qu'une araignée tissa à l'entrée de la caverne où il s'était réfugié.

En le quittant, je me posai cette question : tisse-t-il une toile destinée à sauver le paysan indien de la menace d'un système industriel dépourvu même du semblant d'une morale chrétienne? Ou est-il pris lui-même au centre d'une vaste toile d'illusions tissée par son étrange cerveau et dans laquelle il a attiré des milliers de ses compatriotes, ignorants et émotifs?

Tout commentaire affaiblirait la portée de cette conversation. Elle nous fait pénétrer dans le mystère de l'âme de Gandhi : troublant mélange d'érudition, de subtile dialectique, de froide volonté, de haine de l'Occident, de mysticisme, de sens pratique. Rude adversaire pour lord Reading!

La guerre de guerillas. — Dans le *Journal of the United Service Institution of India* d'avril dernier, le major A. Vickers, du 48^e génie, commandant le 3^e fusiliers de l'Assam, expose de quelle façon on doit organiser la lutte contre les tribus rebelles. Il envisage surtout les expéditions contre les habitants du Boutan et du Népal, les Birmans et les Abors ; il se base sur l'expérience acquise au cours des campagnes de 1917, 1918 et 1919 sur les confins de l'Assam et de la Birmanie ;

mais ses conseils peuvent également s'appliquer à la guerre sur la frontière du Nord-Ouest.

I. *Marche en colonne.* — L'ennemi cherche toujours à jeter la confusion dans une colonne en marche, dont les mouvements sont gênés par le grand nombre d'animaux et de coolies portant les rations, les munitions, les sacs, le matériel d'ambulance, etc. « La puissance défensive d'une colonne décroît en proportion des bagages à protéger ». Il faut donc que chacun connaisse exactement le rôle qui lui est assigné et reste rigoureusement à sa place. Les hommes s'avanceront en file indienne et sous aucun prétexte ne quitteront le sentier. La colonne sera ainsi composée : a) avant-garde ; b) gros ; c) bagages ; d) arrière-garde. L'avant-garde sera flanquée à droite et à gauche de deux éclaireurs marchant à la même hauteur qu'elle ; un seul risquerait, s'il est attaqué et blessé, de rester en arrière et d'être perdu. De même pour l'arrière-garde. Des hommes déployés en échelons sur les flancs de la colonne gêneraient le feu de celle-ci. Maintenir la même unité à l'avant-garde plusieurs jours de suite, afin de l'aguerrir.

II. *Haltes.* — Les hommes feront face par groupes de deux alternativement vers la droite et vers la gauche pour surveiller les deux flancs.

III. *Bivouacs.* — Faire garder le silence à la colonne, arrêtée en file indienne sur le sentier, jusqu'à ce que les avant-postes fournis par l'avant-garde soient placés autour du camp ; poster le gros sur le périmètre du camp, mettre ensuite au centre les bagages et l'arrière-garde.

IV. *Combat.* — L'ennemi n'attaque « malheureusement » jamais en masse une troupe armée de fusils à répétition ; il fait la guerre de guerillas. Il faut poursuivre, surprendre, attaquer et détruire ces bandes toujours en mouvement à l'aide de petits détachements. Le meilleur système est de couvrir le pays d'un réseau de fortins approvisionnés pour six mois et tenus par quatre sections de chacune douze fusils ; une d'entre elles reste dans le fortin, les trois autres poursuivent l'ennemi, « incendient tous les villages, détruisent toutes les récoltes ; ...les indigènes ne peuvent ni rebâtir leurs maisons, ni ensemençer leurs champs, ni rentrer leurs récoltes ; leurs familles se cachent dans la jungle, indéfiniment, et ne se sentent jamais en sécurité : situation des plus désagréables ! »

Les mots que nous mettons en italiques montrent de quelle façon humaine les Anglais entendent la guerre.

La propagande anglophobe dans l'armée. — Tandis que les chefs anglais préconisent de telles méthodes, des mouvements révolutionnaires et des tentatives d'émeutes se produisent dans divers régiments ; depuis des mois, les agitateurs politiques travaillent l'armée et poussent les soldats à quitter le service. C'est là un grave souci pour le Gouvernement, car la police n'est pas assez nombreuse pour assurer l'ordre en cas de troubles et il

faut faire appel à la troupe : en janvier dernier, a déclaré lord Rawlinson, huit bataillons étaient ainsi occupés et, en février, on dut recourir vingt-quatre fois à l'aide de l'armée ; qu'advierait-il si les soldats refusaient d'opérer contre leurs compatriotes et se retournaient contre les Anglais, comme on les y engage ? Dans une lettre au *Times* (3 mars 1922), M. W. Joynson-Hicks cite les passages suivants d'un document répandu parmi les sous-officiers gourkhas :

O nos frères Gourkas ! Tous les Indiens crachent sur vous parce que vous combattez contre vos frères indiens. Réfléchissez ! Vous n'avez pas appris l'histoire de ces gens impudents (les Anglais) : ils sont arrivés par fraude au trône de l'Inde ; après avoir volé par fraude notre pays et brisé nos castes, ils nous insultent. Tous vous suspectent : vous êtes tombés dans les pièges de ces blancs fraudeurs et malhonnêtes : vous devez essayer de vous libérer. Ces assassins ne vous procureront jamais aucun avantage. Donnez votre démission, quittez le service de gens aussi malhonnêtes. Si vous voulez servir sous les ordres de ces gens malhonnêtes, alors ne tirez jamais sur vos frères et, si vous pouvez prendre l'avantage sur eux, tournez vos fusils contre ces malhonnêtes et vengez-vous : c'est la première chose que nous ayons à faire d'après notre Saint Livre. Renversez malhonnêtement ces gens malhonnêtes... Si vous ne pouvez pas donner votre démission, alors, quand l'occasion de présentera, prenez-les à la gorge et renversez par ruse ces gens malhonnêtes. Ayez soin qu'ils n'aient plus l'occasion de vous tromper. Il ne faut pas qu'ils voient ce document. Expliquez-le en secret à vos hommes. Soyez prudents, soyez prudents !

On comprend l'émoi du commandant-en-chef devant une aussi violente excitation à la désobéissance et à la rébellion armée des troupes considérées jusqu'ici comme les plus sûres.

Une histoire de statue. — La lutte des nationalistes indiens contre le Gouvernement anglais prend parfois une forme singulière. Devant le Palais de Justice de Lahore se dresse la statue de lord Lawrence ; il tient une plume d'une main et, de l'autre, une épée ; le socle porte cette inscription : « Voulez-vous être gouvernés par la plume ou par l'épée ? » Le Conseil municipal, composé en majorité de nationalistes, a réclamé l'enlèvement de cette statue ; Gandhi (il eût été vraiment dommage de ne pas le trouver en cette affaire), en passant par Lahore en 1921, avait pressé les habitants d'en obtenir la disparition, même au péril de leur vie. Le percepteur s'y oppose, comme bien l'on pense, mais sans être ni légalement ni moralement qualifié pour ce faire, au dire du *Muslim Standard*. Un autre journal de l'Inde, le *Hind*, propose, lui, de laisser la statue en place, « car, après tout, elle symbolise notre véritable état d'esclaves ; ...à l'entrée du Palais de Justice, elle indique quelle sorte de justice nous pouvons attendre des tribunaux institués par nos puissants gouvernants ; mais on devrait ériger, juste en face, une statue à Tilak, avec cette inscription : *Ni par l'une ni par l'autre.* »

L'Université nationaliste d'Aligarh. — Le *Muslim Standard* du 6 avril nous donne des détails sur l'organisation et le fonctionnement de cette

université, inaugurée en juin 1920. Elle n'est pas strictement confessionnelle, car elle accueille des professeurs et des étudiants hindous et même professant d'autres religions. Sans doute, elle s'occupe avant tout de développer la science coranique; mais elle ne néglige pas les sciences laïques; elle possède un laboratoire bien monté, un hôpital, une salle de lecture et une imprimerie. Au dernier examen, 29 candidats ont été reçus bacheliers ès arts. La liste des professeurs montre qu'ils sont redevables aux universités britanniques d'une partie au moins de leur bagage scientifique. Voici les principaux :

Mohamed Ali, B.A. d'Oxford, président et professeur de droit civique (actuellement en prison);

Tessaduq Ahmad Khan Sherwani, B. A. de Cambridge, professeur de sociologie (actuellement en prison);

Abdoul Majid Khwaja, B.A. de Cambridge, directeur (actuellement en prison);

Le D^r Shaikh Moubamed Alam, B.A. d'Oxford, docteur en droit de Dublin, professeur de philosophie et de droit, recteur;

Hadi Hasan, B.A.B. Sc. de Cambridge, professeur de sciences;

Maulana Mohamad Surti, professeur d'arabe;

M. Hafiz Mouhamad Aslam, professeur d'histoire de l'Islam.

Parmi les matières enseignées, nous relevons la chimie et le sanscrit.

Straits Settlements et Etats Malais: Nouvel emprunt. — Les deux colonies des Straits Settlements et des Etats malais ont émis conjointement, en décembre dernier, avec un plein succès, sur la place de Londres un emprunt 6 % de 5.155.000 livres sterling à 97. La presque totalité de cette somme sera consacrée à l'amélioration et à l'extension des chemins de fer et des ports des Straits Settlements.

La situation financière de cette colonie est des plus favorables: abstraction faite des emprunts intérieurs qui représentent sa contribution aux dépenses de la guerre, sa dette extérieure ne s'élève qu'à 6.913.000 livres st.; les intérêts, à 3 1/2 %, de cette somme, empruntée en 1907 et en 1910 et consacrée à de grands travaux publics, sont assurés par l'administration des ports de Singapour et de Penang et les municipalités de ces deux villes.

Les Etats Malais sont encore en meilleure posture: ils n'ont d'autres charges qu'une dette d'environ 4 millions de livres st. envers les Straits Settlements (sur ce total, ils ont remboursé, l'an dernier, 1.750.000 livres st., représentant une partie de la somme versée par eux à l'Angleterre comme contribution de guerre). Sur leurs revenus, ils ont prêté au Siam, pour construire des chemins de fer, 4.750.000 livres st., remboursables à partir du 1^{er} janvier 1924; à dater de ce moment, les Etats Malais recevront annuellement

du Siam pendant 25 ans, intérêts et capital, £ 297.000. Depuis 21 ans, sans avoir recours à l'emprunt, ils ont dépensé 25 millions de livres st. en grands travaux et pour la construction d'une importante voie ferrée.

L'an dernier, la crise aiguë dont ont souffert les industries du caoutchouc et de l'étain a réduit les ressources de ces deux colonies, mais on espère une prompte amélioration sur ce point.

Le Prince de Galles à Hong-Kong. — Ce n'est pas seulement l'Inde et les Straits Settlements que le Prince de Galles a visités au cours de son voyage jusqu'au Japon; il s'est également arrêté à Hong-Kong. Voici le récit de son passage dans cette colonie britannique.

Lorsque le *Renown* apparut, le matin du 6 avril, à travers la brume et la bruine, les collines qui entourent la magnifique rade de Hong-Kong retentirent de canons et de la clameur d'une foule immense. Le Prince débarqua, passa en revue la compagnie d'honneur, et prit place dans une splendide litière rouge et or, portée par huit hommes, qui le transporta jusqu'au pavillon où l'attendaient 2.500 invités. Sir Paul Chater le salua au nom de la colonie britannique; M. Gale, consul des Etats-Unis, lui présenta les hommages des autres colonies étrangères. Le Prince répondit d'une voix claire et ferme:

A Hong-Kong, si voisin de l'antique Chine, avec ses siècles d'histoire, mon expérience devra procurer un avantage mutuel aux deux civilisations.

Dans un article de tête, le *Times* (8 avril) relève cette phrase avec une vive satisfaction. L'Angleterre s'intéresse beaucoup aux affaires de Chine:

Il est de l'intérêt britannique que ces troubles politiques cessent rapidement; mais le fait qu'il y a des troubles, le fait qu'il existe en Chine plusieurs gouvernements rivaux et changeants qu'il est en réalité impossible de considérer comme représentant vraiment la Chine, ce fait rend d'autant plus importantes l'expression de la sympathie britannique pour ce pays et ses habitants et la compréhension alerte et attentive de toutes les phases de son développement. L'intérêt britannique fondamental en Chine est que la Chine garde la liberté de manifester son unité indissoluble et la faculté de développer librement et avec succès ses riches ressources. Les soucis européens pèsent lourdement sur nous: ce n'est pas une raison pour négliger la Chine.

A Hong-Kong, comme dans l'Inde et partout, la politique anglaise tire donc parti de la popularité du jeune prince pour arriver à ses fins; il est vraiment un ambassadeur de l'impérialisme britannique. En voici une autre preuve: le Conseil exécutif de l'Association commerciale sino-britannique a envoyé au roi un message de félicitations à l'occasion de l'arrivée du Prince; il y exprime l'espoir que la visite de ce dernier fera un bien « immense » aux relations commerciales entre la Chine et l'Angleterre; dans sa réponse,

Georges V déclare partager cet espoir « dans une pleine mesure ».

La marche en procession, du pavillon au Palais du gouvernement, fut pour le Prince un triomphe personnel; les placides Célestes eux-mêmes l'acclamèrent; on avait craint leur abstention, à la suite des grèves; il n'en fut rien. Le Prince passa en revue cinq cents démobilisés de Hong-Kong, de Canton et de Macao: « enthousiasme sans limites », ces hommes chantèrent *He's a jolly good fellow*: c'est, pour des oreilles anglaises, l'expression de la plus chaleureuse sympathie. Ensuite le Prince joua au polo; « il se mit très vite au courant du caractère spécial des poneys chinois et s'attira la plus grande admiration par sa façon de monter à cheval et de jouer ».

Dans la soirée, Hong-Kong offrit un spectacle le plus féerique du monde: dans le port, vingt navires de guerre se dessinaient en lignes de lampes électriques, les bateaux indigènes étincelaient de mille lanternes et de bouquets d'artifice; à terre, des myriades de lampions rouges marquaient les lignes des édifices étagés en terrasses jusqu'au pic perdu dans la brume; des motifs lumineux représentaient les armes du Prince ou lui souhaitaient la bienvenue en lettres de feu. Une immense procession aux lanternes en forme de poissons, longue d'un kilomètre et demi, promena par les rues le portrait du Prince et un dragon de 36 mètres.

Le surlendemain 8 avril, le Prince de Galles s'éloignait de Hong-Kong, toujours à bord du *Re-nown*.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Dépliants-*Carte de la Route des Alpes de Nice à Evian*

La Compagnie P.-L.-M. vient d'éditer une collection artistique en 5 couleurs de 6 dépliants-carte correspondant aux 6 étapes de ses services automobiles de la Route des Alpes:

1° Nice-Barcelonnette; 2° Barcelonnette-Briançon; 3° Briançon-Grenoble; 4° Grenoble-Annecy; 5° Annecy-Chamonix; 6° Chamonix-Evian.

Chaque carte, placée sous couverture rehaussée de deux aquarelles représentant des vues de la région, comporte, en outre du kilométrage dans les deux sens et du profil de la route, l'indication des points caractéristiques: villages, cols, sommets, glaciers, etc... Les sommets et glaciers visibles de cette route sont repérés par des flèches de direction, de façon que le voyageur puisse se rendre facilement compte de leur situation.

Prix de vente: 2 fr. la carte; 10 fr. la pochette de 6 cartes, dans les Agences P.-L.-M., les Bureaux de renseignements et Bureaux de ville du réseau. Envoi par poste recommandé sur demande adressée à l'Agence P.-L.-M., 88, rue Saint-Lazare, à Paris, ou au Service de la Publicité de la Compagnie P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris, et accompagnée de la somme de: 2 fr. 40 par carte; 10 fr.

85 cent. par pochette de 6 cartes pour les expéditions à destination de la France; 2 fr. 45 par carte, 11 fr. 05 par pochette de 6 cartes pour les expéditions à destination de l'étranger.

Exposition coloniale de Marseille

Train spécial à prix réduits 2^e et 3^e classes

En vue de faciliter l'accès à l'Exposition, la Compagnie P. L. M. mettra en circulation, au départ de Paris, le 19 juillet courant, un deuxième train spécial à marche rapide, et à prix réduits. Ce train, qui circulera par le Bourbonnais et comportera des voitures de 2^e et 3^e classes, partira de Paris P. L. M. à 13 h. pour arriver à Marseille le lendemain à 6 h. 50.

Les billets donnant droit au train spécial auront une validité de 15 jours et comporteront une réduction de 50 % sur les prix du Tarif général, de telle sorte que les voyageurs paieront pour l'aller et le retour 122 fr. 40 en 2^e classe et 77 fr. 80 en 3^e classe. Pour le retour au point de départ, les voyageurs pourront emprunter les trains du service ordinaire.

Délivrance des billets à partir du 10 juillet et jusqu'au 18 juillet à midi, à l'Agence P.-L.-M. de renseignements, 88, rue St-Lazare, dans les Bureaux de ville de la Compagnie et à la gare de Paris P. L. M.

Exposition coloniale de Marseille

Train spécial à prix réduit

En vue de faciliter l'accès à l'Exposition, la Compagnie P. L. M. mettra en circulation, au départ de Paris, le 8 août prochain, un train spécial à marche rapide et à prix réduits. Ce train, qui comportera des voitures de 2^e et 3^e classes, partira de Paris P. L. M. à 13 h. 40 pour arriver à Marseille le lendemain à 6 h. 50.

Les billets donnant droit au train spécial auront une sur les prix du Tarif général, de telle sorte que les voyageurs paieront pour l'aller et le retour 120 fr. en 2^e classe, et 76 fr. 30 en 3^e classe. Pour le retour au point de départ, les voyageurs pourront emprunter les trains du service ordinaire.

Délivrance des billets, à partir du 30 juillet et jusqu'au 7 août à midi, à l'Agence P. L. M. de renseignements, 88, rue St-Lazare, à Paris, dans les Bureaux de ville de la Compagnie et à la gare de Paris P. L. M.

Service direct Paris P.-L.-M., Béziers

Il est rappelé que la Compagnie P.-L.-M. a établi un service direct de Paris à Béziers, et retour, via Brioude-Saint-Flour. Ce service est actuellement assuré, dans les deux sens au moyen de deux voitures directes comportant des places de couchettes, 1^{re}, 2^e et 3^e classes, avec l'horaire suivant:

ALLER. — Paris P.-L.-M., dép., 20 h. 44; Clermont-Ferrand, arr., 3 h. 52; Brioude, arr., 5 h. 55; Bédarieux, arr., 14 h. 14; Lamalou-les-Bains, arr., 14 h. 48; Béziers, arr., 15 h. 23.

RETOUR. — Béziers, dép., 9 h. 10; Lamalou-les-Bains, dép., 9 h. 27; Bédarieux, dép., 10 h. 26; Brioude, dép., 19 h. 32; Clermont-Ferrand, dép., 21 h. 55; Paris P.-L.-M., arr., 5 h. 45.

Ce service assure de bonnes correspondances à Béziers avec Narbonne et Perpignan.

Le Gérant: H. COMBAT.

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Sous le haut patronage de M. A. MILLERAND, président de la République française.

Président : M. EMILE SENART, de l'Institut. — *Vice-présidents* : MM. le marquis DE MOUSTIER, sénateur; LOUIS MARIN, député. — *Trésorier* : M. CHARLES GEORGES-PICOT. — *Secrétaire général* : Baron L. DE CONTENSON.

MM. le Général d'Amade;
D'Anthouard, ministre plénipotentiaire;
Prince d'Arenberg;
Duc d'Audiffret-Paquier, député;
Aymonier, ancien directeur de l'Ecole Coloniale;
Marquis de Barthélemy, explorateur;
Bapst, ambassadeur de France;
Beau, ambassadeur de France;
Philippe Berthelot, ambassadeur de France;
Marc Bel, ingénieur civil des mines;
Bertin, de l'Institut;
Prince Bonaparte, de l'Institut;
De la Boulinière, ministre plénipotentiaire;
Henri Brenier;
Vicomte Robert de Caix de Saint-Aymour, secrétaire général du Haut Commissariat de la R. F. en Syrie;
Casenave, ministre plénipotentiaire;
Comte Jean de Castellane;
Joseph Chailley, ancien député;
Comte du Chaylard, ministre plénipotentiaire;
Chastenot, sénateur;
Victor Collin, ministre plénipotentiaire;
Henri Cordier, de l'Institut;
J. Couvert, prés. de la Chambre de commerce du Havre;
Paul Doumer, ancien ministre des Finances, ancien gouverneur général de l'Indochine, sénateur;
Dubail, ministre plénipotentiaire;
Dubochet, prés. de la Chambre de commerce de Nantes;
André Duboscq;
Finot, dir. de l'Ecole Française d'Extrême-Orient;
Franklin-Bouillon, ancien député;
Henri Froidevaux;
C. Gabiat, ancien député;
Amiral Gauchet;
François Georges-Picot, ministre plénipotentiaire;
A. Gérard, administr. des Manufactures de Saint-Gobain;
Comte J. de Gontaut-Biron, député;
Général Gouraud, Haut-Commissaire de la R. F. en Syrie et au Liban;
Jean Gout, ministre plénipotentiaire;
G. Grandidier, sec. gén. de la Société de Géographie;
G. Hanotaux, de l'Académie française, ancien ministre;
Prince d'Hénin, sénateur;
A. Henry, ambassadeur de France;
Lucien Hubert, sénateur;
Jonnart, sénateur, ancien ministre;
Général Jouinot-Gambetta;
Raymond Kœchlin;
Paul Labbé, secrétaire général de l'Alliance française;
Général de Lacroix;
Commandant Lunet de la Jonquière;
Charles Lallemand, de l'Institut;
Fernand Laudet, de l'Institut;
A. Lebon, ancien ministre;
Général Lebon;
Pierre Lefèvre-Pontalis, ministre de France au Caire;
Lenail, député;
Général Le Rond;
Général Levé;
Raphaël Georges Lévy, de l'Institut, sénateur;
Georges Leygues, ancien ministre, député;
R. Martinie;
M^{me} Massieu, explorateur;
Claudius Madrolle, explorateur;
Baron Antonin de Mandat-Grancey;
De Margerie, ambassadeur de France en Allemagne;
Marmottant, avoué;
Mellier, président des Eaux et Électricité de l'Indochine;
Charles Mourey, sous-directeur de l'Office du Maroc;
Baron de Neufize;
A. Nisard, ambassadeur de France;
Comte d'Ormesson, ambassadeur de France;
Maurice Ordinaire, sénateur;
Georges Outrey, ministre plénipotentiaire;
Colonel Vicomte de la Pauouse;
Ed. Payen;
Général Pellé, Haut Commissaire de la République française, à Constantinople;
Paul Pelliott, de l'Institut, prof. au Collège de France;
D. Pérouse, Insp. gén. des Ponts et Chaussées en retraite;
De Peyerimhoff de Fontenelle;
S. Pichon, ancien ministre, sénateur;
René Pinon;
Poignant;
Le Président Raymond Poincaré;
Charles Prêtre;
Raiberti, député;
Raindre, ambassadeur de France;
L. Raveneau;
A. Ribot, de l'Académie franç., sénateur, anc. ministre;
P. Ristelhueber, consul général de France en retraite;
Baron Roulleaux-Dugage, député;
Roume, ancien gouverneur général de l'Indochine;
Saint-Germain, sénateur;
Saint-René Taillandier, ministre plénipotentiaire;
Sallandrouze de la Mornaix;
A. Salles, inspecteur des Colonies;
Comte Jean de Sayve;
Christian Schefer;
Le R. P. Scheil, de l'Institut;
Eugène Schneider, gérant des établissements du Creusot;
S. Simon, directeur de la Banque de l'Indochine;
Steeg, ministre de France;
A. Terrier, sec. gén. du Comité de l'Afrique Française;
André Tardieu, ancien ministre;
Ternaux-Compans, ancien député;
Colonel de Thomasson;
J. Trystram, sénateur;
P. de Vauréal, admin. des Phares de l'Empire ottoman.

L'Œuvre du Comité

Le Comité de l'Asie française, fondé en 1901, sous la présidence du regretté M. Eug. Etienne, honoré du haut patronage de M. A. Millerand, président de la République française, et présidé actuellement par M. Emile Senart, membre de l'Institut, vient d'entrer dans sa vingt-deuxième année d'existence. Les événements qui se sont succédé depuis 1901 ont largement justifié sa création et son programme, et aujourd'hui, au lendemain de la grande guerre qui a si profondément bouleversé l'équilibre mondial, son œuvre apparaît plus utile, plus indispensable que jamais. Le remaniement de la carte du monde, l'évolution politique des pays du Levant et de l'Extrême-Orient précipitée par les événements tragiques des dernières années, créent à la France de nouveaux devoirs, engageant pour elle de nouvelles responsabilités. Il importe, dans ces conditions, que notre politique aux pays d'Orient et d'Extrême-Orient devienne de plus en plus vigilante et active. Le Comité de l'Asie française doit y contribuer pour une grande part, grâce à son organisation, grâce aux appuis puissants sur lesquels il sait pouvoir compter, grâce aux précieux concours qui ne lui ont jamais fait défaut et qui lui ont permis jusqu'ici de guider si utilement et de seconder les efforts de ceux qui se sont dévoués à la tâche patriotique de l'expansion française en Asie.

Conformément au programme tracé par son fondateur, M. Eug. Etienne, le Comité de l'Asie française est devenu « le centre réunissant les nombreux renseignements économiques, diplomatiques, ethniques, sociaux et religieux qu'exige une action raisonnée et suivie en face des problèmes du Levant et de l'Extrême-Orient. » Son activité, au cours des vingt-deux années 1901-1922, s'est manifestée par de nombreuses interventions auprès des pouvoirs publics, chaque fois que les intérêts de la France en Orient se trouvaient engagés; par de fréquentes conférences, soit au siège du

Comité, soit dans de plus vastes locaux; par l'entretien de relations avec des sociétés ou des correspondants s'intéressant également aux choses de l'Asie ou par des subventions à des missions qui rentraient dans le domaine de son programme; enfin par la publication de son bulletin, l'*Asie française*, qui, malgré de nombreuses difficultés a continué à paraître pendant toute la durée de la guerre.

L'*Asie française* a été créée sous la direction de M. Robert de Caix, qui a dû, en novembre 1919 suspendre sa collaboration en raison de ses nouvelles fonctions de secrétaire général du Haut Commissariat de France en Syrie. Elle rend compte de la vie de l'Association, sous ses formes variées. Elle donne un compte rendu de tous les événements asiatiques qui méritent de retenir l'attention et elle consacre une place particulièrement étendue aux préoccupations du Levant. Elle est complétée par une bibliographie et par de nombreuses Variétés qui, tout en rendant sa lecture plus attrayante pour le grand public, ajoutent encore à son intérêt pour les spécialistes. Enfin elle a commencé en 1921 la publication d'une série particulière de *Documents économiques, politiques et scientifiques* dont le titre suffit à indiquer la nature. Ajoutons que chaque livraison est illustrée de gravures ou de cartes, dressées spécialement pour le Comité, et comprend des chroniques régulières où sont suivis mois par mois, par des spécialistes, les événements politiques et le développement économique des divers pays du Levant et de l'Extrême-Orient.

Par l'intermédiaire des journalistes quotidiens qui s'en inspirent, l'*Asie française* exerce une influence indirecte qui ajoute beaucoup à l'influence directe du Comité. Ses études n'ont pas été étrangères à tel vote du Parlement ou à telle décision prise par la politique française dans les affaires asiatiques.

ADHÉSIONS ET SOUSCRIPTIONS

Tout Français souscripteur d'une somme annuelle d'au moins **trente francs** devient membre adhérent et recevra pendant l'année le **Bulletin mensuel** publié par le Comité. Le chiffre minimum de la cotisation est réduit à **vingt-cinq francs** pour les souscriptions personnelles des fonctionnaires coloniaux, diplomatiques et consulaires, de l'armée et des membres de l'enseignement.

L'abonnement au **Bulletin mensuel** est fixé à **trente-cinq francs** pour l'étranger, les libraires et commissionnaires et pour les cercles, bibliothèques et groupements divers civils et militaires.

Adresser toutes les souscriptions à M. le Trésorier du Comité, 21, rue Cassette, Paris (6^e arrondissement).